Quatre-vingt-troisième année. — N° 232. Le Numéro : 25 francs. Lundi 1er et Mardi 2 Octobre 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

AVIS

Le *Journal officiel* a procédé au tirage à part des différents textes relatifs à l'**augmentation des rémunérations des personnels de l'Etat.**

Ce fascicule, qui porte le n° **573,** est en vente au prix de **12** F aux bureaux des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, à Paris (7e),** et aux bureaux de vente de l'Imprimerie nationale, **91, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e)** (dans le hall), et **19, rue Scribe, Paris (9e)** (recette centrale des finances de la Seine).

L'expédition de ce fascicule peut également être effectuée, moyennant le payement de la somme indiquée ci-dessus, sur demande adressée à la direction des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, Paris (7e)** (compte chèque postal 9063-13, Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret du 26 septembre 1951 portant nomination de magistrats (p. 10015).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 27 septembre 1951 portant promotions, nominations et rectificatifs (armée de terre, active et réserve) (p. 10016).

Décrets du 27 septembre 1951 portant promotions et nominations (armée de mer, active) p. 10039).

Décret du 27 septembre 1951 portant promotion d'un administrateur des services centraux de la marine (p. 10016).

Décrets du 27 septembre 1951 portant promotions et nominations (armée de terre, active) (p. 10016).

Arrêté du 28 septembre 1951 modifiant l'arrêté du 24 août 1951 portant délégations de signature (p. 10018).

Arrêté du 29 septembre 1951 fixant les lieux de stationnement où les militaires et les personnels en fonctions en Allemagne, en Sarre ou en Autriche peuvent voter par procuration pour les élections cantonales d'octobre 1951 (p. 10019).

Tableau de départ colonial du 1er octobre 1951 (p. 10019).

Liste d'admission à l'école militaire interarmes en 1951 (additif) (p. 10054).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 30 septembre 1951 fixant les modalités d'application du salaire minimum interprofessionnel garanti aux fonctionnaires et agents de l'Etat (p. 10055).

Circulaire 7S-12/B 4 — 219 D.F.P. du 30 septembre 1951 relative à l'augmentation des rémunérations des personnels de l'Etat (p. 10056).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 20 septembre 1951 autorisant la chambre de commerce des Côtes-du-Nord à appliquer sur l'aéroport de Saint-Brieuc-Tremuson les taxes perçues sur les aéroports de l'Etat (p. 10054).

Arrêté portant acceptation de démission (météorologie) (p. 10055).

Ministère de la France d'outre-mer.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret et rectificatif (p. 10060).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 27 septembre 1951 fixant le montant des frais d'atelier à déduire de la rémunération globale de certains travailleurs à domicile en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale (p. 10061).

Circulaire n° 156 S. S. du 29 septembre 1951 relative au relèvement du taux maximum des prestations en espèces des assurances sociales (p. 10062).

Circulaire n° 157 S. S. du 29 septembre 1951 relative aux tarifs d'honoraires des praticiens (p. 10062).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nomination, titularisation et admission à la retraite (administration centrale) (p. 10063).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté du 28 septembre 1951 fixant les droits d'examen pour l'obtention des brevets et diplômes de la marine marchande et droits de délivrance desdits brevets et diplômes ainsi que leurs duplicata (p. 10055).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Statistique mensuelle des vins (août 1951) (rectificatif) (p. 10063).

Avis relatif au tirage de la trente-sixième tranche de la loterie nationale 1951 (p. 10063).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 10063).

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la zone dollar (rectificatif) (p. 10067).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (37e semaine de 1951) (p. 10068).

Annonces (p. 10069).

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 21 au 30 septembre 1951.

ASSEMBLEE NATIONALE

1re LÉGISLATURE. — SESSION DE 1950.

Feuille 59.

Ratification des conventions internationales du travail n° 91 concernant les congés payés des marins et n° 92 concernant l'équipage à bord, adoptées par la conférence internationale du travail dans sa 32e session tenue à Genève du 8 juin au 2 juillet 1949. — Projet de loi (*suite*)..... p. 1857

Relèvement de la fraction de chaque part du revenu considéré comme nul lors du calcul de la surtaxe progressive. — Proposition de loi de M. Meck..... p. 1857

Prorogation du délai imparti pour les expropriations nécessaires à la construction d'un pont sur la Seine à Tancarville. — Projet de loi..... p. 1857

Ratification du décret du 7 août 1950 approuvant une délibération prise le 23 mai 1950 par le grand conseil de l'Afrique équatoriale française tendant à modifier l'article 159 du code des douanes de ce territoire. — Projet de loi..... p. 1857

Ratification du décret du 18 août 1950 approuvant une délibération du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon du 16 décembre 1949 exemptant la viande fraîche ou congelée de la surtaxe « ad valorem » et de la surtaxe douanière de guerre. — Projet de loi..... p. 1858

Exonération des taxes sur le chiffre d'affaires en faveur des départements, des communes et de leurs établissements publics. — Proposition de loi de M. Léo Hamon..... p. 1858

Complément aux dispositions de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicables aux assurés des professions non agricoles. — Proposition de loi de M. Wehrung..... p. 1859

Complément à l'article 8 de la loi n° 48-1450 du 24 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires. — Proposition de loi de M. Léo Hamon..... p. 1859

Dotation des communes rurales et des sections de communes qui en feront la demande de cabines téléphoniques aux frais de l'administration des P. T. T. — Proposition de loi de M. Poumadère..... p. 1859

Fixation du prix de la taxe de la plaque fiscale sur les vélocipèdes à celui de 1948 en précisant que la marque fiscale concerne le cycle lui-même. — Proposition de loi de M. Mouton..... p. 1860

Exonération de certains droits fiscaux des formalités hypothécaires accomplies à l'occasion des prêts du crédit agricole consentis en vue de l'équipement agricole. — Proposition de loi de M. Chausson..... p. 1860

Maintien en exploitation des houillères de Ronchamp (Haute-Saône). — Proposition de résolution de M. Montillot..... p. 1860

Modification par décret du tarif des droits de quai. — Proposition de loi de M. Courant..... p. 1860

Organisation d'un système d'assurances obligatoires sur les accidents de chasse. — Proposition de résolution de M. Minjoz..... p. 1860

Modification de l'article 5 de la loi n° 49-1025 du 29 juillet 1949 complétant l'ordonnance du 28 novembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à la répression des faits de collaboration et de l'ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à l'indignité nationale. — Avis..... p. 1861

Election des membres de l'Assemblée nationale dans les territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo, du Cameroun et de la Côte française des Somalis. — Proposition de loi de M. Aku..... p. 1861

Modification du régime actuel des carburants. — Proposition de résolution de M. Legendre..... p. 1862

Modification des conditions d'inscription imposées aux candidats désirant se présenter à l'examen du brevet professionnel de comptable. — Proposition de résolution de M. Burlot..... p. 1862

Complément à l'article 17 (alinéa 3) de la loi n° 48-1306 du 23 août 1948 portant modification du régime de l'assurance vieillesse. — Rapport par M. Meck..... p. 1863

Institution de majorations d'ancienneté en faveur des fonctionnaires, agents et ouvriers civils de l'Etat justifiant de services militaires et assimilés au cours de la campagne 1939-1945. — Rapport par M. Wagner..... p. 1863

Arrêt du démantèlement et transfert des machines-outils des ateliers de chemin de fer de Mulhouse (Haut-Rhin). — Rapport par M. Albert Schmitt..... p. 1864

Modification du décret n° 50-1029 du 23 août 1950 par la fixation du minimum vital à 100 F de l'heure, la suppression des abattements de zone et l'institution de l'échelle mobile des salaires. — Proposition de M. Reille-Soult..... p. 1864

Modification des règles du statut du fermage et du métayage. — Proposition de loi de M. Caillavet..... p. 1865

Modification de l'article 11 de la loi n° 50-956 du 8 août 1950 relatif à la revalorisation de la retraite du combattant. — Proposition de loi de M. Touchard..... p. 1866

Fixation à 240.000 F au lieu de 120.000 F du taux d'exonération en ce qui concerne le calcul de la surtaxe progressive. — Proposition de loi de M. Jacques Duclos..... p. 1867

Rétablissement des crédits du ministère de la santé publique et de la population. — Proposition de Mme Roca..... p. 1867

Présentation dans les cahiers budgétaires pour 1951 des moyens de financement et des modalités de payement d'allocation dites de soutien de famille au bénéfice des familles dont l'un ou plusieurs de ses membres sont incorporés dans l'armée, soit au titre de l'active, soit au titre de la réserve. — Proposition de résolution de M. Gosset..... p. 1867

Modification des articles 381 et 386 du code pénal. — Rapport par M. Louis Rollin..... p. 1867

Abrogation de l'article 14 de la loi n° 50-388 du 2 avril 1950 portant nouvelle répartition provisoire des crédits ouverts sur l'exercice 1950 et financement des prestations familiales agricoles. — Proposition de loi de M. Arthaud..... p. 1868

Fixation du salaire minimum vital garanti à 17.500 F sans abattement de zone pour le personnel de la Société nationale des chemins de fer français et application du coefficient 100 pour les services discontinus et du coefficient 120 pour le personnel du cadre permanent. — Proposition de résolution de M. Marius Cartier.... p. 1869

Réglementation de l'affichage. — Proposition de loi de M. Desson..... p. 1869

Augmentation du nombre et du montant des bourses aux élèves des divers ordres d'enseignement. — Proposition de résolution de M. Thamier..... p. 1872

Attribution d'une permission agricole exceptionnelle de quinze jours à tous les jeunes agriculteurs maintenus sous les drapeaux par suite du décret n° 50-1098 du 11 septembre 1950. — Proposition de résolution de M. Jean-Louis Dumet..... p. 1872

Aide aux étudiants originaires de l'Afrique noire française qui sont à l'université d'El-Azar (le Caire, Egypte). — Proposition de résolution de M. Lisette..... p. 1872

Statut du fermage et du métayage. — Avis par M. Defos du Rau..... p. 1873

Suppression de la contribution des patentes à partir du 1er janvier 1951. — Proposition de loi de M. Auguet.... p. 1876

Modification de l'article 1er de la loi du 17 avril 1923 qui détermine le droit à pension des veuves de guerre 1914-1918 d'origine étrangère ayant épousé un Alsacien-Lorrain mais qui n'ont pas acquis la nationalité française en vertu du traité de Versailles. — Rapport par Mlle Weber..... p. 1876

Répression de la fraude sur le vin et réduction des charges fiscales de façon à assurer la normalisation des marchés par l'accroissement de la consommation. — Proposition de loi de M. Delcos..... p. 1877

Rétablissement de la présomption d'origine pour les militaires présents sous les drapeaux. — Proposition de loi de M. Darou..... p. 1877

Présentation dans un budget spécial pour l'exercice 1951 des crédits destinés à faire face aux dépenses d'armement ou de sécurité ainsi que des mesures de tous ordres destinées à en assurer le financement. — Proposition de résolution de M. Abelin..... p. 1878

Fixation du mode d'élection des députés de l'Assemblée nationale. — Proposition de loi..... p. 1878

Abrogation de l'article 3 de la loi du 16 novembre 1940 relative aux sociétés anonymes. — Proposition de loi de M. Joseph Denais..... p. 1879

Prorogation des dispositions de la loi du 11 juillet 1938 relatives à la réquisition d'usage des immeubles nécessaires au fonctionnement des administrations et services publics sinistrés. — Proposition de loi de M. Guilton... p. 1879

Report du 15 novembre au 15 décembre 1950 de la majoration de 10 p. 100 applicable aux cotisations comprises dans les rôles mis en recouvrement durant les mois de mai, juin, juillet et août 1950. — Proposition de loi de M. Eugène Rigal..... p. 1880

Amnistie des condamnations prononcées en Algérie. — Proposition de loi de M. Ben Aly Cherif..... p. 1880

Annulation de l'article 2 de la loi du 25 décembre 1942 portant modification de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des églises et de l'Etat. — Proposition de loi de M. Cordonnier..... p. 1880

Augmentation des crédits de suppléance afin d'assurer au maximum le fonctionnement des écoles primaires publiques. — Proposition de résolution de M. René Schmitt..... p. 1881

Réintroduction de l'enseignement de l'Allemand comme langue secondaire dans les écoles primaires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. — Proposition de résolution de M. Fonlupt-Esperaber.. p. 1881

Facilitation de l'acquisition des terrains nécessaires à la construction d'habitations et à l'équipement industriel. — Projet de loi..... p. 1882

Création d'un institut national de la propriété industrielle. — Projet de loi..... p. 1882

Ratification de l'accord franco-hongrois du 12 juin 1950 relatif à certains intérêts français en Hongrie et exécution de certaines clauses du traité de paix. — Projet de loi.... p. 1883

Rétablissement de l'allocation de salaire unique et de l'allocation de logement aux membres salariés de la famille des exploitants agricoles. — Proposition de loi de M. Gérard Vée..... p. 1884

Modification de l'article 64 de la loi du 20 septembre 1948 en ce qui concerne l'ouverture du droit à pension de réversion en faveur des veuves de fonctionnaires et de militaires. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux..... p. 1885

Augmentation des soldes de militaires du contingent. — Proposition de loi de M. Marcellin..... p. 1885

Application effective de la loi sur les emplois réservés. — Proposition de résolution de M. Mouton..... p. 1885

Suspension de l'application de l'arrêté du 16 avril 1949 faisant obligation aux étudiants des écoles préparatoires en médecine de 4e et 5e année d'accomplir dans les écoles de plein exercice leur stage obligatoire. — Proposition de résolution de M. Alphonse Denis..... p. 1886

Modification de l'article 391 du code général des impôts afin de favoriser la création et le développement des coopératives de distillerie en vue d'un écoulement normal de la production cidricole. — Proposition de loi de M. Guiguen..... p. 1886

Prorogation et revalorisation de l'indemnité pour difficultés administratives allouée aux personnels civils de l'Etat en service dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. — Proposition de résolution de M. Rosenblatt..... p. 1886

Réparation des injustices fiscales dont sont l'objet les viticulteurs des départements du Var, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône en matière d'impôts sur les bénéfices agricoles. — Rapport par M. Baurens..... p. 1887

Autorisation du port de la médaille des engagés volontaires en faveur des membres des forces françaises de l'intérieur et des membres des forces françaises combattantes engagées pour la durée de la guerre. — Proposition de résolution de M. Raymond Gernez..... p. 1887

Subvention de l'achèvement du monument des bretons des forces françaises libres à Camaret. — Proposition de loi de M. Vourc'h..... p. 1887

Interdiction pour les acheteurs de produits agricoles de faire payer aux producteurs les taxes mises à leur charge par les articles 287 (5°) et 1616 du code général des impôts. — Proposition de loi de M. Jean Geoffroy..... p. 1888

Modification, pour les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion de la législation des élections. — Avis..... p. 1888

Feuille 60.

Etablissement de la présomption d'origine pour toutes les affections ou maladies contractées par les soldats du contingent au cours de leur service militaire. — Proposition de loi de M. Tourné..... p. 1889

Assimilation des gains perçus dans l'exercice de leur métier par les gérants des maisons à succursales multiples non salariés aux traitements et salaires prévus au 1er alinéa de l'article 70 du décret du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale. — Rapport supplémentaire par M. Gabelle..... p. 1889

Application dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, de la loi du 7 juin 1949 abrogeant le 7e alinéa de l'article 444 du code d'instruction criminelle. — Rapport par M. Ninine..... p. 1889

Application dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, des dispositions de la loi du 28 juillet 1949 modifiant l'article 365 du code pénal. — Rapport par M. Ninine..... p. 1890

Modification de quelques dispositions de la loi n° 49-420 du 25 mars 1949 révisant certaines rentes viagères constituées entre particuliers — Proposition de loi de M. Auguet..... p. 1890

Etablissement du statut du travailleur déporté. — Proposition de loi de M. Forcinal..... p. 1890

Abrogation du décret n° 50-1174 du 22 septembre 1950 afin de maintenir en activité les moniteurs et les services de l'aviation légère et sportive. — Proposition de loi de M. Juge..... p. 1891

Suppression de la majoration de 10 p. 100 en ce qui concerne le recouvrement des impôts. — Proposition de loi de M. Lamps..... p. 1891

Prorogation des baux ruraux pour la durée d'une année culturale en faveur des preneurs visés par l'article 8 du décret du 1er juin 1940 modifié par l'ordonnance du 22 mai 1945. — Proposition de loi de M. Forcinal.... p. 1892

Modification et complément au décret n° 47-1309 du 16 juillet 1947 déterminant les modalités d'application de la loi n° 46-2243 du 16 octobre 1946 relative au transport rapide et à la réception aux familles des corps des anciens combattants et victimes de la guerre. — Proposition de loi de M. Henneguelle..... p. 1892

Modification de quelques dispositions de la loi n° 49-1098 du 2 août 1949 portant revision de certaines rentes viagères constituées par les compagnies d'assurances, par la caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou par des particuliers moyennant l'aliénation de capitaux en espèces. — Proposition de loi de M. Auguet..... p. 1893

Abrogation de l'acte dit loi du 20 juillet 1940 et rétablissement du régime du forfait pour les bouilleurs de cru. — Proposition de loi de M. Servin..... p. 1893

Attribution de délais supplémentaires pour le payement des impôts. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 1894

Modalités d'application dans les départements d'outre-mer de la législation de la sécurité sociale en vigueur dans la métropole. — Proposition de M. Damas..... p. 1894

Établissement de la présomption d'origine pour toutes les affections et maladies contractées par les soldats du contingent au cours de leur service militaire. — Rapport par M. Badie..... p. 1895

Protection du port sardinier de Saint-Jean-de-Luz. — Proposition de résolution de M. Mora..... p. 1895

Réalisation de la péréquation de retraites et attribution d'avances aux retraités. — Proposition de résolution de M. Poumadère..... p. 1895

Attribution d'une prime de 50 F par degré hecto à tous les vins de qualité supérieure bénéficiant d'une destination spéciale en vue de la fabrication d'apéritifs. — Proposition de résolution de M. Tourné..... p. 1896

Défense des revendications élaborées par les représentants qualifiés du cinéma français. — Proposition de résolution de M. Pierrard..... p. 1896

Introduction de l'enseignement officiel de la chiropractie dans les facultés de médecine. — Proposition de loi de M. Duveau..... p. 1896

Abrogation des dispositions de l'article 6 de la loi n° 50-948 du 8 août 1950 portant fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1950. — Proposition de loi de M. Legendre..... p. 1897

Ouverture de crédits supplémentaires au titre de la loi du 16 juillet 1949 portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949. — Avis par M. Charpentier..... p. 1897

Modification de l'article 44 de la loi du 11 septembre 1951 concernant le contrôle des spécialités pharmaceutiques. — Proposition de loi de M. Badie..... p. 1897

Modification du code général des impôts afin d'empêcher le rétablissement de l'ancien impôt cédulaire sur les salaires et traitements. — Proposition de loi de M. Gérard Dupral..... p. 1898

Arrêt du démantèlement des puits de charbon de Ligny-les-Aires (Pas-de-Calais) et envoi d'une commission d'enquête pour décider la réouverture de ces puits. — Proposition de résolution de M. Camphin..... p. 1898

Réglementation de la pratique des arrhes. — Proposition de loi de M. Joseph-André Hugues..... p. 1899

Ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés. — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 1899

Fixation de la limite d'âge en matière d'admission à la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat. — Proposition de loi de Mme Lempereur..... p. 1903

Fixation du prix du sucre de canne en même temps que celui de la betterave et attribution aux sucres de la Réunion, de la Guadeloupe et de la Martinique du bénéfice d'une participation de la caisse nationale de péréquation des transports maritimes des sucres ou d'une subvention budgétaire. — Proposition de résolution de M. Raphaël Babel..... p. 1904

Versement en temps opportun aux caisses départementales d'allocations familiales agricoles du produit des taxes en provenance du budget annexe des prestations familiales agricoles. — Proposition de résolution de M. Hilaire Perdon..... p. 1905

Maintien en activité de la ligne de chemin de fer de Digne à Nice. — Proposition de résolution de M. Virgile Barel. p. 1905

Fixation à un minimum de 500 milliards des crédits affectés à la caisse autonome de la reconstruction pour le budget 1951 en réservant obligatoirement 10 p. 100 de ces crédits au payement des dommages mobiliers. — Proposition de loi de M Gauthier..... p. 1906

Attribution d'une subvention de 6 milliards aux caisses de sécurité sociale et des allocations familiales en vue de pallier le déficit provisionnel consécutif à la prolongation du service militaire. — Proposition de loi de M. Besset..... p. 1906

Réglementation du commerce et de l'emploi des substances édulcorantes artificielles. — Avis..... p. 1906

Complément aux dispositions de la loi n° 49-762 du 10 juin 1949 qui a notamment prévu l'expropriation de l'immeuble sis à Paris, n°s 4 et 6, rue Alexandre-Cabanel, au profit de l'œuvre de la transfusion sanguine d'urgence. — Proposition de loi de M. Segelle..... p. 1906

Réalisation des travaux de parachèvement, réparations, améliorations et extensions du canal d'irrigation de Ventavon (Hautes-Alpes). — Rapport par M. Boccagny..... p. 1907

Ouverture de crédits pour les obsèques de M. Albert Lebrun, ancien Président de la République française. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 1907

Ouverture de crédits pour les obsèques de M. Léon Blum, ancien président du conseil. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 1908

Aide aux victimes des pluies et inondations dans les territoires du Tchad et de l'Oubangui. — Proposition de résolution de M. Malbrant..... p. 1908

Application au Togo et dans les territoires d'outre-mer autres que l'Indochine, l'Afrique occidentale française et Madagascar des dispositions de l'ordonnance du 27 octobre 1945 réprimant les évasions des détenus transférés dans les établissements sanitaires ou hospitaliers. — Rapport par M. Solinhac..... p. 1908

Médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la guerre 1914-1918 — Rapport par M. Darou..... p. 1908

Indemnités allouées aux titulaires de certaines fonctions électives. — Rapport par M. Cordonnier..... p. 1909

Prorogation des délais en matière de pensions militaires. — Rapport supplémentaire par M. Draveny..... p. 1910

Abrogation du 2e alinéa de l'article 1756 du code général des impôts instituant une pénalité de 50 p. 100 en cas d'insuffisance dans le payement des acomptes provisionnels. — Proposition de loi de M. Paumier..... p. 1912

Attribution aux mutilés et invalides du travail d'une réduction sur les tarifs de chemins de fer et des entreprises routières de remplacement de train. — Rapport par M. Marcel Noël..... p. 1912

Modification de l'article 31 de la loi n° 48-1974 du 31 décembre 1948 et augmentation de la redevance sur l'emploi obligatoire des mutilés de la guerre pour les employeurs qui se refusent à souscrire à la loi. — Proposition de loi de M. Touchard..... p. 1913

Protection du droit au travail des ouvriers mineurs licenciés à la suite de la fermeture de certains puits de mines. — Proposition de M. Camphin..... p. 1913

Attribution d'une allocation de 1.000 F à chaque écolier à l'occasion de la rentrée des classes — Proposition de Mme Darras..... p. 1913

Attribution d'une indemnité forfaitaire de fonction d'un montant égal à 12 p. 100 du traitement moyen à chaque inspecteur primaire dès le 1er janvier 1951. — Proposition de loi de M. Thamier..... p. 1913

Eviction des opérations de la « revision des pensions dites abusives » de celles qui furent attribuées par décision de justice. — Proposition de loi de M. Touchard..... p. 1914

Extension aux victimes civiles de la guerre du bénéfice de l'article 65 de la loi du 31 mars 1919 et de l'article 9 de la loi n° 46-1117 du 20 mai 1946. — Proposition de loi de M. Maillocheau..... p. 1914

Impossibilité pour le propriétaire d'un local à usage d'habitation, professionnel, commercial ou rural de réclamer à l'occupant aucune indemnité autre que celle correspondant au loyer licite et aucuns dommages et intérêts, pour occupation sans droit ni titre, dès lors que le bailleur n'établit pas qu'il peut se loger ailleurs dans dès conditions satisfaisantes. — Proposition de loi de M. Berger..... p. 1914

Prévention et réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer. — Proposition de loi de M. Joseph Denais..... p. 1914

Feuille 61.

Prévention et réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer. — Proposition de loi de M. Joseph Dumas (*suite*)..... p. 1921

Réduction de moitié du taux de majoration par jour de retard du payement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales. — Proposition de loi de M. Coudray..... p. 1921

Application de la loi n° 50-891 du 1er août 1950 accordant des facilités de transport par chemin de fer aux bénéficiaires d'une rente, pension, retraite, allocation ou d'un secours viager, versé au titre d'un régime de sécurité sociale. — Proposition de résolution de M. Camphin. p. 1921

Interdiction de l'emploi, entre vingt heures et sept heures, des mineurs de dix-huit ans et femmes enceintes. — Proposition de loi de M. Duquesne..... p. 1921

Exercice et organisation des professions de médecin, chirurgien dentiste et de sage-femme. — Rapport par M. Pierre-Fernand Mazuez..... p. 1922

Ratification de la convention relative aux pensions d'invalidité et de décès des victimes civiles de la guerre conclue le 23 juillet 1950 entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. — Rapport par M. Vincent Badie..... p. 1923

Affirmation de l'insaisissabilité du traitement des décorations militaires et de la retraite du combattant en soulignant qu'en aucun cas les ressources qu'elles constituent ne puissent entrer en ligne de compte pour le calcul des ressources des hospitalisés au titre de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables. — Rapport par M. Tourné..... p. 1923

Admission au bénéfice de l'ordonnance n° 45-364 du 10 mars 1945 des Alsaciens et des Lorrains mobilisés dans le service allemand du travail. — Rapport par Mlle Weber. p. 1923

Modification du décret du 27 juin 1949 relatif à l'application des taxes à la production aux produits légèrement transformés. — Rapport par M. Henneguelle..... p. 1924

Exploitation des services maritimes d'intérêt général entre le continent et la Corse, entre la France, les Etats-Unis d'Amérique, le Mexique, les Antilles et l'Amérique centrale, et la France et l'Extrême-Orient, l'Océan Indien, la Nouvelle-Calédonie et la Méditerranée Orientale. — Rapport par M. Cayol..... p. 1924

Ratification de la convention générale entre la France et la Yougoslavie sur la sécurité sociale intervenue le 29 janvier 1950. — Rapport par M. Duquesne..... p. 1935

Création de bureaux d'aide sociale. — Avis par M. Badiou.... p. 1936

Complément à l'article 1er de la loi du 21 juin 1865 pour permettre à des associations syndicales d'organiser la défense contre la grêle. — Rapport par M. Montagnier. p. 1936

Autorisation de délégation à la cour d'appel de Colmar des magistrats français composant la chambre franco-sarroise de la cour d'appel de Sarrebrück. — Avis.... p. 1937

Abrogation des dispositions législatives qui, en matière de droit commun, suppriment ou limitent le droit qui appartient aux juges d'accorder des sursis aux peines d'emprisonnement qu'ils prononcent et de faire bénéficier le coupable des circonstances atténuantes. — Avis ..... p. 1937

Complément à l'article 184 du code général des impôts relatifs au régime fiscal des artisans. — Proposition de loi de M. Braveny..... p. 1937

Jardins ouvriers. — Rapport supplémentaire par M. Moisan.. p. 1937

Majoration de 42 p. 100 des salaires forfaitaires résultant du décret du 5 novembre 1948 et servant de base pour le calcul des pensions des inscrits maritimes. — Proposition de résolution de M. Cermolacce..... p. 1939

Création de garages de bicyclettes dans les gares de la Société nationale des chemins de fer français et institution en faveur des travailleurs bénéficiant de cartes hebdomadaires, mensuelles ou annuelles de travail, d'une carte d'abonnement de consigne de bicyclette à tarif réduit. — Proposition de résolution de M. Albert Rigal ..... p. 1939

Application à tous les marins, anciens combattants de la guerre 1914-1918, sans exception, de l'article 2 de la loi du 22 août 1950 portant réforme du régime des pensions des marins. — Proposition de loi de M. Marcel Hamon. p. 1940

Installation au port sardinier de Saint-Jean-de-Luz d'un système de signalisation pour permettre aux bateaux de pêche et de la marine marchande de se réfugier dans la rade. — Proposition de résolution de M. Mora..... p. 1940

Modification de la politique gouvernementale en matière d'importation de produits agricoles et en particulier par la cessation de toute importation de produits laitiers. — Proposition de résolution de M. Boccagny..... p. 1940

Exonération du payement de leur loyer des sinistrés logés en garage. — Avis par M. Joseph Laniel..... p. 1941

Appui du Gouvernement, au sein du comité des ministres du Conseil de l'Europe, de la prise en considération et de l'adoption des recommandations votées par l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et du projet de convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. — Rapport par M. Marc Scherer ..... p. 1941

Inscription dans le budget de 1951 d'un crédit de 5 milliards pour réaliser la deuxième tranche du pécule aux anciens prisonniers de guerre. — Proposition de résolution de M. Mouton..... p. 1942

Modification de l'article 64 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires. — Proposition de loi de M. Jacques Grésa ..... p. 1942

Organisation de l'artisanat. — Proposition de loi de M. Jules-Julien ..... p. 1943

Assouplissement des conditions d'octroi du crédit consenti aux entreprises privées pour assurer leur modernisation et leur équipement. — Proposition de résolution de M. Francis Leenhardt..... p. 1946

Construction de classes primaires, élémentaires et maternelles dans le département de Seine-et-Oise. — Proposition de loi de M. Robert Ballanger..... p. 1946

Non reconduction, en 1951, du budget de 1950 des anciens combattants et victimes de la guerre. Inscription des crédits nécessaires à l'aboutissement des légitimes revendications des anciens combattants et victimes de la guerre dans le projet de budget 1951. Non application de la loi des maxima au budget de 1951. — Proposition de résolution de M. Tourné..... p. 1947

Régime des pensions des fonctionnaires de l'Institut national et des études économiques, anciens officiers. — Proposition de loi de M. de Tinguy..... p. 1948

Modification de l'article 10 de la loi n° 46-1835 du 22 août 1946 fixant le régime des prestations familiales. — Proposition de loi de M. Siefridt..... p. 1949

Autorisation, jusqu'au 1er août 1951, pour les producteurs de cidre de distiller, sans limitation de quantités, les cidres et lies moyennant le payement d'une taxe à l'hectare. — Proposition de loi de M. Guyomard..... p. 1949

Modification de l'article 4 de la loi du 14 mai 1950 portant modification à la législation sur les habitations à bon marché. — Proposition de loi de M. Bouxom..... p. 1949

Attribution au personnel de l'institut médico-légal du bénéfice de la loi n° 50-328 du 17 mars 1950 accordant aux personnes du service actif des égouts des avantages spéciaux pour l'ouverture du droit à pension. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux..... p. 1950

Ratification des avenants nos 1 et 2 de l'accord complémentaire n° 5 à la convention générale entre la France et la Sarre sur la sécurité sociale signée le 27 juillet 1950. — Projet de loi..... p. 1950

Aide aux sinistrés victimes des inondations provoquées par la crue du Rhône, de l'Ain et de l'Isère le 12 novembre 1950. — Proposition de résolution de M. Airoldi..... p. 1951

Modification de l'article 184 du code général des impôts pour permettre le remplacement pendant leur service militaire des fils d'ouvriers et d'artisans. — Proposition de loi de M. Palewski..... p. 1951

Garantie du calcul des allocations familiales sur la base du salaire horaire du manœuvre de la métallurgie dans la région parisienne. — Proposition de loi de M. de Raulin-Laboureur ..... p. 1952

Assouplissement des conditions d'octroi du crédit consenti aux entreprises privées pour assurer leur modernisation et leur équipement. — Rapport par M. Bergeret..... p. 1952

Feuille 62.

Radio-éléments artificiels. — Rapport par M. Barrot..... p. 1953

Création d'un poste de conseiller délégué à la protection de l'enfance à la cour d'appel d'Alger et de postes de juges des enfants dans certains tribunaux du ressort de cette cour. — Projet de loi..... p. 1955

Mise en œuvre du régime d'allocation de vieillesse des personnes non salariées et substitution de ce régime à celui de l'allocation temporaire. Création de foyers-restaurants pour les vieillards dans les agglomérations de plus de 10.000 habitants. — Avis par M. Lecourt.... p. 1956

Modification de l'article 31 de la loi de finances du 31 janvier 1950 en vue d'interdire toute réduction de crédits sur le budget de l'éducation nationale. — Rapport par M. Simonnet ..... p. 1957

Titularisation d'une catégorie de fonctionnaires non visés par la loi du 3 avril 1950 autorisant la transformation d'emploi et portant réforme de l'auxiliariat. — Proposition de loi de M. Cordonnier..... p. 1957

Extension du bénéfice des prestations en nature de l'assurance maladie et de longue maladie à certaines veuves de salariés. — Proposition de loi de M. Pierre-André... p. 1957

Extension du droit de piégeage afin de mieux détruire le gibier nuisible. — Proposition de résolution de M. Paumier..... p. 1958

Interdiction de toutes importations en France d'huile d'olive d'Espagne, pour la campagne en cours. — Proposition de résolution de M. Lucien Lambert..... p. 1958

Modification de la décision du 19 juillet 1950 du ministre de l'agriculture relative au mode d'attribution au crédit de 200 millions aux producteurs d'olives. — Proposition de résolution de M. Lucien Lambert..... p. 1959

Complément à l'article 32 de la loi du 24 juillet 1950 relatif aux pensions de certains officiers. — Proposition de loi de M. Joseph Denais..... p. 1959

Aide aux victimes des inondations dans le département de l'Ain. — Proposition de résolution de M. Bourbon..... p. 1959

Etablissement de la parité des tarifs, pour les cartes hebdomadaires d'abonnement des cars de remplacement sur les lignes Beauvais-Compiègne et Chantilly-Senlis avec les tarifs de la Société nationale des chemins de fer français et construction d'abris pour l'attente des cars. — Proposition de résolution de M. André Mercier..... p. 1959

Aide aux victimes des inondations dans la région du Rhône et de la Saône. — Proposition de résolution de M. Maurice Guérin..... p. 1960

Aide aux victimes des inondations dans la vallée de l'Ain. Proposition de résolution de M. Dominjon..... p. 1960

Complément à l'article 127 bis de l'ordonnance du 19 octobre 1945 relatif à l'adaptation de la législation de la sécurité sociale à la situation des cadres. — Proposition de loi de M. Siefridt..... p. 1960

Sauvegarde des intérêts généraux des villes sinistrées. — Proposition de loi de M. Siefridt..... p. 1960

Révision de certains actes de la constitution. — Proposition de résolution de M. Paul Coste-Floret. ..... p. 1961

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur le projet de loi relatif aux brevets d'invention ayant appartenu à des ressortissants allemands. — Résolution..... p. 1961

Modification de la loi n° 50-948 du 8 août 1950 portant fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1950 en rétablissant l'allocation de salaire unique aux membres salariés de la famille de l'exploitant agricole. — Proposition de loi de M. Bruyneel..... p. 1961

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée..... p. 1961

Complément à l'article 15 de la loi n° 49-1035 du 31 juillet 1949 relatif au bénéfice agricole forfaitaire. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont..... p. 1961

Considération de l'ascendant d'une femme seule vivant avec elle comme étant à charge. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont..... p. 1962

Modification de l'article 13 de l'ordonnance n° 45-1741 du 4 août 1945 en faveur des étudiants anciens combattants, résistants et victimes de la guerre. — Proposition de loi de M. Jacques Grésa..... p. 1962

Fixation du forfait maximum en matière fiscale à 10 millions. — Proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont ..... p. 1962

Organisation du territoire du Gabon..... p. 1962

Suspension de la pénalité de 10 p. 100 en faveur de certaines catégories de contribuables. — Proposition de résolution de M. Guy Petit..... p. 1963

Revision du prix de l'avoine. — Proposition de résolution de M. Charpentier..... p. 1963

Abrogation du décret n° 50-1223 du 3 octobre 1950 concernant la réduction des effectifs du service des restitutions de corps du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre. — Proposition de loi de M. Touchard.... p. 1963

Fixation à dix-huit mois de la durée du service militaire actif et modification de certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée. — Avis..... p. 1964

Extension du bénéfice des retraites mutualistes instituées par la loi du 4 août 1923 aux combattants de la guerre 1939-1945 et aux ayants cause des combattants morts pour la France au cours de la guerre 1939-1945. — Avis ..... p. 1964

Ouverture d'une avance de trésorerie au profit du budget annexe des prestations familiales agricoles. — Projet de loi..... p. 1964

Abrogation du décret n° 50-1174 du 22 septembre 1950 supprimant 85 moniteurs des services de l'aviation légère et sportive et réaménagement de ces services. — Proposition de loi de M. Couston..... p. 1965

Elévation du maximum des bonifications de rentes susceptibles d'être accordées aux déposants de la caisse nationale de retraites pour la vieillesse atteints d'une incapacité absolue de travailler. — Rpport par M. Boutavant ..... p. 1965

Ratification des accords relatifs à la sécurité sociale intervenus le 7 janvier 1950 entre la France et les Pays-Bas. — Rapport par M. Segelle..... p. 1966

Ratification de la convention générale entre la France et le Royaume-Uni relative aux régimes de sécurité sociale applicables en France et en Irlande du Nord intervenue le 28 janvier 1950. — Rapport par M. Segelle..... p. 1966

Ratification de la convention relative à la faillite et à la liquidation judiciaire conclue le 13 septembre 1950 entre la France et la Principauté de Monaco. — Projet de loi ..... p. 1966

Attribution du transport gratuit aux jeunes filles et jeunes gens sans emploi. — Rapport par Mme Reyraud..... p. 1967

Modification de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante. — Avis par M. Gallet..... p. 1967

Exonération du payement de leur loyer en faveur des sinistrés logés en baraques. — Rapport supplémentaire par M. Triboulet ..... p. 1968

Abrogation de l'arrêté du 2 août 1950 pris en application de la loi n° 50-854 du 21 juillet 1950 relative au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1950 (prêts et garanties). — Rapport par M. Coudray... p. 1968

Ouverture de crédits spéciaux, d'exercices clos et d'exercices périmés. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 1968

Assimilation aux travailleurs en chômage des membres de l'enseignement intérimaires ou suppléants en état d'activité. — Proposition de loi de Mme Lempereur..... p. 1974

Attribution aux titulaires d'une pension de vieillesse ayant besoin de l'aide constante d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie des mêmes avantages qu'aux titulaires d'une pension d'invalidité. — Proposition de loi de M. Wagner ..... p. 1976

Modification de l'article 251 du décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 prévoyant la création d'un fonds national de péréquation. — Proposition de loi de M. Mondon..... p. 1976

Création de classes maternelles et construction de locaux scolaires. — Proposition de résolution de Mme Rumeau. p. 1977

Promulgation des statuts des personnels de centres d'apprentissage. — Proposition de résolution de M. Albert Masson ..... p. 1978

Attribution aux déportés et internés politiques du bénéfice de l'article 8 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948. — Proposition de loi de M. Genest..... p. 1978

Situation des militaires ayant appartenu aux forces supplétives d'Afrique du Nord et aux troupes spéciales du Levant et servant dans l'armée française. — Rapport supplémentaire par M. Bouvier-O'Cottereau..... p. 1978

Attribution de la détaxe des carburants utilisés pour les vols d'entraînement effectués dans les aéro-clubs. — Proposition de loi de M. Couston..... p. 1979

Encouragement de la production du blé. — Proposition de loi de M. Jean Masson..... p. 1980

Augmentation des crédits de suppléance afin d'assurer au maximum le fonctionnement des écoles primaires publiques. — Rapport par Mme Lempereur..... p. 1981

Election des membres de l'Assemblée nationale dans les territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo, du Cameroun et de la Côte française des Somalis. — Proposition de loi de M. Yacine Diallo..... p. 1981

Etablissement d'un programme de constructions scolaires. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 1982

Diminution du taux des intérêts de retard perçus par la sécurité sociale en vertu de l'article 36 de l'ordonnance du 4 octobre 1945. — Proposition de loi de M. Emile Hugues. p. 1982

Réorganisation de l'office national interprofessionel des céréales. — Proposition de loi de M. Edouard Daladier. p. 1983

Bénéfice au profit des veuves de guerre d'une réduction de 50 p. 100 sur les tarifs des lignes de chemins de fer et de cars. — Proposition de loi de M. Bour..... p. 1984

SOMMAIRE DES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

publiés du 24 au 30 septembre 1951.

Feuille 16.

Elaboration et soumission à l'Assemblée de l'Union française des textes supprimant les conseils privés existant outre-mer, instituant à leur place des conseils de gouvernement élargissant les pouvoirs des conseils de gouvernement existant auprès des gouvernements généraux de Madagascar, d'Afrique occidentale française et d'Afrique équatoriale française et modifiant leur composition. — Proposition de M. Henri-G. Gaignard (suite) ..... p. 289

Statut de la copropriété des immeubles divisés par appartements à Madagascar et dépendances. — Rapport par M. Antonini..... p. 289

Emploi de la main-d'œuvre pénale en Afrique occidentale française. — Rapport par M. Michard-Pellissier..... p. 290

Réglementation des loyers des locaux d'habitation dans les établissements de Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanaon. — Rapport par M. Paul Antonini..... p. 291

Réglementation, par les Etablissements français de l'Océanie, des loyers des locaux à usage d'habitation ou professionnel. — Rapport par M. Antonini..... p. 292

Institution d'un code de la navigation fluviale dans les territoires d'outre-mer de l'Union française. — Demande d'avis ..... p. 294

Exécution du recensement agricole mondial dans les pays d'outre-mer. — Rapport par M. Le Brun-Kéris..... p. 300

Emploi de la main-d'œuvre pénale en Afrique occidentale française. — Avis par M. Jean Scelles..... p. 301

Modification, pour les départements algériens, de la législation des élections. — Demande d'avis..... p. 302

Election des membres de l'Assemblée nationale dans les territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo, du Cameroun et de la Côte française des Somalis. — Demande d'avis..... p. 302

Représentation de l'Assemblée de l'Union française au sein du comité directeur du F. I. D. E. S., en lui soumettant pour examen et avis tout litige survenant entre les autorités d'élaboration, d'approbation et d'exécution des plans d'équipement des territoires d'outre-mer. — Rapport par M. Alduy..... p. 304

Réglementation des loyers commerciaux dans les Etablissements français d'Océanie. — Rapport par M. Antonini. p. 306

Création, en Guyane française, d'un institut français d'analyse tropicale. — Rapport par M. Malroux..... p. 308

Organisation, dans les grandes circonscriptions administratives des territoires d'outre-mer, du payement foraln des pensions aux anciens combattants et anciens militaires. — Proposition de M. Dorange..... p. 312

Modification et complément à l'article 11 relatif aux incompatibilités de la loi du 6 janvier 1950 portant modification et codification des textes relatifs aux pouvoirs publics. — Proposition de résolution de M. Alfred Bour. p. 312

Conditions d'engagement des techniciens par les collectivités de droit local dans les territoires d'outre-mer et en Algérie. — Proposition de M. Jousselin..... p. 313

Dépôt, devant l'Assemblée nationale, d'un texte additif à la loi créant le conseil supérieur de l'entr'aide sociale et déclarant membre de droit du conseil supérieur de l'entr'aide sociale le président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée de l'Union française. — Rapport par M. H. Caffot..... p. 314

Election des membres de l'Assemblée nationale dans les territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo, du Cameroun et de la Côte française des Somalis. — Demande d'avis... p. 315

Fixation du mode de représentation à l'Assemblée nationale des territoires d'outre-mer relevant du ministère de la France d'outre-mer. — Demande d'avis..... p. 316

Organisation d'une exposition de l'Union française à Marseille en 1952. — Demande d'avis..... p. 319

Feuille 11.

Organisation d'une exposition de l'Union française à Marseille en 1952. — Demande d'avis (*suite*)..... p. 321

Création de sanatoria dans la métropole pour les travailleurs Nord-Africains atteints de tuberculose. — Rapport par M. Chekkat Daho..... p. 321

Constitution d'un organisme capable de susciter, d'encourager et de coordonner toutes les initiatives en vue de la formation méthodique de la main-d'œuvre et de l'éducation psychologique des personnels d'encadrement dans les territoires d'outre-mer. — Rapport par M. Georges Riond..... p. 322

Abrogation du paragraphe 12 de l'article 11 du décret du 4 mai 1945 créant le conseil du gouvernement de Madagascar et dépendances. — Rapport par M. Randretsa.. p. 323

Etablissement en Algérie de la parité entre les élus du premier et du deuxième collège aux conseils généraux et conseils municipaux — Rapport par M. Lechani..... p. 324

Procédure de fixation des taxes postales et assimilées applicables aux groupes de territoires ou territoires relevant de la France d'outre-mer. — Rapport par M. Charlier. p. 325

Etablissement d'un plan conjoint d'équipement et de modernisation industrielle et agricole pour les Nouvelles-Hébrides ou à défaut, d'un plan en faveur des activités du ressort de l'administration française. — Proposition de M. Bidet..... p. 326

Mode de représentation à l'Assemblée nationale des territoires d'outre-mer relevant du ministère de la France d'outre-mer. — Rapport par M. Cononbo..... p. 329

Prévention et réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires et territoires associés relevant de la France d'outre-mer. — Demande d'avis ..... p. 335

Relèvement du plafond des achats sur factures des marchés de gré à gré effectués et passés par les municipalités de plein exercice du Sénégal. — Proposition de M. André Bourgarel..... p. 342

Annulation de la décision de surfret de 100 p. 100 prise par les compagnies de navigation qui desservent la rade de Cotonou. — Proposition de M. Hazoumé..... p. 343

Extension à l'Algérie de la législation métropolitaine protégeant les aveugles et les grands infirmes civils. — Proposition de M. Begarra..... p. 343

Renforcement des relations diplomatiques avec le monde musulman. — Proposition de M. de Peretti..... p. 344

Modification et complément à l'article 11 relatif aux incompatibilités de la loi du 6 janvier 1950 portant modification et codification des textes relatifs aux pouvoirs publics. — Rapport par M. Paul Simon..... p. 344

Construction d'un aérodrome à caractère impérial sur la côte du Benin en le fixant à Cotonou. — Rapport par M. Sylvestre ..... p. 345

Etablissement du bilan économique de chacun des pays d'outre-mer de l'Union française. — Rapport par M. Rosfelder ..... p. 346

Institution d'une comptabilité sociale de l'Union française. — Rapport par M. de Peretti..... p. 348

Meilleure application de la sécurité sociale dans les départements des Antilles et dans certains centres urbains de la Guyane. — Rapport par Mlle Le Ber..... p. 352

Feuille 12.

Meilleure application de la sécurité sociale dans les départements des Antilles et dans certains centres urbains de la Guyane. — Rapport par Mlle Le Ber (*suite*)..... p. 353

Sauvegarde de l'indépendance politique des militaires ou des fonctionnaires exerçant un mandat parlementaire. — Proposition de M. Jacques Mitterrand..... p. 353

Construction d'un aérodrome à caractère impérial sur la côte du Benin en le fixant à Cotonou. — Avis par M. Georget. p. 354

Sort des journalistes français qui ont exercé ou exercent leur profession dans la presse française ayant son siège outre-mer de façon à étendre à ces derniers, dans l'esprit de l'ordonnance du 18 octobre 1945, le régime de retraite des journalistes de la France métropolitaine. — Rapport par Mme Hélène Caffot..... p. 354

Réglementation des groupes d'immeubles et des lotissements en Nouvelle-Calédonie. — Demande d'avis..... p. 356

Modification du décret du 2 octobre 1946 instituant en Afrique équatoriale française une caisse de soutien du coton. — Rapport par M. Michel Aubert..... p. 358

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 26 septembre 1951 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 26 septembre 1951 pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature:

M. Osmont d'Amilly, conseiller à la cour d'appel d'Alger, est désigné pour exercer à ladite cour pendant une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1951, les fonctions de conseiller délégué à la protection de l'enfance.

Sont chargés pour trois ans, à compter du 1er octobre 1951, des fonctions de juge des enfants dans les tribunaux ci-après du ressort de la cour d'appel d'Alger:

Alger: MM. Catherineau et Tonneau, juges au tribunal de première instance d'Alger.

Batna: M. Gisselbrecht, juge au tribunal de première instance de Batna.

Blida: M. Popie, juge au tribunal de première instance de Blida.

Bône: M. Mongibeaux, juge au tribunal de première instance de Bône.

Bougie: M. Casenave, juge au tribunal de première instance de Bougie.

Constantine: M. Bayol, juge au tribunal de première instance de Constantine.

Guelma: M. Guilliot, juge au tribunal de première instance de Guelma.

Mascara: M. Couchoud, juge au tribunal de première instance de Mascara.

Mostaganem: M. Cozette, juge au tribunal de première instance de Mostaganem.

Oran: M. Faberon, juge au tribunal de première instance d'Oran.

Orléansville: M. Fournier, juge au tribunal de première instance d'Orléansville.

Philippeville: M. Mabire, juge au tribunal de première instance de Philippeville.

Sétif: M. Teissonnière, juge au tribunal de première instance de Sétif.

Sidi-Bel-Abbès: M. Escrivant, juge au tribunal de première instance de Sidi-Bel-Abbès.

Tiaret: M. Perisson, juge au tribunal de première instance de Tiaret.

Tizi-Ouzou: M. Chapus, juge au tribunal de première instance de Tizi-Ouzou.

Tlemcen: M. Peyre, juge au tribunal de première instance de Tlemcen.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 27 septembre 1951 portant promotions (armée de terre, active).

Par décret en date du 27 septembre 1951, sont promus à titre définitif:

ARMÉE DE TERRE

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les lieutenants-colonels:

Quinche (Alfred-Michel), en remplacement de M. Ragot, retraité. — Maintenu.

Royer (Albert-Emile), en remplacement de M. de Fornel, retraité — Maintenu.

Alix (Edmond-Félix-Jean-Marie) (B. E. M.), en remplacement de M. Mourier, retraité. — Maintenu.

Bourdarias (Alphonse) (B. E. M.), en remplacement de M. Le Rungrat, nommé — Maintenu.

Cadieu (Charles-Victor-Pierre-Marie), en remplacement de M. Massiet du Biest, nommé. — Maintenu.

Dousset (Guy-Ernest-André), (D. E. M.), en remplacement de M. Noguez, nommé. — Maintenu.

Salles (Philippe-Henri-Marie) (D. E. M.), en remplacement de M. Pedron, nommé. — Maintenu.

Labadie (Jean-Louis), en remplacement de M. Beaufre, nommé. — Maintenu.

Du Plessis de Grenedan (René-Joseph-Henri) (B. O. A.), en remplacement de M. Bondil, admis train. — Maintenu.

Clément (Claude-André-Aristide) (B. E. M., B. O. A., B. P.), en remplacement de M. Coche, admis train. — Maintenu.

Katz (Joseph) (D. E. M., B. E. M. S.), en remplacement de M. Durandthon, admis train. — Maintenu.

Defrasne (Pierre-Charles-Emile) (B. E. M.), en remplacement de M. Reyniers, admis transmissions. — Maintenu.

Allemane (Pierre-Auguste-Jean) (B. E. M.), en remplacement de M. Blazy, admis transmissions. — Maintenu.

Thiriet (Robert-Marie-Rémy), en remplacement de M. L'Huillier, admis adjoint chancellerie. — Maintenu.

Orliac (Paul-Jean-Antoine) (B. E. M.), en remplacement de M. Iriart, admis génie — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les chefs de bataillon:

Guiguet (Robert-Henri-Auguste), en remplacement de M. Penicault, promu. — Maintenu.

De Tarle (François-Marie-Adolphe-Gérard), en remplacement de M. Roulet, promu. — Maintenu.

Bassères (Jean-François-Edouard-Marie), en remplacement de M. Quinche, promu. — Maintenu.

Amprino (Félix-Charles-Marius) (B. E. M.), en remplacement de M. Royer, promu. — Maintenu.

Pin (François-Louis-Damien), en remplacement de M. Alix, promu. — Maintenu.

Guillaut (Louis-Joseph-Jean-Léon), en remplacement de M. Bourdarias, promu. — Maintenu.

De Lafond (Paul-Marie-Jean), en remplacement de M. Cadieu, promu. — Maintenu.

Gourand (Marcel-Marius-Stéphane), en remplacement de M. Dousset, promu. — Maintenu.

Frison (Jean-Georges-Jacques) (D. E. M.), en remplacement de M. Salles, promu. — Maintenu.

D'Auber de Peyrelongue (Joseph-Albert) (B. T.), en remplacement de M. Labadie, promu. — Maintenu.

De Villiers de L'Isle-Adam (Georges-Claudius) (D. E. M., B. E. M. S.), en remplacement de M. du Plessis de Grenedan, promu. — Maintenu.

Dalstein (Jean-Roger-René) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Clément, promu. — Maintenu.

Barbou des Places (Gabriel-Marie-Melchior-Paul), en remplacement de M. Katz, promu. — Maintenu.

Daumont (Roger) (B. E. M., B. E. M. S.), en remplacement de M. Defrasne, promu. — Maintenu.

Pommier (Albert-Julien) (B. E. M. S., B. O. A.), en remplacement de M. Allemane, promu. — Maintenu.

Cann (Raymond-Joseph) (D. E. M.), en remplacement de M. Thiriet, promu. — Maintenu.

Lavallée (Léon-Jules-Henri-André), en remplacement de M. Orliac, promu. — Maintenu.

Borrell (Gustave-François), en remplacement de M. Petit, admis train. — Maintenu.

Blanckaert (Henry-Marie-Roger-Michel), en remplacement de M. Aubry, admis train. — Maintenu.

Le Ray (Alain-André-Etienne-Henri) (D. E. M., B. P.), en remplacement de M. Bernard, admis train. — Maintenu.

Gaucher (Jules-Paul-Roger), en remplacement de M. Lucas, admis train. — Maintenu.

Jacquin (Georges-Pierre-Charles-Nicolas) (D. E. M.), en remplacement de M. Mesnard, admis train. — Maintenu.

Chalandon (Jean-André), en remplacement de M. Partiot, admis train. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Rogez (Jean-Pierre-Edmond-Louis-Joseph), en remplacement de M. Guiguet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Le Masne de Chermont (Bernard-Marie-Georges), en remplacement de M. de Tarle, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Jenny (Robert), en remplacement de M. Bassères, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Jouin (Yves-André-Gérard), en remplacement de M. Amprino, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Vincent (Georges-René-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Pin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gilbain (Pierre-Victor-Alphonse-Jean), en remplacement de M. Guillaut, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Feunteun (René-Yves-Marie), en remplacement de M. de Lafond, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. d'Orgeval-Dubouchet (Hubert-Gustave), en remplacement de M. Gourand, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bicaise (Camille-Henri-Marie), en remplacement de M. Frison, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Stephan (Charles-Pierre-Auguste), en remplacement de M. d'Auber de Peyrelongue, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pegliasco (Jean-Baptiste), en remplacement de M. de Villiers de l'Isle-Adam, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Magherini (Marcel), en remplacement de M. Dalstein, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Fourrière (Pierre-René), en remplacement de M. Barbou des Places, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de Waubert de Genlis (François-Marie-Gaston), en remplacement de M. Daumont, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Chevalier (Guy-Georges-Yves), en remplacement de M. Pommier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Le Gall (Yves-Marie), en remplacement de M. Cann, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Beaumont (Pierre-Jean-François) (D. E. M.), en remplacement de M. Lavallée, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lefort (Henri-Marie-Jean), en remplacement de M. Borrell, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Petit (Marcel-Georges), en remplacement de M. Blanckaert, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Proudhom (Roger-Georges-Jean), en remplacement de M. Le Ray, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bourdoncle (Jean-Louis) (D. E. M.), en remplacement de M. Gaucher, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Barbotin (Guy-Charles), en remplacement de M. Jacquin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Ferent (Jacques-Camille) (D. E. M.), en remplacement de M. Chalandon, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Foucault (Philippe-Marius) (B. P.), en remplacement de M. Debray, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Rostolan (Jean-Marie-Balthazar-Pierre) (D. E. M.), en remplacement de M. Antomarchi, admis arme blindée et cavalerie. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Launay (Francis-Marie), en remplacement de M. Barrau, admis train. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Weil (Antoine-Nicolas) (B. P.), en remplacement de M. Blanc, admis train. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Droin (Jean-René-Marie), en remplacement de M. Bonnaire, admis train. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Malfere (Jean-Victor-Edgard), en remplacement de M. Capitaine, admis train. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Comoy (Marie-Auguste-Jean-Alexis), en remplacement de M. Clavean, admis train. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Audibert (Jean-François) (D.E.M.), en remplacement de M. Legros, admis train. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Monnerie (Paul-Hubert) (B.O.A.), en remplacement de M. Lesnard, admis train. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Perpere (René-Jean-Baptiste) (D.E.M.), en remplacement de M. Mansuy, admis train. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Arbola (Delphe-Pierre), en remplacement de M. de Mouxy de Loche, admis train. — Maintenu.
2e tour (choix). M. James (Roger) (D.E.M.), en remplacement de M. Pannier, admis train. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Rogere (Louis-Ferdinand), en remplacement de M. Paoli, admis train. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Guy (Jean-François-Elisée) (D.E.M.), en remplacement de M. Pellegrin, admis train. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Lahausse (Henri-Alexandre), en remplacement de M. Pire, admis train. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Baratte (Jacques-Edmond-Paul), en remplacement de M. Plasse, admis train. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Costes (Robert-André-René), en remplacement de M. Pollin, admis train. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bovet (Jean-Marie-Joseph) (D.E.M.), en remplacement de M. Reynes, admis train. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Muller (René), en remplacement de M. Tarrade, admis train. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Dehollain (Jacques-Philippe-Albert) (D.E.M.-B.O.A.-B.P.), en remplacement de M. Tonnaire, admis train. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Cloarec (Pierre-Guillaume), en remplacement de M. Vincent, admis train. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Barthelemy (Pierre-Louis-André) (D.E.M.), en remplacement de M. Crut, admis transmissions. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Dubos (Pierre-Emile-Eugène), en remplacement de M. Stroup, admis transmissions. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Vaillant (Albéric) (D.E.M.), en remplacement de M. Herouart, admis transmissions. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Marfaing (Joseph), en remplacement de M. Dutailly, admis transmissions. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Degas (Jacques-Laurent), en remplacement de M. Millot, admis transmissions. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bonnaud (Raoul-Georges), en remplacement de M. Poirier, admis transmissions. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Dechavanne (Damas-Pierre), en remplacement de M. Damougeot, admis transmissions. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Belveze (Jean-Emile), en remplacement de M. Sauget, admis transmissions. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1951.)

Les lieutenants:

(Ancienneté.) M. Elias (Amza ben Mekki), en remplacement de M. Fockedey, décédé. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

2e tour (choix). M. Granger (Baptiste-Alexandre), en remplacement de M. Rogez, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Glacon (Paul-Henri-Bruno-Charlemagne), en remplacement de M. Le Masne de Chermont, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Roux (Jean-Vincent-Charles-Etienne), en remplacement de M. Jenny, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Coumetou (Jean-Noël-Ernest), en remplacement de M. Jouin, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Durieux (Charles-Paul-Georges) (B.P.), en remplacement de M. Vincent, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Voisin (Pierre-Charles), en remplacement de M. Gilbain, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Levallois (André-Henri), en remplacement de M. Le Feunteun, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Chatelain (Maurice-André), en remplacement de M. d'Orgeval-Dubouchet, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Fabre (Gaston-Félix-Eloi), en remplacement de M. Bicaise, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Debaene (Géry-Marie-Robert), en remplacement de M. Stephan, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Barbotin (Albert-Louis-Emile), en remplacement de M. Pegliasco, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Guillaumeau (André-Robert-Paul), en remplacement de M. Magherini, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Alliaume (Jacques-Henri), en remplacement de M. Fourriere, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Silvani (Martin), en remplacement de M. de Waubert de Genlis, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Salaün (Henri-Claude), en remplacement de M. Le Chevalier, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Robert (Jean-Alphonse-Yves) (B.P.), en remplacement de M. Le Gall, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Pasquier (André-Marie-Emile-Joseph), en remplacement de M. Baumont, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. de Peretti (Marc-Aurèle), en remplacement de M. Lefort, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Biraud (René-Antoine), en remplacement de M. Petit, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Audibert (Roger-Henri-Guy), en remplacement de M. Proudhom, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Ferrandi (Emile-Paul), en remplacement de M. Bourdoncle, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Deschard (Bernard-Georges-Marie), en remplacement de M. Barbotin, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Albrieux (Eugène-Maurice-Marius), en remplacement de M. Ferent, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Papion (François-Raymond-Marie), en remplacement de M. Foucault, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Chuard (Louis-Robert), en remplacement de M. de Rostolan, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Lebrun (Georges-Jean-Marie), en remplacement de M. Launay, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. de Menou (Marie-Joseph-Tiburce-Jacques), en remplacement de M. Weil, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Roulin (Jean-Christian-Marie-Henri), en remplacement de M. Droin, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Gonzales (Salvatore), en remplacement de M. Malfere, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Crignola (René), en remplacement de M. Comoy, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lavaine (André-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Audibert, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Abd-el-Kader (El Djazaerly), en remplacement de M. Monnerie, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Nied (André-Gustave-Jean), en remplacement de M. Perpere, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Moneuse (René), en remplacement de M. Arbola, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Delannoy (Marceau), en remplacement de M. James, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Dazin (Etienne), en remplacement de M. Rogere, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lacabe (Joseph), en remplacement de M. Guy, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Blot (Marcel-René), en remplacement de M. Lahausse, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Gerbier (Paul-Maurice), en remplacement de M. Baratte, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Favre d'Eschallens (Marie-Jacques), en remplacement de M. Costes, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Ferrer (Jacques) (B. P.), en remplacement de M. Bovet, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Pairis (Nicolas), en remplacement de M. Muller, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lazarus (Paul), en remplacement de M. Dehollain, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Job (Marcel-Charles-Marie), en remplacement de M. Cloarec, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Nodot (Jean-Baptiste-Robert), en remplacement de M. Barthelemy, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Haubre (Roger-Jean), en remplacement de M. Dubos, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Bertin (André-René-Prosper), en remplacement de M. Vaillant, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Tabarly (Robert), en remplacement de M. Marfaing, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Moreau (Jacques-Georges-Marie-Gaston), en remplacement de M. Degas, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Ghisgant (Marcel-Anatole-Charles-Eugène), en remplacement de M. Bonnaud, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Normand (Eugène-Emmanuel-Emilien), en remplacement de M. Dechavanne, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bire (Jean-André-Alfred), en remplacement de M. Belveze, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. George (Jean), en remplacement de M. Rostain, admis arme blindée et cavalerie. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Ferant (Robert-Léon-Lucien), en remplacement de M. Pelleterat de Borde, admis arme blindée et cavalerie. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Hanss (Roger-Georges-Louis), en remplacement de M. Drapied, admis arme blindée et cavalerie. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Nicolai (Paul), en remplacement de M. Laine, admis arme blindée et cavalerie. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Renault (Jean-Jacques), en remplacement de M. Meunier, admis arme blindée et cavalerie. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Denoix de Saint-Marc (Marie-Joseph-Elie) (B. P.), en remplacement de M. Nicolau, admis arme blindée et cavalerie. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Houille (Paul-Maurice-Camille-Alexis) (B. P.), en remplacement de M. Lalo, admis arme blindée et cavalerie. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Chailleux (Louis-René-Marie), en remplacement de M. Prechac, admis arme blindée et cavalerie. — Maintenu.
2e tour (choix). De La Haye Saint-Hilaire (Ernest-Marie-Henri-Michel), en remplacement de M. du Crest, admis arme blindée et cavalerie. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Merckel (Lucien-Jean-Louis), en remplacement de M. Delaporte, admis arme blindée et cavalerie. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Merlo (Raymond-Victor), en remplacement de M. de Colombel, admis arme blindée et cavalerie. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Calhellineau (Gérard-Pierre-Marie-Xavier), en remplacement de . Barrois, admis arme blindée et cavalerie. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Le Beuan (Henri-Louis-Marie), en remplacement de M. Granier, admis arme blindée et cavalerie. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Berthet (Raymond-Jean) (B. P.), en remplacement de M. Fleury, admis arme blindée et cavalerie. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Olivier (Pierre Jean), en remplacement de M. Pachany, admis arme blindée et cavalerie. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Ouvrard (Louis-Edmond-François), en remplacement de M. Pallandre, admis artillerie. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Znepffel (Maurice-Joseph), en remplacement de M. Bastide, admis train. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Achou (Pierre), en remplacement de M. Bunevod, admis train. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bartoli (Joseph-Antoine), en remplacement de M. Caillet, admis train. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Kauffmann (Louis-Philippe), en remplacement de M. Christel, admis train. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chevalier (Charles-Maurice), en remplacement de M. Courtois, admis train. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Renvez (Raymond-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Delenne, admis train. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Barraque (Albert), en remplacement de M. Derriennic, admis train. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Louis (Maurice-Albert), en remplacement de M. Doull, admis train. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Baron (René), en remplacement de M. Dumont, admis train. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Piquemal (Roger-Jean-Marie), en remplacement de M. Fossat, admis train. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Moal (Guillaume), en remplacement de M. Garnier, admis train. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

MM. les aspirants:

Cadioux (Pierre).
Saint-Mard (Roger-Jacques).
Vieugeot (Maurice).
Bonneville (Robert-Paul-Jean-Fustin).

MM. les sous-officiers:

Schmidt (Roger).
Jourde (Jean-Aimé-René).
Martinez (Rufino-Salvador).
Courosse (Edmond-Bernard) (B. P.).
Gerard (Jean-François-Xavier).
Maingot (Henri-Edmond).
Ardouin (Philippe-François).
Marx (Henri-Louis).
Vieille (Raymond-Joseph-Marie Cyprien).
Martin (Léon-Germain-Charles).
Caillot (Emile-Marcel-Irénée).
Brindejonc (Louis-Joseph).
Demange (André-René-Léon).
Rihet (Georges-Joseph).
Frize (Charles-Hubert-Guy-Jacques).
Vincent (François-Jean-Marie-Henri) (B. P.).
Valdre (Georges-Paul-Lucien) (B. P.).
Laparade (Jean).
Le Berre (Henri-Yves-Marcel).
Camborde (René-Denis).
Mansion (André-Albert).
Pede (Alfred-Augustin).
Le Fur (Yves-Marie).
Barrouilhet (Louis-Edouard).
Andriot (André-Marcel) (B. P.).
Mozziconacci (Marc-Marie).
Audric (Pierre-Yves-Ferdinand-Georges).
Verlot (André-Georges).
Gentil (Pierre-Roger-Emile).
Santoni (Noël-Mathieu).
Fontan (Gilbert-Jean-Pascal).
Dubois (Raymond-Jean-Robert-Alexandre).
Ros (Joseph-Désiré).
Gorde (Laurent-Henri-Gabriel).
Tamagny (Jean-Emile-Alexis).
Fregosi (Antoine-Arthur-Florian).
Gueret (Michel-Jacques).

OFFICIERS A TITRE ÉTRANGER

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

M. le sous-officier Mares (François).

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1950

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

M. le capitaine Benammar (Ahmed ben Si Mehami Ben Ahmed ben Yousef).

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

M. le sous-lieutenant Feraga (Abdallah ben Slimane).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les lieutenants-colonels:

Dore (Camille), en remplacement de M. Friess, retraité. — Maintenu.
Rouvillois (Jean-Jacques-Frédéric), en remplacement de M. Hurstel, retraité. — Maintenu.
Geliot (Christian-François-Louis-Marie), en remplacement de M. Sauzey, retraité. — Maintenu.
Dewaire (Paul-Marie-Pierre-René) (D. E. M.), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
Egarieler (André-Jean) (B. E. M.), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
Pernard (Louis-Marie-Gustave) (B. E. M.) (B. O. A.), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
De Battisti (Louis), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les chefs d'escadrons:

Legendre (Jean-Louis-Joseph-Dominique), en remplacement de M. Dore, promu. — Maintenu.
Lamarque d'Arrouzat (Henri-Jean-Joseph) (D. E. M.), en remplacement de M. Rouvillois, promu. — Maintenu.
D'Ollone (Jean) (B. O. A.), en remplacement de M. Geliot, promu. — Maintenu.
De Lesparda (Philippe-André-Ferdinand-Joseph), en remplacement de M. Dewaire, promu — Maintenu.
Marzloff (Jean-Paul-Marie) (B. O. A.), en remplacement de M. Egarieler, promu. — Maintenu.
Arkwright (Paul-Aimé-Arthur) (B. E. M. S., B. T., D. E. M.), en remplacement de M. Bernard, promu. — Maintenu.
Huchet de Quenetain (Bertrand-Marie-Joseph) (B. E. M. S., D. E. M., B. P.), en remplacement de M. de Battisti, promu. — Maintenu.
Gaudet (Ernest-Henri-Claude), en remplacement de M. de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, retraité. — Maintenu.
Du Boispean (André-Pierre-Hippolyte-Marie), en remplacement de M. Fayolle, retraité. — Maintenu.
Piquart (Georges) (D. E. M.), en remplacement de M. Maldan, retraité. — Maintenu.
Ardant (Jean-Marie-Philippe-Joseph), en remplacement de M. Castaing, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadrons.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Masson-Bachasson de Montalivet (Alain-Pierre-Marie), en remplacement de M. Legendre, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bouchard (Henri) (D. E. M.), en remplacement de M. Lamarque d'Arrouzat, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Carbonnier de La Morsangliere (Jean-Marie-Henri), en remplacement de M. d'Ollone, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Houel (André-Germain-Hubert), en remplacement de M. de Lesparda, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bertoni (Claude-Henri), en remplacement de M. Marzloff, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Pinchon (Jacques-Louis), en remplacement de M. Arkwright, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Lestrange (Bertrand-Fernand-Marie), en remplacement de M. Huchet de Quenetain, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de Terras (Charles-Michel-François-Marie), en remplacement de M. Gaudet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Cremiere (Michel-Antoine-Jean) (D. E. M.), en remplacement de M. de Boispean, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Guibert (Louis-Martial-Henri), en remplacement de M. Piquart, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Astoul (René-Auguste-Baptiste), en remplacement de M. Ardant, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de Chasteigner (François-Joseph-Marie-Antoine), en remplacement de M. de Medrano, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Durnesnil (Robert-Charles-Adolphe), en remplacement de M. Petithuguenin, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Pelleterat de Borde (Jean-JMarie-Léon-Renald), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Barbier de Blignieres (Hervé-Paul-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gayet (Paul-Marcel-Georges), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Gauthier (Antoine-François-Xavier-Sainte-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Terrier (Camille-Auguste-Eugène), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Petit (Marcel-Pierre) (B. P.), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Poupet (Jacques-Charles-Eugène), en remplacement de M. Masson-Bachasson de Montalivet, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Spaeth (Roger), en remplacement de M. Bouchard, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Quenecant (Jean-Charles), en remplacement de M. Le Carbonnier de La Morsangliere, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Azan (François-Paul-Louis), en remplacement de M. Houel, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). — M. Borne (Louis-Daniel), en remplacement de M. Berton, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Beyou (Marcel-Yves-Marie), en remplacement de M. Pinchon, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M Boue (Paul-Antoine), en remplacement de M. de Lestrange, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bordier (Jacques-Louis-René), en remplacement de M. de Terras, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. d'Arcangues (Claude-Marie), en remplacement de M. Cremière, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Petit (Raymond-Henri-Valère), en remplacement de M. Guibert, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lere (Pierre-Constantin), en remplacement de M. Astoul, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Lorenzetti (Etienne-Noël-François), en remplacement de M. de Chasteigner, promu. — Maintenu
1er tour (ancienneté). M. Nicol (Vincent-Marie-Louis-Clément), en remplacement de M. Dumesnil, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bermondet de Cromières (Pierre), en remplacement de M. Pelleterat de Borde, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Chollet (Jean-Jacques), en remplacement de M. Le Barbier de Blignières, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Duhoo (Albert-Léon), en remplacement de M. Gayet, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. de France de Tersant (Robert-Jean-Marie), en remplacement de M. Gauthier, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Werth (Jean-Paul), en remplacement de M. Terrier, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Vaireaux (Jean-Marie), en remplacement de M. Petit, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Chanoine (Jean-Gaston) (B. P.), en remplacement de M. Mairesse-Lebrun, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Thivet (Edmond), en remplacement de M. Bertoleaud, décédé. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Charuit (Georges-Camille), en remplacement de M. Bourgeois, décédé. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Toulous (René-Charles), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Fedrizzi (Aimé), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bourlon (Auguste-François-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Mabileau (Clément), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Archambaud (Georges-Henri-Maurice), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Acquaviva (Jean-Paul), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bigou (Roger-Auguste-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Chatras (Jean-Jacques-Paul), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Champault (André-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Le Saux (Yves-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Sornat (Robert), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Altalin (René), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Prade (Raymond-Jules), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Verie (André-Paul), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Fleury (Marcel-Charles), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. de Hautecloque (Wallérand-Marie-Jean-François), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Moutier (Paulin-Désiré-Clément), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Dupuy (Bernard-Joseph-Gaston), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Caillard d'Allières (François-Maurice-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Brasele (Jean), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Vacherot (Roger-Marie-Marcel), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Truchet (Etienne-Roland-Patrick), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M Challe (Bernard-Léon-Gabriel), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Carbonneaux Le Perdriel (Alain-François-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Dupuy (Pierre-Marcel) (B. P.), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Challan-Belval (Jean-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M Février (Charles Marcel-Joseph), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. d'Estriche de Barace (Antonin-Marie-Louis), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Badoual (Jean-Louis-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Lechat (Jacques-Henri-Pierre), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Jahan de Lestang (Marie-Joseph-Edgar-Jacques-Raoul), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Vincent (André-Marie-Paul-Edouard), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Chodron de Courcel (Denys), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lefebure (Bernard-Jacques-Jean-Joseph), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les sous-officiers:

Sessa (Louis-Jean-Eugène).
Marchand (René-Auguste).
Sanz (Max).
Raison (Charles-François-Joseph).
Minozzi (Félix).
Le Cabec (Raymond-Jean-Yves).
Oliveres (Maurice-Etienne).
Lacourt (Louis-François).
Zinck (Edmond).
Richard (Marcel).
Daguzan (Jean-Edmond-Pierre).
Martin (Henry).
Gaillardo (Pierre-Mannick).
Poirotte (Roger-Emile-Jean).
Lignon (Louis-Eugène-Joseph).

Au grade de sous-lieutenant.

Servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Bouchenafa Bachir.

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les lieutenants-colonels:

Rouch (François (BEMS, BEM) en remplacement de M. Chenet, nommé. — Maintenu.
Philibert (Pierre-Léon-Ferdinand) (B. E. M.) en remplacement de M. Vrinat, retraité. — Maintenu.
Du Pontavice (Joseph-Jean-Charles-Marie-Louis) (B. E. M.) en remplacement de M. Dubois, retraité. — Maintenu.
Azambre (Gustave-Auguste-Etienne-André) (B. T.) en remplacement de M. Capello, retraité. — Maintenu.
Faure (Jacques-Jean-Baptiste) en remplacement de M. Augereau, retraité. — Maintenu.
Codet (Jean-Marie) (B. E. M.) en remplacement de M. Jeanjean, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les chefs d'escadron:

Pouey-Sanchou (Emile-Jean-Bertrand), en remplacement de M. Rouch, promu. — Maintenu.
Evrard (Jules-Marie-Pierre), en remplacement de M. Philibert, promu. — Maintenu.

Guitton (Georges-Charles), en remplacement de M. du Pontavice, promu. — Maintenu.
Dupont (Jean-Marie-Alfred-Frédéric) (B. E. M.) en remplacement de M. Azambre, promu. — Maintenu.
Bonnet (Elie-Gaspard), en remplacement de M. Faure, promu. — Maintenu.
Babron (Albert-Edmond-Joseph-Marie), en remplacement de M. Codet, promu. — Maintenu.
Beranger (François-Luc-Elie-Félix) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Perny, retraité. — Maintenu.
Mahieux (Ernest-Wilfrid-Eugène), en remplacement de M. Laporte, retraité. — Maintenu.
Mauer (Amédée-Emile), en remplacement de M. Clipet, retraité. — Maintenu.
Lambret (Jean), en remplacement de M. Badet, retraité. — Maintenu
Gallier (Henri-Emile), en remplacement de M. Burger, retraité. — Maintenu.
Petiteler (Georges-Alfred-Gabriel), en remplacement de M. Clayeux, retraité. — Maintenu

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Houette (Bernard-Oscar-Gustave-Edmond), en remplacement de M. Pouey-Sanchou, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Delpech (Espérandieu-Marcel-Paul-Louis-Joseph), en remplacement de M. Evrard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Nouviaire (Jean-Louis-Marie), en remplacement de M. Guitton, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Petitpas (Charles-Vivian), en remplacement de M. Dupont, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Morin (Albert-Henri-Aimé), en remplacement de M. Bonnet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lecocq (Lucien-Albert), en remplacement de M. Babron, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rivie (Louis-Auguste), en remplacement de M. Beranger, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Penato (Henri-Justin), en remplacement de M. Mahieux, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Caire (Raymond Joseph), en remplacement de M. Mauer, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Vincent (Maxime-Gilbert), en remplacement de M. Lambret, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Savary (Pierre-Paul), en remplacement de M. Gallier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Monory (Robert), en remplacement de M. Petitcler, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Laeuffer (Pierre), en remplacement de M. Banse, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Malavaux (Etienne-Marie-Charles), en remplacement de M. Bourdos, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Piebourg (Paul-Jacques-Louis-Marie), en remplacement de M. Duquesne, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Roux (Lazare-Augustin), en remplacement de M. Schreck, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bruneau (Humbert-Marie-Christian), en remplacement de M. Tortat, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Doudies (Joseph-Antoine-Justin), en remplacement de M. Cuny, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Chilly (Bernard-Albert-Lucien), en remplacement de M. Bloch, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Manet (Bernard-Marie-François-Firmin), en remplacement de M. Bihan, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Barbier (Germain-Gaston), en remplacement de M. Duigou, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mellac (André) (B. T.), en remplacement de M. Bonnet, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). — M. Metais (Alphonse-François), en remplacement de M. Tranie, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Ruat (Clément-Bernard), en remplacement de M. Troadec, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Maumejan (Roger-François-Robert), en remplacement de M. Buscail, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Izaac (Gaston-Paul), en remplacement de M. Croiset, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pialoux (Pierre-Gaston), en remplacement de M. Willk, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Enggasser (Jean-Charles), en remplacement de M. Ferrand, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Coulloumme-Labarthe (René-Adrien-Jean-Marie-Joseph), en remplacement de M. Leidier, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Ducloux (Jacques-Jean-Germain), en remplacement de M. Houette, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Martin (Jules-Roger-Marcel-Jérémie), en remplacement de M. Delpech, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Palisson (Marcel-Camille), en remplacement de M. Nouviaire, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Perrin (André-Louis), en remplacement de M. Petitpas, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dessay (Henri-Georges), en remplacement de M. Morin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Geze (Louis-Jean-Joseph-Marie), en remplacement de M. Lecocq, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Montay (Ernest-Robert-Julien), en remplacement de M. Rivie, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Collignon (François-Paul), en remplacement de M. Penato, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Marmier (Christian-Paul), en remplacement de M. Caire, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Caymaris (Maurice), en remplacement de M. Vincent, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dromel (Francis-Maximilien-Louis), en remplacement de M. Savary, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Raguet de Brancion de Liman (Henri-Edouard-Auguste-Josserand-Marie), en remplacement de M. Monory, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Renault (Raymond-Armand-Jules), en remplacement de M. Laeuffer, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Boisgard (Raymond-Auguste), en remplacement de M. Malavaux, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bresson (Yves-Valentin-Jean), en remplacement de M. Piebourg, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Marchat (René-Alphonse), en remplacement de M. Roux, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Sare (Georges-Charles-Gino), en remplacement de M. Bruneau, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Schaal (Alphonse-Georges-Maurice), en remplacement de M. Doudies, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Guiche (Roland-Camille), en remplacement de M. de Chilly, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Esperet (Pierre), en remplacement de M. Manet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gamain (Georges-Louis-Charles), en remplacement de M. Barbier, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Blois (Marcel-Joseph), en remplacement de M. Mellac, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Blanchard (Jean-Maurice), en remplacement de M. Metais, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Feraud (Fernand-Louis-Alfred), en remplacement de M. Ruat, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Peirano (Germain-Narcisse), en remplacement de M. Maumejean, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Fabre (Louis-Ferdinand-Jean), en remplacement de M. Izaac, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Crohenec (Louis-Jean-François-Pascal), en remplacement de M. Pialoux, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Semblat (Georges-Marcel-Gaston), en remplacement de M. Enggasser, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lambert (Lucien), en remplacement de M. Coulloumme-Labarthe, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mangion (Paul-Marcel), en remplacement de M. Cornet, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Popard (Georges), en remplacement de M. Lyon, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Nicolas (Pierre-Honoré), en remplacement de M. Toscano, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. d'Aboville (Pierre-Charles-Marie-Joseph), en remplacement de M. de Ginestous, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Mourrieras (Jean-Marie), en remplacement de M. Prague, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Frocot (Hubert-Charles), en remplacement de M. Bernole, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Petit (Adrien-Paul-André), en remplacement de M. Rubin, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Faivre (Gaston-Auguste), en remplacement de M. Ferrier, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Charpentier (Guy-Camille), en remplacement de M. Gaillac, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bagard (André-Victor), en remplacement de M. Fabry, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dupouts (Charles-Jean-François), en remplacement de M. de Loynes de Fumichon, démissionnaire. — Maintenu

1er tour (ancienneté). M. Daniel (Lucien), en remplacement de M. Reddig, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Roy (Armand-René-Narcisse), en remplacement de M. Deminuid, décédé. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les sous-officiers:

Lafond (Victor-Maxime).
Chaillet (Louis).
Deleage (Gaston-Noël).
Fourgeaud (Albert-Jean).
Herve (Léonor-François-Alexandre).
Charrondiere (Gabriel).
Mauffrais (Emile-Henri-Joseph).
Voirin (Raymond).
Ottavi (Marcel-Jacques-Pascal).
Tournoux (Gilbert-Ernest-André).
Raboin (René-André).
Claude (Pierre).
Jacquot (Jean-Charles).
Bournas (Robert).
Montaufier (Henri-Denis-Charles-Marie-Joseph).
Le Boulicaut (Louis-Théodore-Marie).
Jouis (Maurice-Louis-Clovis).
Demange (Raymond-Louis).
Gaydon (Louis-Roger).
Poulou (Jean-Baptiste).
Mandigout (Roger-Maurice).
Laurain (Hubert-Charles-Jules).
Castagne (Emilien-Edouard-Jean).

Train.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

M. le lieutenant-colonel Delpech (Ernest-Pierre), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les chefs d'escadron:

Finas (François), en remplacement de M. Delpech, promu. — Maintenu.
Ponse (Louis-Maxime), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
Martin (Camille-Henri), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Jean (Marcel-Louis), en remplacement de M. Devaux, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Gal (Gilbert), en remplacement de M. Finas, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Orlez (René-Léon-Etienne-Nicolas), en remplacement de M. Ponse, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mounier (René-Albert), en remplacement de M. Martin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Goutierre (Gaëtan-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Riand (Georges-Emile-Jean), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Veuriot (Louis-Georges-Pierre), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Mauny (Maurice-Jean-Emile), en remplacement de M. Leyzin, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Colinmaire (Gilbert), en remplacement de M. Quenut, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rousseau (André-Arthur), en remplacement de M. Sicard, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Proust (Louis), en remplacement de M. Verdez, rayé des contrôles. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Nicot (Adrien), en remplacement de M. Jean, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bachelet (Etienne-Aimé-Auguste), en remplacement de M. Le Gal, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Segui (Louis-Albert), en remplacement de M. Orlez, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Saint-Genis (Claudius-Félix), en remplacement de M. Mounier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Petit (Jacques-Marcel), en remplacement de M. Goutierre, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Toury (René-André), en remplacement de M. Riand, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Orsatti (Jacques-Antoine), en remplacement de M. Veuriot, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Thouin (Henri-Gustave), aménagement d'effectifs — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Jouve (Marcel-Christophe-Antoine), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Leclaire (Camille), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Cousin (Daniel-Maurice), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bousquet (Jean-Baptiste), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les adjudants-chefs:

Decellas (Jean).
De Stefano (Ciro-Georges).
Rogeon (Pierre-Eugène).
Gaillard (Jean-Ernest).
Ribetou (Henri-Charles-Jean).
Mourou (Roger-Raoul).
Lefebvre (Etienne-Louis-Joseph).
Legrand (Robert-Louis).

Génie.

A. — Arme

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Au grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Prieur (Robert-Pierre), B. E. M., D. T., en remplacement de M. Bera, retraité. — Maintenu.
Besson (Jean-Paul), D. T., aménagements d'effectifs. — Maintenu.
Miquelon (Jean-Marius-Michel), B. T., aménagements d'effectifs. — Maintenu.
De Lesquen du Plessis-Casso (Pierre-Marie-Gustave), B. E. M., B. T., aménagements d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM les chefs de bataillon:

Lafferrerie (Michel-André), B. E. M. S., D. T., en remplacement de M. Prieur, promu. — Maintenu.
Cathala (Léonce-Julien), B. E. M. S., D. T., en remplacement de M. Besson, promu. — Maintenu.
Durcos (Pierre-Noël-Louis), D. T., en remplacement de M. Miquelon, promu. — Maintenu.
Obier (Pierre-Alfred), B. T., B. E. M. S., en remplacement de M. de Lesquen du Plessis-Casso, promu. — Maintenu.
Long (Pierre-Marie-Fernand), D. T., en remplacement de M. Delarue, retraité. — Maintenu.
Hublot (Emmanuel-Alix-Ernest), D. T., en remplacement de M. Dubicq, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Morand (Robert-Georges), en remplacement de M. Lafferrerie, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Jouanard (Maurice-Albert), en remplacement de M. Cathala, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Sindezingue (Henri-Marcel-Jean-Baptiste-Emile), en remplacement de M. Durcos, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Comte (Marcel-Henri-Pierre), D. T., en remplacement de M. Obier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Laroche (Edouard-Roger), B. T., en remplacement de M. Long, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Guyard (Daniel-Gaston-Francis), D. E. M., en remplacement de M. Hublot, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Petit (Henri-Eugène), en remplacement de M. Tixier, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Ponsich (Henry-Martin-Victor), en remplacement de M. Bourrely, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Trubert (Maurice-Pierre-André), en remplacement de M. Booch, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bourgeois (Jean-André-Léon), B. T., en remplacement de M. Hervé, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bousch (Jean-Eric), B. T., en remplacement de M. Ferron, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Joly (Maurice-Fernand-Alfred), en remplacement de M. Gillot, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lips (Robert-Fernand), en remplacement de M. Oster, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Legrand (Michel), en remplacement de M. Piraud, démissionnaire. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants :

3e tour (ancienneté). M. Franco (Claude-Edgar-Louis-Clément), en remplacement de M. Morand, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Combes (Pierre-Fernand), D. T., en remplacement de M. Jouanard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bruschet (Alfred-Joseph-Léon), D. T., en remplacement de M. Sindezingue, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Arnoux (Paul-Pierre), en remplacement de M. Comte, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bousquet (Pierre-Léon), en remplacement de M. Laroche, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. le Henaff (Henri-Pierre-François), en remplacement de M. Guyard, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Fazentieux (Jean), en remplacement de M. Petit, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. François (Raymond-Laurent-Gustave), en remplacement de M. Ponsich, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Troel (Robert-Mathurin-Marie), en remplacement de M. Trubert, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Commier (Julien-Henri), en remplacement de M. Bourgeois, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bradesi (Joseph-César-Auguste), en remplacement de M. Bousch, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Cortes (André-Raymond), en remplacement de M. Joly, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Fichot (Lucien), en remplacement de M. Lips, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Coudray (Joseph-Marie), en remplacement de M. Legrand, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Talbourdet (Jean), en remplacement de M. Canal, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Geron (Maurice-Auguste), en remplacement de M. Vivier (R. F. P. M.), promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dencuff (Gaël-Jean-Louis-François), aménagements d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Perrin (Jean-Henri-Georges), en remplacement de M. Jan, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dubois (Daniel-Albert-Alfred), aménagements d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Castanie (Georges-Marie-Henri-Jean-Louis), aménagements d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Candiotti (Charles-Marie-Marcel), en remplacement de M. Thal, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Blachon (André-Ange-Fernand), aménagements d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Martin (Georges), aménagements d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Santais (Roger-Gaston-Albert), en remplacement de M. Odin, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Lambert (Max-Edmond-Jean), aménagements d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

Les adjudants-chefs :

Faure (Aimé-Edouard-Victor).
Mathurin (Serge-Paul).
De Passorio-Peyssard (Henri-Marie).
Grandjean (Marcel-Roger-Fernand).
Brettmann (Maurice-Eugène).
Boisy (Gustave-Paul).

B. — Service des matériels

CADRE DES ADJOINTS

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Au grade de chef de bataillon.

M. le capitaine Arens (Gabriel-Robert-Emile), en remplacement de M. Roos, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

1er tour (ancienneté). M. le lieutenant Bernardini (Joseph-Jean), en remplacement de M. Arens, promu. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

Les adjudants chefs :

Boivin (Pierre-Marie-Alexandre).
Meriz (Jean-Pierre-Marie).
Jeffray (Robert-Simon-Jean).

C. — Service des batiments

CADRE DES ADJOINTS

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le chef de bataillon Fagois (Maurice), en remplacement de M. Jaulent, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants :

4e tour (choix). M. Caulier (Marcel-Julien-Arthur), en remplacement de M. Boileau, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Sallamand (André-Eugène), aménagements d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gentet (Victor-Eugène), en remplacement de M. Roi, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

Les adjudants-chefs :

Doha (Albert-Victor).
Londard (Maxime-Désiré-Fernand).
Morel (René-Victor-Henri-Georges).
Jaladeau (Marcel).
Didier (Albert-Germain-Jean).

Transmissions.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

M. le lieutenant-colonel Pamart (Pierre-Alexandre-Félix), (B. E. M. S., D. T.), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les chefs de bataillon :

Grosgeorge (Roger-Jean-Baptiste), (B. T., D. E. M.), en remplacement de M. Pamart, promu. — Maintenu.

Roux (Jean-Baptiste-Louis), (D. T.), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Marcoux (Pierre-Guy), (B. T.), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les capitaines :

2e tour (choix). M. Klein (Louis-Pierre-Xavier), en remplacement de M. Badard, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dailly (Robert-Jean), (capitaine à T. T. du 1er mai 1940 au 31 août 1940), en remplacement de M. Grosgeorge, promu — Maintenu.

2e tour (choix), M. Benoit (André-Jean-René), (D. E. M.), en remplacement de M. Roux, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Germain (Jean-Jacques), (capitaine à T. T. du 1er mai 1940), en remplacement de M. Marcoux, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Darmon (Isaac-Isidore), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Tellier (Lucien-Léopold-Fernand), (capitaine à T. T. du 1er mai 1940 au 31 août 1940), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bastin (Etienne-Louis-Gabriel), (B. T., D. E. M.), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Meric (Jean-Louis-Bruno), (capitaine à T. T. du 1er mai 1940 au 31 août 1940), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les lieutenants :

2e tour (choix). M. Bedoura (Jacques-Jean-Georges-Gabriel), en remplacement de M. Klein, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Senechal (Albert-Joseph), en remplacement de M. Dailly, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Thevenin (Eugène-Pol), en remplacement de M. Benoit, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bongrain (Hervé-Louis-Eugène-Marie), en remplacement de M. Germain, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Latuner (Robert-Gaston), en remplacement de M. Darmon, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Conan (Marcel-Vincent), en remplacement de M. Tellier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Augier (Jean-Noël-Clément), en remplacement de M. Bastin, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Ayme (Léon-Isidore-Roger), en remplacement de M. Meric, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Meis (Clément-Henri-Aimé), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Comes (François-Joseph), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenants.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les sous-officiers:

Escriva (Gilbert-Vincent).
Ferle (Maurice-Marcel).
Druart (Robert-Lucien).

Service des matériels.

Subdivision Transmissions.

CADRE DES ADJOINTS

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951).

3e tour (choix). M. le lieutenant Chapuis (Victor-André), aménagement d'effectif. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951).

Les sous-officiers:

Esteve (Pierre-Etienne-Marius).
Triebel (Charles).
Foulé (Roland-René).
Jourdan (Joseph).

Cadre des chanceliers.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951).

M. le commandant Delettrez (Fernand-Georges-André), en remplacement de M. Aussenac, retraité. — Maintenu.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951).

M. le capitaine Kühnast (René-Emile), en remplacement de M. Mongin, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951).

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Babin (Louis-Marie-Abel), en remplacement de M. Testa, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Veronneau (Pierre-Dominique, Marie), en remplacement de M. Aubry, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Chatras (Jean-Baptiste), en remplacement de M. Michel, retraité. — Maintenu
3e tour (choix). M. Monteil (Louis-Fernand), en remplacement de M. Naude, retraité. — Maintenu.
4e tour (choix). M. Monjaud (Edmond-André), en remplacement de M. Pailhous, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951).

Les sous-officiers:

Poquet (Mathurin-Marie).
Soiteur (Joseph).
Fauqueur (Louis-Pierre-Antoine).
Colonel (Elisée).
Robiquet (Albert-André).
Le Sourne (Pierre-Marie).
Carpentier (Léon-Clovis-Raoul).
Larmet (Yves-Marie-Auguste).
Mougeot (Raymond).
Garnier (Raymond-Louis-Henri).
Mader (Robert-Louis).
Jeanne (René-Célestin-Maurice).
Joseph (Robert).
Guignard (François-Henri).
Konkuyt (Henri-Roger).
Dupin (Jean-Maurice-André).
Janrriterry (Jean-Albert).
Lazuttes (Louis-Marie-Eugène).
Dubois (Jean-Benjamin-Charles).
Dechosal (Georges-Michel).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951).

M. le capitaine Gigout (René-Auguste), en remplacement de M. Mazoyer, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Perney (Eugène-Marie), en remplacement de M. Giovannangeli, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Sigaud (Irénée-Jules-Roselin), en remplacement de M. Lassagne, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Chiaramonti (Ange-François), en remplacement de M. Troussier, promu. — Maintenu.
3e tour (choix). M. Beney (Julien-Louis), en remplacement de M. Florentin, retraité. — Maintenu.
4e tour (choix). M. Robin (Paul-Marius), en remplacement de M. Roisrame, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les sous-officiers:

Garnier (Marcel-André).
Plauzolles (René-Victor).
Soufflet (Lucien-Fernand).
Mongy (Marcel-Charles-Louis).
Delene (Louis-Paul-Pierre-Marie).
Gely (René-Xavier).
Decandt (Aimé-Julien).

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

M. le capitaine Nesa (Paul), en remplacement de M. Berthon, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

2e tour (choix). M. le lieutenant Cotrel (Pierre-Alexandre-Jacques), en remplacement de M. Condat, promu. — Maintenu.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

A. — CADRE DES INGÉNIEURS

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les lieutenants-colonels:

Lienard (Roger), breveté technique, en remplacement de M. Le Merre, promu. — Maintenu.
Morel (René-Jean-Marie), breveté d'état-major, observateur en avion, en remplacement de M. Joyon, admis à la retraite. — Maintenu.
Pommier (Bernard-Marie-Joseph), en remplacement de M. Levrat, admis dans l'arme de l'artillerie. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les commandants:

Hamon (Jean-Victor), en remplacement de M. Blanc, admis à la retraite. — Maintenu.
Malissin (Robert), en remplacement de M. Chagette, admis à la retraite. — Maintenu.
Boucays (Raymond - Henri - Auguste - Arthur), breveté technique, diplômé d'état-major, en remplacement de M. Lienard, promu. — Maintenu.
Boulet-Desbareau (Jean-Emile-Henri), en remplacement de M. Morel, promu. — Maintenu.
Klein (Pierre-Georges-Henri), en remplacement de M. Pommier, promu. — Maintenu.

Au grade de commandant

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les capitaines:

(Choix). M. Besançon (Roger-Jules-Joseph), breveté technique, en remplacement de M. Arkwright, admis dans l'arme blindée. — Maintenu.
(Ancienneté). M. Guidon (Jean), en remplacement de M. Rabenne, admis dans l'arme blindée. — Maintenu.

(Choix). M. Mialin (Fernand-Paul), en remplacement de M. Bigot d'Engente, promu. — Maintenu.

(Ancienneté). M. de Raguenel de Montmorel (Achille-Marie-Alphonse), en remplacement de M. Devaux, admis à la retraite. — Maintenu.

(Choix). M. Bottiau (Marc-Maurice), en remplacement de M. Hamon, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les lieutenants:

(Ancienneté). M. Gaillard (Georges-Théodore), en remplacement de M. Petit, promu. — Maintenu.

(Choix). M. Bazin (William-Paul-Marie), en remplacement de M. Bombes de Villiers, promu. — Maintenu.

B. — Cadre des adjoints administratifs

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

M. le capitaine Lamour (Georges-Lucien-Edouard), en remplacement de M. Vincenti, décédé. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

3e tour (choix). M. Jousseaume (Albert-Gabriel-Gustave), en remplacement de M. Pegue, admis dans le cadre des adjoints techniques. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Coche (Jean-Marie-Louis-Victor-Emile), en remplacement de M. Bourgeade, admis dans le cadre des adjoints techniques. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Delvaux (Alphonse), en remplacement de M. Clermont, admis dans le cadre des adjoints techniques. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chevallier (Marcel-Maurice-Henri), en remplacement de M. Floquet, admis dans le cadre des adjoints techniques. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Schmaltz (Alphonse-Frédéric), en remplacement de M. Lamiaux, admis dans le cadre des adjoints techniques. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Auge (Paul-Marius), en remplacement de M. Mosin, admis dans le cadre des adjoints techniques. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Larrieu (Robert-Max), en remplacement de M. Dejean, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Digue (Martial-Joseph-Jean), en remplacement de M. Tourret, promu. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les adjudants-chefs:

Lamache (Roger-Louis-François-René). — Maintenu.
Dervillez (Gabriel-Louis-Marcel). — Maintenu.

C. — Cadre des adjoints techniques

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

M. le commandant Dumez (Elisée-Narcisse-Pierre), en remplacement de M. Joly, admis à la retraite. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les capitaines.

Coulon (Jean-Paul-Albert), en remplacement de M. Penot, admis à la retraite. — Maintenu.
Lelanne (Pierre-Adrien), en remplacement de M. Bardon, admis à la retraite. — Maintenu.
Thevenin (Georges-Germain), en remplacement de M. Beaumatin, admis à la retraite. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Caradeuc (Elie-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Bonnafous, admis dans l'arme blindée. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Vergnes (Jean-Georges), en remplacement de M. Charlemagne, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Marcaillou (Léon-Vincent), en remplacement de M. Beauchamps, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Hostin (Pierre-Marie-Augustin), en remplacement de M. Vautor, promu. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Léon (Gérard-Adolphe), en remplacement de M. Chaillou, admis à la retraite. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Faubert (René-Jean-Edouard), en remplacement de M. Pech, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gardiol (Gilbert-Roger-Théophile), en remplacement de M. Martin-Michiellot, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Langles (Théophile-Urbain), en remplacement de M. Millet, promu. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les adjudants-chefs:

Laffitte (Maurice). — Maintenu.
Padovani (Jean-Robert). — Maintenu.
Merlin (Daniel-Louis-Edouard). — Maintenu.
Palmieri (Ange-Joseph). — Maintenu.
Pietri (Paul-Augustin). — Maintenu.
Gervaise (Pierre-Léon-Emile). — Maintenu.
Honnay (Lucien-Robert). — Maintenu.

Intendance.

ARMÉE ACTIVE

A. — Fonctionnaires

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

MM. les intendants militaires de 2e classe:

Marsat (René-Georges-André), en remplacement de M. Colas, retraité. — Maintenu.
Vergely (Maximin-Frédéric-André), en remplacement de M. Piette, retraité. — Maintenu.
Jullien (Maurice-Charles-François), en remplacement de M. Montagne, retraité. — Maintenu.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

MM. les intendants militaires de 3e classe:

Le Donné (Jacques-André-Alcide), en remplacement de M. Marsat, promu. — Maintenu.
Duvernay (Roger-Paul-Louis), en remplacement de M. Vergely, promu. — Maintenu.
Fournier (Pierre-Antoine-Louis), en remplacement de M. Jullien, promu. — Maintenu.
Bourdiec (Antoine), en remplacement de M. Lachaud, retraité. — Maintenu.
Galand (Roger-Marcel-Julien), en remplacement de M. Fourgo, retraité. — Maintenu.
Rigal (Robert-Jean), en remplacement de M. Grillot, retraité. — Maintenu.

Au grade d'intendant militaire de 3e classe.

MM. les intendants militaires adjoints:

Guyvallet (Georges-Jean), en remplacement de M. Le Donné, promu. — Maintenu.
Bidon (Charles-Georges-Constant), en remplacement de M. Duvernay, promu. — Maintenu.
Grandjean (Pierre-Léon), en remplacement de M. Fournier, promu. — Maintenu.
Paris (Henri-Adrien-Jean), en remplacement de M. Bourdiec, promu. — Maintenu.
Simon (Jacques-Albert), en remplacement de M. Galand, promu. — Maintenu.
Puly (Paul-Martin-Marcel), en remplacement de M. Rigal, promu. — Maintenu.
Ritte (Ernest-Louis), en remplacement de M. Moral, décédé. — Maintenu.

B. — Officiers d'administration

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

M. le commandant d'administration Carpentier (René-Auguste), en remplacement de M. Barbier, retraité. — Maintenu.

Au grade de commandant d'administration.

MM. les capitaines d'administration:

Raux (Marcel-Albert), en remplacement de M. Carpentier, promu. — Maintenu.
Brun (Edmond-Jean-Victor), en remplacement de M. Blanc, retraité. — Maintenu.
Dessolle (Georges), en remplacement de M. Lamouroux, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

Les lieutenants d'administration:

2e tour (choix). M. Canevet (Pierre-Jean-Marie-Ignace), en remplacement de M. Raux, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Laffoucrière (Pierre-Marie-François), en remplacement de M. Brun, promu. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Banet (Pierre-Marie-Marcel), en remplacement de M. Dessolle, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Corbarieu (Antoine-Marius-Louis), en remplacement de M. Bosler, admis dans une arme. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Paret (Marcel-Pascal), en remplacement de M. Giboudeau, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Geffroy (Yves-Emmanuel), en remplacement de M. Mohy, décédé. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Eibel (Pierre-Paul), en remplacement de M. Corteggiani, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Francoise (André-Alphonse-Victor), en remplacement de M. Genty, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Manifacier (Joseph-Lucien-Léon), en remplacement de M. Oudart, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant d'administration.

Les adjudants-chefs:

Naudeix (Jean-Auguste). | Lardin (Raymond-Robert-Léon).
Colc (André).

Officiers du recrutement.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les commandants:

Berger (Jean-René-Henri), aménagements d'effectifs. — Maintenu.
Arnefaux (François-Antonin), aménagements d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Fort (Jean-André), en remplacement de M. Casanova, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Steyert (Robert-Auguste-Ferdinand), en remplacement de M. Riboulet, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Palmieri (Alexandre), en remplacement de M. Dumont, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Puech (Jean), en remplacement de M. Tetart, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Brial (René-Jacques-Baptiste), en remplacement de M Michel, promu. — Maintenu. — (Figure au tableau d'avancement de 1951.)

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les sous-officiers:

Janel (Ernest-Charles). | Taran (Jean-André).
Montoya (Antoine).

Service des fabrications d'armement.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

A. — Corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armement

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 1re classe.

M. l'ingénieur militaire en chef de 2e classe Deruelle (Georges-Léon-Alfred), en remplacement de M. Tarbouriech, retraité. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 2e classe.

M. l'ingénieur militaire principal Gaudin (Serge-Edouard-Louis), en remplacement de M. Marsat, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire principal.

2e tour (choix). M. l'ingénieur militaire de 1re classe Rias (Marcel-Aimé), en remplacement de M. Francillon, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe.

9e tour (recrutement latéral). M. l'ingénieur de 1re classe de travaux d'armement Farrenq (Raymond-Marcel-Louis), en remplacement de M. Bonnotte, promu. — Maintenu.

10e tour (recrutement latéral) (officiers). Pas de candidat.

11e tour (choix). M. l'ingénieur militaire de 2e classe Pouzet (Jacques-Louis-Alexandre-Jean), organisation. — Maintenu.

12e tour (ancienneté). M. l'ingénieur militaire de 2e classe Caumartin (Yves-Jules), organisation. — Maintenu

B. — Corps des ingénieurs de travaux d'armement

Au grade d'ingénieur en chef de travaux d'armement.

M. l'ingénieur principal de travaux d'armement Valet (Jules-Camille-André), en remplacement de M. Thoulon, retraité. — Maintenu.

C. — Corps des adjoints administratifs

Au grade d'adjoint administratif principal.

M. l'adjoint administratif de 1re classe David (Marcel-Louis-Marie), organisation. — Maintenu.

Service de santé.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Au grade de médecin colonel.

MM. les médecins lieutenants-colonels:

Henrion (Jacques-Auguste-Etienne-Gustave), en remplacement de M. Magnier, promu. — Maintenu.
Henry (Marcel-Etienne-Gabriel), en remplacement de M. Rolling, promu. — Maintenu.
Petitdemange (Céleste-André), en remplacement de M. Billiet, retraité. — Maintenu.
Bouana (Georges-Maurice), en remplacement de M. Martin, retraité. — Maintenu.
Billiet (Georges-Marie-Ernest), en remplacement de M. Magnenot, retraité. — Maintenu.
Marot (Robert-Eugène), en remplacement de M. Fontaine, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

MM. les médecins commandants:

Serny (Raymond), en remplacement de M. Henrion, promu. — Maintenu.
Munaret (Jean-Louis-François), en remplacement de M. Henry, promu. — Maintenu.
Bastard (Jean-Louis-Albert), en remplacement de M. Petitdemange, promu. — Maintenu.
Siffre (Albéric-Michel), en remplacement de M. Bouana, promu. — Maintenu.
Fisquet (Noël-Edouard-Marie), en remplacement de M. Billiet, promu. — Maintenu.
Rescanières (André-Sabin-Marie), en remplacement de M. Marot, promu. — Maintenu.
Péchoux (Raymond-Joseph-Alexandre), en remplacement de M. Sempé, retraité. — Maintenu
Duran (Pierre-Eugène-Martial), en remplacement de M. Aubert, retraité. — Maintenu.
Grégoire (Jules-Jacques-Désiré), en remplacement de M. Dufilhol, retraité — Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

(Choix). M. Le Méhaute (Sylvestre-Ernest-Etienne), en remplacement de M. Serny, promu. — Maintenu.

(Ancienneté). M. Semat (Paul-Honoré), en remplacement de M. Munaret, promu. — Maintenu.

(Choix). M. Tisnes (Jacques-André-Louis), en remplacement de M. Bastard, promu. — Maintenu.

(Ancienneté). M. Robillot (Auguste-Jean), en remplacement de M. Siffre, promu. — Maintenu.

(Choix). M. Pédoya (Charles-Yves-Roger), en remplacement de M. Fisquet, promu. — Maintenu

(Ancienneté). M. Brès (Firmin-Joseph), en remplacement de M. Rescanières, promu. — Maintenu.

(Choix). M. Chevallier (François-Antonin-Marie), en remplacement de M. Péchoux, promu. — Maintenu.

(Ancienneté). M. Gras (Pierre-Marie-Camille-Augustin), en remplacement de M. Duran, promu. — Maintenu.

(Choix). M. Lefebvre des Noettes (Richard-André), en remplacement de M. Grégoire, promu. — Maintenu.

(Ancienneté). M. Hyrondelle (Yvon-Henri-Paul), en remplacement de M. Montané, retraité. — Maintenu.

(Choix). M. Lebourgeois (Maurice-Fernand), en remplacement de M. Aymes, retraité. — Maintenu.

(Ancienneté). M. Guichard (Félix-René), en remplacement de M. Brunel, retraité. — Maintenu.

(Choix). M. Vanhems (René-Jean), en remplacement de M. Nicouleau, retraité. — Maintenu.

(Ancienneté). M. Edel (Lucien-Thiébaut), en remplacement de M. Sourdois, retraité. — Maintenu.

(Choix). M. Aines (Jean-Louis), en remplacement de M. Le Roch, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

2e tour (choix). M. Yver (Louis-Albert-Désiré-Henri), en remplacement de M. Ardeber, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Barthe (Charles-Jean-Cyrille-Marie), en remplacement de M. Souef, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Millet (Georges), en remplacement de M. Lafuma, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pousse (Guy-Pascal), en remplacement de M. Lhuerre, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Forestier (Léonce-Marie-Frézal-Joseph), en remplacement de M. Le Rouy, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté) M. Joulin (André-Charles-Marcel), en remplacement de M. Courtade, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Miaille (Michel-Jules-Gabriel), en remplacement de M. Marceau, promu — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Langard (Hubert), en remplacement de M. Benzaken, promu. — Maintenu.

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

M. le pharmacien commandant Billant (Octave-Jean), en remplacement de M. Raynaud, retraité. — Maintenu.

Au grade de pharmacien capitaine.

1er tour (ancienneté). M. le pharmacien lieutenant Meyer (Robert-Joseph-Auguste), en remplacement de M. Boyer, retraité. — Maintenu. (Etait inscrit au tableau d'avancement.)

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

M. le commandant d'administration Landolfini (François-Augustin-Henri-Alexandre), en remplacement de M. Pujo, retraité. — Maintenu.

Au grade de commandant d'administration.

MM. les capitaines d'administration:

Jacquemin (Clovis-Charles-Alphonse), en remplacement de M. Landolfini, promu. — Maintenu.

Sénèque (Maurice-Pierre), en remplacement de M. Bezon, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

Les lieutenants d'administration:

2e tour (choix). M. Léonelli (Jean), en remplacement de M. Jacquemin, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Piat (Gilbert-Charles-Léon), en remplacement de M. Sénèque, promu — Maintenu.

4e tour (choix). M. Topin (Ernest-Jules-Armand), en remplacement de M. Mellon, retraité. — Maintenu

Service vétérinaire.

ACTIVE

Au grade de vétérinaire colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

M. le vétérinaire lieutenant-colonel Illartein (Jean-Alphonse), aménagement d'effectif. — Maintenu.

Au grade de vétérinaire lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

M. le vétérinaire commandant Bardez (Louis-Victor), en remplacement de M. le vétérinaire lieutenant-colonel Bernard, promu. — Maintenu.

M. le vétérinaire commandant Louet (Michel-Louis-Auguste-Jean), en remplacement de M. le vétérinaire lieutenant-colonel Illartein, promu. — Maintenu.

Au grade de vétérinaire commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

2e tour (choix). M. le vétérinaire capitaine Theriez (Aimé-Simon-Adrien), en remplacement de M. le vétérinaire commandant Bardez, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. le vétérinaire capitaine Lagoutte (Adrien-Valentin), en remplacement de M. le vétérinaire commandant Louet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. le vétérinaire capitaine Faure (Jean-Louis), aménagement d'effectif. — Maintenu.

TROUPES COLONIALES

ACTIVE

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Infanterie.

Au grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Nemo (Jean-Marius), en remplacement de M. Sajous, retraité. — Maintenu.

Rousson (Maurice-Joseph-Régis), en remplacement de M. Malgorn, retraité. — Maintenu.

Broyelle (Jean-Armand), en remplacement de M. Fray, retraité. — Maintenu.

Le Porz (Jean-Guénael), en remplacement de M. Onno, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs de bataillon:

Maurel (Louis-Pierre-Jean), en remplacement de M. Nemo, promu. — Maintenu.

Chaigneau (Jean-Gaston), en remplacement de M. Rousson, promu. — Maintenu.

Guillermaz (Gustave-Joseph-Benoît-Jacques), en remplacement de M. Broyelle, promu. — Maintenu.

De Fritsch (Jean-Marie-Simon-Pierre-Aimable), en remplacement de M. Le Porz, promu. — Maintenu.

Capodanno (Ferdinand-Lucien-Pascal), en remplacement de M. Lasnier, retraité. — Maintenu.

Borel (Albert-Marie-Jacques), en remplacement de M. Chaix, retraité. — Maintenu.

Grall (Edmond-Jean-Louis), en remplacement de M. Dubosc de Pesquidoux, retraité. — Maintenu.

Fauche (Jean-Antoine-Marie), en remplacement de M. Sasias, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Leclanche (Emmanuel-Marcel), en remplacement de M. Maurel, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dangles (Jean-Paul-Louis), en remplacement de M. Chaigneau, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Malpas (Marcel-Pierre-Henri), en remplacement de M. Guillermaz, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Delanef (Louis-Jules-Marcel), en remplacement de M. de Fritsch, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cann (Marcel-Auguste), en remplacement de M. Capodanno, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bourriquen (Francis-Jean-Auguste), en remplacement de M. Borel, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Fischer (Jean-Charles-Jules), en remplacement de M. Grall, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Malegarie (Pierre-Eugène), en remplacement de M. Fauche, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Grollemund (Jean-Marie-Louis), en remplacement de M. Mamdy, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Fabre (Jean-Maximin-Emile-André), en remplacement de M. Desbrosses, retraité, — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Fion (Gilbert-Jules), en remplacement de M. Drouin, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Levresse (Jules-Nicolas-Pierre), en remplacement de M. Larrouy, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Malgorn (Maurice-Eugène-Marie), en remplacement de M. Bart, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Brin (Ernest-Julien-Marie), en remplacement de M. Thil, retraité, — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Germanos (Roumanos-Chukri), en remplacement de M. Leclanche, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Robedat (Pierre-Henri), en remplacement de M. Dangles, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Massouh (Elias), en remplacement de M. Malpas, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Soust (Jacques-Jean-Louis), en remplacement de M. Delanef, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. David (Marcel-Guy), en remplacement de M. Cann, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Mathieu (Roger-Camille), en remplacement de M. Bourriquen, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rioual (François), en remplacement de M. Fischer, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Quieffin (Pierre-Raymond), en remplacement de M. Malegarie, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Springer (Emile-Joseph), en remplacement de M. Grollemund, promu. — Maintenu.

1er tour (ancieneté). M. Guinot (René-Albert), en remplacement de M. Fabre, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Jay (Pierre-Désiré-Henri), en remplacement de M. Fion, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Delzenne (Camille-Marcel) (chef de musique), en remplacement de M. Levresse, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Antonio (Edgard-Amédée), en remplacement de M. Malgorn, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Thiry (Auguste-Pierre), en remplacement de M. Brin, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Courtois (Lucien-Camille), en remplacement de M. Sejournet, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Simoni (Toussaint-Mathieu), en remplacement de M. Cloarec, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Grenier de La Sauzay (Pierre-Marie-Robert), en remplacement de M. Le Borgne, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Revol (Edmond-Aimé-Jean), en remplacement de M. Faucon, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bouvinet (Marcel-Roger), en remplacement de M. Bourlon, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Orsat (Jacques-François-Antoine), en remplacement de M. Gendre, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Le Miere (Jules-Alexandre-René), en remplacement de M. Roquelet, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bloquet (Sylvain-Victor-Jules), en remplacement de M. Aumont, démissionnaire. — Maintenu.

2e tour (choix). M. D'Aboville (Xavier-Marie-Jacques), en remplacement de M. Brun, retraité. — Maintenu.

3e tour(ancienneté). M. Raiffort (Raymond-Jean), en remplacement de M. Pianelli, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Henry (Charles-Marie), en remplacement de M. Soclet, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Roussel de Preville (François-Xavier-Marie-Gaston), en remplacement de M. Petitjean, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Guidon de Monteverde (Louis), en remplacement de M. Prague, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Papadacci (Toussaint), en remplacement de M. Thomas, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Ballet (Robert-Charles-Gabriel), en remplacement de M. Berg, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Le Sellier de Chezelles (Jacques-Pierre-Dominique), en remplacement de M. Remy, retraité — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Pech (André), en remplacement de M. Bourgeois, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Baudry (René), en remplacement de M. Guisset, démissionnaire. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Pommies (Philippe), en remplacement de M. Mercey, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Goetz (Maurice-Marius), en remplacement de M. Lecour, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mombereau (Edouard), en remplacement de M. Drouet, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

Les adjudants-chefs:

Courbes (Pierre).
Lebeau (Louis-Joseph).
Maître (Louis).
Hernandez (Henri-Fernand).
Paquier (Yves-Louis-Joseph).
Pinguet (Pierre).
Ferrucci (Jean-Pierre).
Orsini (Charles-Louis-Etienne).
Allenbach (Alfred-Jean-Georges).

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

Au grade de capitaine.

M. le lieutenant Guedou (François).

Au grade de lieutenant.

Les sous-lieutenants:

Nguyen Bong.
Sar Hor.
Khoan Vuong Van.
Vo Kim Luong.
Ly Seo Nung.
Danh Croch.

Au grade de sous-lieutenant.

Les adjudants-chefs:

Vadogo Ouedraogo.
Baba Sy.
Le Van Cua.

Artillerie.

Au grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Morel (Guy-Louis-Jean), en remplacement de M. Landragin, retraité. — Maintenu.

Lexpert (Joseph-Armand-Guy), en remplacement de M. Lefèvre, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs d'escadron:

Calzaroni (Antoine-Dominique), en remplacement de M. Morel, promu. — Maintenu.

Wursten (Louis-Clément), en remplacement de M. Lexpert, promu. — Maintenu.

Le Bris (René-Marie-Laurent), en remplacement de M. Loup, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Cros (Pierre-Ollivier), en remplacement de M. Calzaroni, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Moreau (Jean-Marie-Joseph), en remplacement de M. Wursten, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Ayme (Jacques-Félix-Marie), en remplacement de M. Le Bris, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Longuet (Jacques-Marie-Pierre-Joseph), en remplacement de M. Laine, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bapst (Pierre-Germain), en remplacement de M. Michalet, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Le Goff (Marcel-Marie-Joseph), en remplacement de M. Cros, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Waneukem (Maurice-Paul), en remplacement de M. Moreau, promu. — Maintenu.

2e tour (choix), M. Mercier (Robert-Albert-Armand), en remplacement de M. Ayme, promu. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

Les adjudants-chefs:

Raby (Roger-René-Raoul).
Danger (Paul-Sylvain).
Eugène (Robert-Jean).
Campana (Jacques).

Chancellerie.

Au grade de capitaine.

3e tour (choix). M. Reboul (Jacques-Jean), en remplacement de M. Ligoure, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

Les adjudants-chefs:

Gentzbittel (René-Louis-Charles).
Pichon (François-Marie).
Sentenac (Georges-Honoré-Jean).

Service administratif des corps de troupe.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Denat (Jean), en remplacement de M. Mathey, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Antonietti (Félix-Henri-Noël), en remplacement de M. Giudicelli, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Angeli (François-Gratien), en remplacement de M. Bergounhon, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

Les adjudants-chefs:

Le Terire (Joseph-Marie).
Thévenot (Pierre).
Courault (Marcel-René).

Matériels et bâtiments.

A. — Administratifs

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Viviez (Louis-Théodore-Joseph) (organisation). — Maintenu.

Au grade de commandant.

M. le capitaine Giraud (Jean-Grégoire), en remplacement de M. Viviez, promu. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

L'adjudant-chef Potier (Roger-Arsène-Albert).

B. — Techniques

Au grade de commandant.

M. le capitaine Olivier (Lucien-François) (ouvrier d'état), en remplacement de M. Monester, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Lejeune (Marcel-Yves-Marie) (ouvrier d'état), en remplacement de M. Olivier, promu. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Bourdain (René-Amédée-Joseph) (ouvrier d'état), en remplacement de M. Dubois, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Wagner (Georges-Louis) (conducteur de travaux), en remplacement de M. Lyet, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Jouan (Lucien-Louis) (ouvrier d'état), en remplacement de M. Pastre, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Maroselli (Jean-Philippe) (artificier), en remplacement de M. Raibaud, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Bouchez (Henri-Jean-Nicolas) (ouvrier d'état), en remplacement de M. Fondras, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

Les adjudants-chefs:

Pourcade (Marcel-Eugène) (ouvrier d'Etat).
Magnac (André-Léon) (artificier).
Louge (René-Eugène-Louis) (artificier).

Intendance.

A. — Fonctionnaires

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

Les intendants militaires de 2e classe:

M. Faessel (Lucien-Ignace-Laurent), en remplacement de M. Givaudan, retraité. — Maintenu.

M. Rouot (Gaston-Charles-René), en remplacement de M. Celeste, retraité. — Maintenu.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

M. l'intendant militaire de 3e classe Girodet (Roger), en remplacement de M. Faessel, promu. — Maintenu.

Au grade d'intendant militaire de 3e classe.

Les intendants militaires adjoints:

M. Malderez (Robert), en remplacement de M. Girodet, promu. — Maintenu.

M. Parisot (Georges-Edouard-Gustave), en remplacement de M. Arrous, retraité. — Maintenu.

M. Cuinières (Serge-Edouard), en remplacement de M. Le Bris, retraité. — Maintenu.

M. Klein (Bernard), en remplacement de M. Meunier, retraité. — Maintenu.

B. — Officiers d'administration

Au grade de commandant.

M. le capitaine Portier (Edmond-Edouard), en remplacement de M. Vidal, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Mazard (Marcel-Edouard), en remplacement de M. Portier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Coustenoble (Désiré-Augustin-Charles), en remplacement de M. Abillon, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Vasserot (Michel-Jean-Marie), en remplacement de M. Jaubert, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Petit (Louis-Auguste-Emmanuel), en remplacement de M. Hoareau, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

L'adjudant-chef Minet (Louis).

Service de santé.

A. — Médecins

Au grade de médecin colonel.

Les médecins lieutenants-colonels:

M. Bergeret (Charles-François-Joseph-Blaise), en remplacement de M. Mallet, retraité. — Maintenu.

M. Terramorsi (Albert-Jean-Baptiste-Daniel), en remplacement de M. Vignes, retraité. — Maintenu.

M. Soulange (Jean-Roger-Auguste), en remplacement de M. Gourvil, promu. — Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

Les médecins commandants:

M. Peret (François-Jean), en remplacement de M. Bergeret, promu. — Maintenu.

M. Allard (Jean-Claude-René), en remplacement de M. Terramorsi, promu. — Maintenu.

M. Piclet (Emile-Ernest), en remplacement de M. Soulage, promu. — Maintenu.

M. Mahoudo (André-François-Marie), en remplacement de M. Tereau, décédé. — Maintenu.

M. Lutrot (Jacques-Victor), en remplacement de M. Kirsche, retraité. — Maintenu.

M. Ethes (Yves-Jean), en remplacement de M. Guillermin, retraité. — Maintenu

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Mathurin (Louis-Marie), en remplacement de M. Peret, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rigollet (Pierre-Emile-Jean), en remplacement de M. Allard, promu. — Maintenu

1er tour (ancienneté). M. Ardorino (Francis-Victor-Pierre), en remplacement de M. Piclet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Braichotte (Raymond-Jean-Pierre), en remplacement de M. Mahoudo, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lorrain (Jean-Marie-Joseph), en remplacement de M. Lutrot, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Malaspina (Joseph-Marie), en remplacement de M. Ethes, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Pouliquen (Jean-Micael-François), en remplacement de M. Jean (Louis), décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rouan (Maurice), en remplacement de M. Suignard, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Greiner (Roger), en remplacement de M. Ravoux, retraité.

2e tour (choix). M. Bermond (Charles-Albert-Alphonse), en remplacement de M. Valle, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

2e tour (choix). M. Chanalet (Yves-Antoine-Henri), en remplacement de M. Mathurin, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gilbert (Yves-Georges), en remplacement de M. Rigollet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Granet (Jacques-André), en remplacement de M. Ardorino, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Orio (Jean), en remplacement de M. Braichotte, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Camarasa (Jean-Valentin-Eugène), en remplacement de M. Lorrain, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Beytout (Daniel-René-Jean), en remplacement de M. Malaspina, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Campana (Raymond-Dominique), en remplacement de M. Pouliquen, promu. — Maintenu.

B. — PHARMACIENS

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

M. le pharmacien commandant Lancepleine (Jean), en remplacement de M. Cosleou, retraité. — Maintenu.

Au grade de pharmacien commandant.

2e tour (choix). M. le pharmacien capitaine Clary (Jean-Théophile-Calixte), en remplacement de M. Lancepleine, promu. — Maintenu

Au grade de pharmacien capitaine.

2e tour (choix). M. le pharmcien lieutenant Auffret (Pierre-André), en remplacement de M. Clary, promu. — Maintenu.

C. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Poli (Michel-Antoine), en remplacement de M. Canivet, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Lena (Laurent-Marie), en remplacement de M. Roby, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

L'adjudant-chef et l'adjudant: Cabrol (Philippe-François-Jean), Rolland (Olivier).

PROMOTIONS AUTOMATIQUES

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les sous-lieutenants:

Authelin (Pierre-Marie-Jean).
Marescaux (Louis-Joseph).
Jacquet (Emile-Lucien).
Rave (Maurice-Philippe).
Martin (François).
Le Bris (Jean-Marie).
Girardot (Roland-Gustave-Gaston).
Schaich (Roger).
Larrigaudière (Etienne).
Colas (Guy-Albert-Léopold).
Brod (François-Alain-Marie).
Trejaut (Christian).
Girard (Emile-Jacques) (B. P.).
Delannoy (Charles).
Mangin (Marcel-Alexis).
Hubail (Daniel-Auguste-Jean).
Renaudin (André-Pierre) (B. P.).
Jacquot (Léon).
Cros (Camille-René) (B. P.).
Jenn (Paul-Joseph).
Finidori (Pierre-Paul-Quilian).
Naze (Roger-Pierre-Henri).
Frangne (Antoine).
Regereau (Edmond-Louis-Joseph).
De La Celle de Châteaubourg (Charles-Jean-Hervé).
Warrand (André).
Gaillard (Max-Henri).
Foulquier (Henri-Louis-Guillaume)
Mougin (Henri-Just-Hubert) (B. P.)
Maulbon d'Arbaumont (Maurice-Marie-Joseph).
Mistarlet (Daniel-Jean-André).
Mary (Pierre-Henri).
Pochard (Pierre-Marie-Jean-Léonce).
Fregière (Gilbert-Jean).
Couillaud (Paul-Marie-Joseph).
Beaumont (Serge-François-Marie) (B. P.).
Picard (Georges-Elie).
Fbuquet-Lapar (Philippe-Guy-François-Quintien).
Gerard (Guy-Joseph-Germain).
Bardon (Pierre-Joseph) (B. P.).
Poudelet (Jehan-René-Etienne-Louis-Marie-Joseph).
Bernon (Georges-Prosper-Christian).
Greaud (Jacques-Armand-Alexandre-Georges).
Le Lièvre de la Morinière (Arthur-Marie-Edmond-Gaston).
Juin (Pierre-Jean-Victor-Maurice).
Le Baudour (Guy-François-Emile).
Sicard (Joseph-Marie-Ludovic).
Boule (Robert-René).
Bellissent (René-Antoine-Régis).
Bellouard (Jean-Henry-Marie) (B. P.).
Baro (Jean-Etienne).
Chiron (Guy-Fernand-Eugène-Gustave).
Sergent (Pierre-Marie-Guy-Charles) (B. P.).
Bellœil (Jean-Paul-Camille).
Lenis (Robert-Paul-Albert).
Motte (Jacques-Jean-Marie-Joseph).
Armand (Paul-André) (B. P.).
Kieffer (Jean-Louis-Xavier).
De Venel (Pierre-Jean-Marie).
Sentis (Jacques-André).
Tessot (Marie-Joseph-Lucien).
Hosteing (Mathieu-Pierre).
Dufosse (Michel-Alphonse-Eloi).
Gilbert (Antonin-Marie-Joseph-Emile).
Antoine (Maurice).
De Lattre (Antoine-Marie-Joseph-Albert).
Barbier (Michel-François).
Branca (Guy-Robert).
Fourie (André-Gabriel) (B. P.).
Parat (Henri-Marcel).
Corbineau (Roland-René-Georges) (B. P.).
Nenert (Marc-Marie) (B. P.).
Balmitgere (Pierre-Dominique-Marie-Félix).
Vadam (Charles-André).
Gassan (Bernard-Louis).
Delbos (Robert-Jean).
Gueugnon (Jean-André-Pierre).
Carette (Gabriel-Fernand-Auguste).
Piquet (Paul-Félix-Jean-Julien) (B. P.).
Bescond (Robert-Marie).
Cottreau (Armand-Charles-Jean).
Jacques (Etienne-André-Gérald).
Saint-Martin (Raymond-François-Henri-Jean-Marie-Joseph).
Delhom (Jean-Léon).
Valat (Georges-Emile) (B. P.).
Georgette du Buisson de la Boulaye (Charles-Régis-Marie-André).
Paput (Roger-Amédée).
Labbat (Lucien-Robert-Louis) (B. P.).
Lajouanie (Yves-Louis-Marie-Joseph).
Fraisse (Robert-Marie).
Champeaux (Jacques-Marie-Bernard).
Labro (Jacques-Henri) (B. P.).
Huot (Pierre-Marie-Joseph) (B. P.).
Daureu (Jean-Simon-Joseph).
Cros (Roger-Joseph-Augustin).
Mensior (Bernard-Etienne-Marie-Joseph).
Allabert (Robert).
Lepesant (Pierre-Emmanuel-Edgard).
De Feydeau de Saint-Christophe (Aimery-Louis-Marie).
Colard (Philippe-Marie-Antoine-Marcel-François).
Jaujard (Georges).
Le Roch (Jean-Henri-Marie-Joseph).
Jouve (Paul-Marc-Antoine).
Basset (Robert-Jean) (B. P.).
De Pontual (Guy).
Boissier (Paul-Louis-André).
Ouvrard (Joseph-Raphaël-Jules).
Corvisier (Yves-Albert).
Ragozin (Wladimir).
Genestier (Bernard).
Mie (Louis).
Malaterre (Pierre-Jean-Gabriel) (B. P.).
Bothorel (Jean-Francis).
Ley (Georges-Bernard-Claude-Godefroy-André).
Planckaert (Marc-Eugène-Jean-Marie).
Prunier (Jack-Roger-Alain).
Colcy (René-Marcel).
Donnart (Yves-Pierre-Marie).
Jovy (Jacques-André).
Bachelier (Stanislas-Jean-Marie-Marcel).
Boury (Paul-Jean-Louis).
Tonnot-Mensier (Jean-Louis-Jules-Marie).
Tymen (Jean-Pascal).
De Corostarzu (Bertrand-Alfred-Jean-Joseph-Marie).
Dugast (Jean-Armand-Victor-Joseph).
Boureau (Roger-André-Léon-Gérard) (B. P.).
Marteau (Jean-Gabriel-André).
Lecorguille (Joseph-Jules-François).
Douillet (Roger).
Caupène (Henri-André) (B. P.).
De Raphelis-Soissan (Charles-Marie-Maurice-Fernand).
Yahi (Djelloul ben Keblouti).

CHEF DE MUSIQUE

Au grade de chef de musique lieutenant.

(pour prendre rang du 1er octobre 1951).

MM. les chefs de musique sous-lieutenant: Guyot (Louis), Richard (Jean-Henri-Louis).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les sous-lieutenants:

MM. Brenky (Michel).
Talichet (Claude-Philippe).
Quenecant (Jean-Louis).
Bastian (Pierre-André-Jean).
Lanfranchi (René-Ange-Xavier).
Weisser (Charles).
Charpentier (René-Georges-Paul).
Duplessy (François-René).
Ravaux (Alfred-Emile-Victor).
Comtet (Albert-Marcel).
Hospital (Léonce-André).
MM. Faivre (Maurice-Joseph-Marie).
Arne (Jacques-Jean-Michel).
Gerin-Roze (François-Louis-Henri).
Peret (Guy).
Catesson (Jean-Marcel-Henri-Serge).
Serain (Hervé-Eugène).
Durand de Prémorel (Bernard-Pierre).
Tainguy (Claude-Louis-Marie).
Pichot (Roger-Marcel).

MM. Delacour (Michel-Edouard).
Aubert de Vincelles (Pierre-Amédée-Marie).
Berest (Georges-Louis-Célestin).
Michel-Flandin (Jacques-Jean-Eugène).
Piaton (Daniel-Marie-Jean).
Henry (Michel-Albert-Henri-Gaston).
Houssin (Paul-Henri-Maurice).
Kersaudy (Henri-Yves-Marie).
Margelli (François-Achille-André).
Reclus (Michel-René-Raymond).
Gregorj (Jean-Louis-Pierre-Antoine).
Ledoux (Jean-Marie-Joseph).
Fayolle (Jean).
Camache (Camille-Arthur).
MM. Bocquet (Gilbert-Fernand-Adrien).
Rivayrand (Pierre-Louis-Lucien).
Holle (Roger-Jean-Louis).
Derely (Philippe-Jean-Marie) (B. P.).
Hug (Bernard-Marie-François).
Girard (Jean-Joseph-Emile).
La Marle (André-Joseph).
Tondeur (Gérard).
Lafenetre (Jean-Léopold).
Loiselet (Maurice-Cyrille).
Peytavi (Raymond-Pierre) (B. P.).
Del Perugia (Guy-André (B. P.).
Bogros (Denis-Claude-Léger).
Lafont (Jean-Louis).
D'Humières (Roger-Paul-Victurnien).
Morvan (René-Jean).
Weiss (Jean).

Artillerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les sous-lieutenants:

MM. Galais (Edward).
Leciant (Dominique-Frédéric).
Pons (Henri-Joseph-Pierre).
Lefort (Jean).
Pellegatti (Raoul Francis-Henri).
Le Moal (Michel-Corentin-Jean-Marie).
Fontan (Roger).
Ascone (Pierre).
Roux (Narcisse-André).
Feugeas (Robert-Jean-Louis-François).
Riquet (Robert-Marcel).
Jacquinot (Maurice-Jules-Edmond).
Falgon (Pierre-André).
Fournet (Louis-Edouard).
Finet (Jean).
Cauquais (Claude-Raymond-Adrien).
Pourade (Roger).
Méric de Bellefon (Paul-Louis-Edmond).
Pillère (Paul-Jean-Léon).
Moulle (Michel-Lucien).
Viollet (Robert-Marie-Paul).
Gelot (Raymond-Léon-Eugène-Marie).
Pleuchot (Jacques-Charles-Jean).
Bouzat (Louis-Casimir-Henri).
Combernoux (Maurice-Gaston).
Germain (Gérard-Marie-Jacques).
Bonnefoy (François-Victor).
Lapotre (Fernand-Robert-Jean).
Bensa (Casimir-Joseph-Jean).
Pichereau (Bernard-Henri).
Laniez (Michel-Alfred-Edouard).
Jaron (Guy-Henri-Jean).
Wallut (Jacques-Maurice-Joseph).
Dareths (Georges).
Couillaud (Christian-Francis).
Fontant (Michel-Marie-Henri).
Quemar (Antoine-Edouard-Marie-François).
MM. de Banyuls de Montferre (Raymond-Gilbert).
Delhoste (Julien).
Heral (Roger-Joseph).
Millory (René-Pierre-Robert).
Poirier (Maurice-Eugène-Joseph).
Auger (Marc-Raymond).
Sayet (Jacques-Georges).
Perin (Jacques-Marcel-Lucien).
Gard (Georges-André-Marie-Guelf).
Cordonnier (Robert-Léon-Henri).
Gauquelin (Yves-Jean-Marie).
Coffy (Léon-Louis-Marie).
Dureault (François-Marie-Jean).
Tardy (Pierre-Léon-Marcel).
Vichet (Michel-Paul-Marie).
Ladonne (Antoine-Marc-Lucien).
Feyzeau (Maurice-Jean-Louis-Gabriel-Adolphe).
Clementin (Jacques-Benoît).
Airola (Georges-Charles-Joseph).
Dartois (Jacques-Charles).
Redon (Paul-Henri).
Mourlevat (Bernard-Louis-Marie).
Beligne (Jean).
Motret (Charles-Jacques).
Benoist (Louis-Jean-Augustin).
Latrive (Jean-Jules).
Merval (Elisée-Rémy-Joseph-Marius).
Le Peltier (Yves-Alexandre-François-Marie).
Terrail (Marcel).
Cledière (Daniel-Fernand).
Trouillet (Joseph-René-Alexandre).
Parfait (Pierre-Marcel).
Bernard de Lavernette (Marc-Marie-Henri).
Ducluzaux (Christian-Marie-Charles-Louis).
Lacaze (Albert-Domitien-Georges).

Train.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les sous-lieutenants:

MM. Delannoy (Edouard-Louis-François).
Piat (Henri-Albert-Nicolas).
Morichere (Henri-François).
Charbonnel (Joseph-Marie-Jean-Pierre).
Mouille (Louis-Victor-Jean-Pierre).
Rumeau (Henri-Fernand-Jacques).
Bousquet (Louis-Claude-Antoine).
Morrel (André-Jean-Octave).
Frotte (Jean-Marie-Claude).
Prigent (François).
Maumy (Jean-André-Joseph).
Baillez (Augustin-Eugène).
MM. Pornot (Jean-Achille-Camille).
Rouzeau (Jean-Etienne-Philibert).
Constans (Lucien-Etienne).
Bellanger (Jean-Léon-Germain).
Bonnet (Jacques-Gabriel-Auguste).
Prestat (Pierre).
Beroud (Henri-Joseph).
Duhem (Michel-René-Gaston).
Brizou (Jacques-Jean-Marie-Georges).
Bousquet (Jean-Paul).
Gentric (Henri-Marie).
Rouland (André-Marcel-Jean).

Génie

A. — ARME

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951).

Les sous-lieutenants:

MM. Chauvin (Léon-Valentin-Joseph).
Alzieu (Alexandre-Jean-Louis).
Dagnot (Paul-Léon-Gilbert).
Coutenceau (Raymond-Henri).
Meurier (Emile-Marin-Pierre).
Fournon (Georges-Gaston-Fernand-Marie).
Madec (Lucien).
Jouassin (Claude-Emile-Aimé).
Charles (Gérard-François).
Tourreilles (Michel-Jean-Philippe).
Perret (Jean-Henri-Marcel).
Bothorel (Yvon-Charles-Joseph).
Labartouille (Marc-Jean-Jacques).
Clément (Claude).
Hautefeuille (Guy-Ghislain-Louis).
Rigal (Bernard-Emile-Louis).
Perry (Jacques-Alfred-Auguste).
Crépin-Leblond (Georges-Bernard).
Ancelin (Lucien-Marcel-Michel).
Glandy (Philippe-Henri-Marie-Joseph).
Legendre (Claude-Georges).
Corre (Guy).
Menet (Claude-Jean).
Jacquinet (Pierre-Louis-Marie).
Berson (Daniel-Jean).
Hirschauer (Jacques-François-Marie).
MM. Dourlies (Edmond-Jean).
Lormeau (Jean-Pierre-Raymond).
Elegoet (Joël-Adolphe-Albert).
Dorange-Pattoret (Claude-Joseph-Armand).
Bouchier (Joseph-Jean-Marcel).
Jantot (Jacques-François).
Niquet (Pierre-Edmond-Léon).
Robert (Jean-Julien-Camille).
Gaujac (Louis-Lucien-Paul).
Jaubert (Pierre).
Grand (Jacques-Marie-Pierre).
Thomas (André-Fernand-Jules).
Corolleur (Paul-Pierre-Alphonse).
Guerin (Pierre-Jean).
Muller (Etienne-Paul-Charles).
Durel (Jean-Pierre-Marie-André-Louis).
Bernard (Jacques-Pierre-Edouard).
Lacroix (Raymond-Marie).
Terrier (Henri-Lucien-Michel).
Celier (Bernard-Marie-Joseph).
Barbier de Preville (Hugues-Louis-Marie).
Mariel (Claude-Elie-André).
Dumay (Claude-Henri-Alphonse).
Clamens (Jean-Pierre-Marie).

C. — SERVICE DES BATIMENTS

CADRE DES ADJOINTS

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951).

MM. les sous-lieutenants Pecout (Guy-Jean-Adolphe), Mangeret (Jean-Pierre-Emile-Georges), Fau (Michel).

Transmissions.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951).

Les sous-lieutenants:

MM. Goupy (René-Gaston-Edmond).
Gauthier (René-Marcel-Henri).
Foret (Charles-Romain-Auguste).
Moine (Maurice-Léon).
Berling (Pierre-Marie-Gabriel).
Molinier (Denis-Jean-Ernest).
Maurel (Guy-Jean).
Apied (Jean-Gaston).
Got (Martin-Joseph).
Blesbois (Guy-Marc-Georges).
Deshayes (Jean-Urbain-Auguste-Aimé).
Peynot (Robert).
Ingouf (Michel-Désiré-Gabriel).
Lathière (Henri-Louis-Serge).
MM. Leveque (Guy-Raymond-Fernand).
Expert (Jean-Jacques).
Michel (Alcide-François-Hyacinthe-Edouard).
Plane (André-Fortuné).
Cognard (Georges-Louis).
Jauffret (Robert-Marie-Joseph).
Bonnefon (Charles-Marcel-Alexandre).
Maurice (Raymond-Lucien).
Ladet (Jean-Pierre-Léon).
Fromaget (Robert-Edmond-Jean-Marie).
Buchoud (Michel-Paul).
Seguier (Pierre-Hector).
Abautret (Jean-Guillaume-Marie).
Frantzkoviok (Gérard-Michel-Gabriel).

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les sous-lieutenants:

MM. Fontaine (Joseph-Edmond).
Abgrall (Yves-Marie).
MM. Thoreux (Joseph-Constant-Jacques).
Rousselle (Alphonse-Louis).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

M. le sous-lieutenant Micaelli (Dominique-Antoine).

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

A. — CADRE DES INGÉNIEURS

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

M. le sous-lieutenant Lobbe (Jean-Baptiste-Georges).

B. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les sous-lieutenants:

MM. Conte (Jean-Pierre-Yvon).
Muracciole (Toussaint).
Derambure (André-Jean-Joseph).
MM. Cartier (Jean-Alexandre-Louis).
Carette (Lucien-François-Théophile).
Mamet (André-Jules).

C. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les sous-lieutenants:

MM. Rous (Maxime-Raymond-Camille).
Trochet (Lucien-Roger-Léon).
Chanlon (Roger).
MM. Menanteau (Jean-Gaston-Camille).
Bluze (Jean-Louis).
Boennec (Emile-Louis).
Darrouy (Louis).

Intendance.

ARMÉE ACTIVE

Au grade de lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les sous-lieutenants d'administration:

MM. Gillium (Henri-Jacques).
Fantou (Henri-Joseph-Ferdinand).
Sansey (Emile).
Ollier (Pol-Jean).
Leveiller (Jean-Lucien-Xavier).
Baraona (Joseph).
MM. Wiuczka (Chaja-Leiser).
David (Georges-Edouard).
Hays (Guy-Auguste).
Champalle (Paul-Jean).
de Lassalle (Jean-Gaston-Henri-Marie).
Plihon (Robert-Joseph-Yves).
Barbe (Rémy-Noël-André).

Officiers du recrutement.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les sous-lieutenants Begards (Mireil-Fernand-Hélain), Guivarch (Joseph-Marie).

Service des fabrications d'armement.

Au grade d'ingénieur militaire de 2e classe des fabrications d'armement.

(A la date du 1er octobre 1951, pour prendre rang du 1er octobre 1950 sans rappel de solde, par application de l'article 31 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950.)

M. l'élève ingénieur militaire Devoisselle (Jean-Louis).

Service vétérinaire.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

M. le vétérinaire sous-lieutenant Vacher (Bernard-Louis-Adolphe).

PROMOTIONS AUTOMATIQUES

Service de santé.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Au grade de lieutenant d'administration.

Les sous-lieutenants d'administration:

MM. Fournioux (Georges-Jean-Baptiste).
Robert (Léon-Albert).
Burgalières (Jean-Joseph-René).
Avignon (Gilbert-Gabriel).
Ardhuin (François-Roger).
MM. Sternadel (Eric).
Faucher (Séraphin-Emile-Ernest).
Coronel (Elie-Marius-Emile-Eugène).
Lhuissier (Victor-Joseph-Roger).

PROMOTIONS AUTOMATIQUES

TROUPES COLONIALES

ACTIVE

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Infanterie.

Les sous-lieutenants:

MM. Campagne (Augustin-Sylvain).
Tauzia (André-Henri).
Tetart (Jacques-Alfred).
Legros (Damase-Auguste).
Potin (Paul-Emile-François-Jean).
Poinsignon (Pierre-Jean).
Ruef (Jacques-Louis Marie-Joseph).
Delon (Jean-Victor-Auguste).
Abadie (Bernard).
Chevallier (Jean).
Franzini (Ferdinand).
Franco (Pierre-Charles-Marius).
Philipot (Jean-René-Joseph).
Cerf (Michel-Charles-Ernest-Marie).
MM. Barbe (Jean-Jacques-Bernard).
Demarquay (Pierre-Jacques-René).
Le Ribeuz (Charles-Gaston-Joseph).
Roye (Pierre-Aimable-Théophile).
Montagne (Jean-Baptiste-Elie).
Lales (Michel-Louis).
Gaille (René-Edouard-Gaston).
Disdier (Jacques-Pierre).
Blavette (Jacques-André-Marcel).
Monnier (Charles-Henri-Louis).
Joyeux (Marcel).

MM. Paoli (Georges-Marie-Louis-Vincent).
Galan (Irénée-Jean).
Clerouin (Guy-André-Jean).
Gesbert (Bernard-Louis).
Besombes (André-Marie-Joseph-Jules-Lucien).
Deshors (Jacques-Jean-Marie).
Langlois d'Estaintot (Pierre-Marie-Bertrand).
Roue (Jean-François-Marie).
Thouvenin (Michel-Georges).
Deschamps de Paillette (Maurice-André-Clément-Jules-Georges).
Walter (Etienne-Louis-Marie).
Deverre (Bruno-Jean-Albert).
d'Aboville (Philippe-Marie-Jacques-Henri).
Palazzi (Joseph).
Le Roy (Raymond-Joseph-Jean).
Astolfi (Nicolas).
Renoult (Jean-André-Jacques-Auguste).
Le Berre (Ernest).
MM. Vaillot (Marcel-Edouard-Georges).
Gaillard (Jean-Claude-Léon-Marcel).
Chaney (William-Daniel-André).
Callies de Salies (Gérard-Marie-Georges-Eugène).
Marchal (André-Emile-François).
Delhoume (Jean-Jacques).
Tiger (Dominique-Adrien-Marie).
Gaillard de Champris (Henri-Laval-Jean-Marie).
Coquerelle (Apollon-Georges-Xavier).
Pellegrin (Jean-Pierre-Marie-Aimé-Louis).
Combret (Robert-Louis-François).
Perrin (Gaston-Lucien).
Lenormand (Fernand-Joseph-Antoine).
Bussy (Jean-Louis-Joseph).
Marie (Albert-Auguste).
Camelin (Henri-Jean-Alfred).

Artillerie.

Les sous-lieutenants:

MM. Juvigny (Georges-Théophile-Jean).
Rouyrenc (Jean-Georges).
Ribes (Pierre-Michel-Henri).
Leddet (Raymond-Marie-Hermann).
Latournerie (Jean-Emile).
Martin (Michel-Marie-Jean-Jacques).
Brunel (Pierre-Marc-Jean-Francis).
Camoin (Pierre-Antoine-Marie-Christian).
Vaultrin (Bertrand-Marie-Julien).
Mouret (Louis-Albert).
Vigier (Pierre-Jean-Fortuné).
MM. Hippolyte (André-René-Eugène).
Renouard (Pierre-Jean-Marie-Marcel).
Lacour (Francis-Gilbert-Augustin).
Fournier (Bernard-Gildas-Louis-Marie).
Clochard (Henri-Maurice-Pierre).
Laurent (Michel).
Maze (Michel-Léon-Georges).
Verzat (Claude-Pierre-Marie).
Denis (Bernard-Marie-Paul).
Le Henanff (Jacques-Joseph-Jean).

Chancellerie.

M. le sous-lieutenant Liorzou (François).

Matériels et bâtiments.

A. — ADMINISTRATIFS

M. le sous-lieutenant Schneider (Marcel).

B. — TECHNIQUES

M. le sous-lieutenant Antoni (Charles-Borromé) (ouvrier d'état).

Intendance.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Les sous-lieutenants:

MM. Lacotte (Jean-Lucien-Hervé).
Marquet (Jean-Paul).
M. Pose (Roland-Georges).

Santé.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Les sous-lieutenants:

MM. Le Coz (Jean-Marc).
Bournat (Henri-Yves-Charles).
Tournier (Marcel-René).
MM. Bouzeloc (Jean-Noël-Alexis).
Walter (Ernest-Léonard).
Mazuc (Irénée-Valentin).

Décret du 27 septembre 1951 portant promotions d'officiers en situation de non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps (armée de terre, active).

Par décret en date du 27 septembre 1951, sont promus, à titre définitif, à l'ancienneté, hors des cadres, les officiers en non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps, ci-après désignés:

PROMOTIONS A L'ANCIENNETÉ D'OFFICIERS EN SITUATION DE NON-ACTIVITÉ PAR SUPPRESSION D'EMPLOI OU LICENCIEMENT DE CORPS

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les capitaines:

Marill (Joseph-Michel-Jean). — Général commandant la subdivision de Toulouse.
Jego (René-Jean-Clément). — Général commandant la subdivision de Vannes.
Guillou (Maurice-André-René). — Général commandant la subdivision de Marseille.
Quennedey (Jean-Gustave-Théodore). — Général commandant la subdivision de Paris.
Lagrange (Max-Elie-Antoine). — Général commandant la subdivision de Tours.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les lieutenants:

Vias (André-Léon). — Général commandant la subdivision de Bordeaux.
Zawadski (Sigismond). — Général commandant la subdivision de Paris.
Dupuy (Jean-Marie-Benjamin). — Général commandant la subdivision de Toulouse.
De Lapoyade (Jean). — Général commandant la subdivision de Bordeaux.
Guerin (Jacques-Marie-Joseph-René). — Général commandant la subdivision de Paris.
Heiligenstein (Florent-Louis-Joseph). — Général commandant la subdivision militaire de Strasbourg.
Boiteux (Marie-Paul). — Général commandant la subdivision de Paris.
Dor (Pierre-Jean-Georges-Henri). — Général commandant la subdivision d'Alger-Est à Tizi-Ouzou.
Jacquet (Paul-Jean-Baptiste-Emile). — Général commandant la subdivision de Besançon.
Remillet (Pierre-Jules-André). — Général commandant la subdivision de Nancy.
Chapelain (Claude-Marie-Alphonse-Célestin). — Général commandant la subdivision de Besançon.
Gouaux (Guillaume-Jean-Marie-Joseph). — Général commandant la subdivision de Pau.
Billebaut (Marcel-Louis-Raymond). — Général commandant la subdivision de Châlons-sur-Marne.
Milhau (Jean). — Général commandant la subdivision d'Albi.
Bietry (André-Charles). — Général commandant la subdivision de Nancy.
Morel (Roger-Jules-Armand). — Général commandant la subdivision de Besançon.
Pilatus (Albert). — Général commandant la subdivision de Lille.
Preux (Raymond-Emile). — Général commandant la subdivision de Nancy.
Verge (Auguste-Henri-Denis). — Général commandant la division d'Oran.
Idier (François-Gabriel-Marcel-Edmond). — Général commandant la subdivision de Bordeaux.
Vincent (André-Louis-Paul). — Général commandant la subdivision de Dijon.
Valnet (Henri-Georges). — Général commandant la subdivision de Strasbourg.
Bertrand (Emile-Joseph). — Général commandant la subdivision d'Amiens.
Demay (Raymond-Claude-Antoine). — Général commandant en chef des forces françaises en Allemagne.
Jacquot (Henri-Emile-Charles-Marie-Georges). — Général commandant en chef des forces françaises en Allemagne.
Bourguignon (Raoul-Aimé). — Général commandant la subdivision de Paris.
Blanc (Pierre-Jean-Jacques). — Général commandant la subdivision de Paris.
Desjours (René-Joseph). — Général commandant la subdivision de Nevers.

Verdelet (Henri). — Général commandant la subdivision d'Angoulême.
Frelet (Fernand). — Général commandant la subdivision de Strasbourg.
Pistre (Louis). — Général commandant la subdivision de Perpignan.
Groelly (Charles-Joseph). — Général commandant la division territoriale de Meknès.
Gilles (Emile-Georges-François). — Général commandant la division territoriale de Casablanca.
Clement (Jean-Henri). — Général commandant la subdivision de Lyon.
Pichot (Jean-Antoine-Pierre). — Général commandant la subdivision de Paris.
Sipeyre (André-Paul-François). — Général commandant la division de Casablanca.

Arme blindée et cavalerie.

OFFICIERS EN NON-ACTIVITÉ PAR SUPPRESSION D'EMPLOI

Au grade de chef d'escadrons.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les capitaines:

Du Breuil de Pontbriand (Alain-Guy-Marie). — Commandant de la subdivision de Montpellier.
De Dampierre (Aymar-Eric-Marie). — Commandant de la subdivision de Paris.
De Sainte-Marie d'Agneaux (Jean-Philippe-Marie-Joseph). — Commandant de la subdivision de Paris.
Ponsy (Jean-Joseph). — Commandant de la subdivision de Toulouse.
Paillard (Jean-Saint-Ford-Gérard). — Commandant de la subdivision d'Amiens.
Constans (Léon-Laurent-Numa). — Commandant de la subdivision de Montpellier.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les lieutenants:

Bouvard (Charles-Henri). — Commandant de la subdivision de Paris.
Rouer (François-Eugène). — Général d'armée, haut commissaire de France en Indochine et commandant en chef.
Courlet de Vregille (Paul-Marie-Désiré). — Commandant de la subdivision de Besançon.
Leseigneur (Pierre-Georges-Albert). — Commandant de la subdivision de Paris.
Weiss (Pierre-Julien). — Général d'armée, haut commissaire de France en Indochine et commandant en chef.
Vatan (Jean-Louis-Philippe). — Commandant de la subdivision de Nevers.
Beraud (Daniel-Claude). — Commandant de la subdivision de Paris.
Barbaroux (Roger). — Commandant de la subdivision de Paris.
De Bodmann (Guy-Jean-Marie). — Commandant de la subdivision d'Orléans.

Artillerie.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les capitaines:

Monchicourt (Daniel). — Colonel commandant la subdivision de Lille.
Pierron (Raymond-Bernard-Edmond). — Colonel commandant la subdivision de Clermont-Ferrand.
Pinon (Maurice-Jules-Eugène), — Colonel commandant la subdivision d'Oran.
Vidal (Robert-Pierre-Jean). — Colonel commandant la subdivision de Montpellier.
Flichy (Louis-Michel). — Général commandant la subdivision de Paris.
Scheider (Auguste-Ernest). — Général gouverneur militaire de Strasbourg et commandant la subdivision.
Robert (Jean-Marie-Joseph). — Général commandant la subdivision de Paris.
Lebel (François-Paul). — Général commandant la subdivision de Paris.
Melin (Louis). — Colonel commandant la subdivision de Nancy.
Desbarbieux (Floris-Emile-Joseph). — Colonel commandant la subdivision de Lille.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les lieutenants:

Deal (Jean-Michel-Claude-Marie). — Général commandant la subdivision d'Agadir.
Robert de Saint-Vincent (Olivier-Pierre-Jean). — Colonel commandant la subdivision du Mans.
Truchasson (André-Joseph-Abel). — Colonel commandant la subdivision de Clermont-Ferrand.
Scali (Dominique). — Général commandant la subdivision de Toulon.
Millerin (Roger-Jules-Louis). — Général commandant la division de Casablanca.
Delmas (Jean-Raymond). — Colonel commandant la subdivision de Tunis.

Train.

OFFICIERS EN NON-ACTIVITÉ PAR SUPPRESSION D'EMPLOI

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les lieutenants:

Saint-Royre (Jean-Marius). — Général commandant la subdivision de Clermont-Ferrand.
Vacher (Roger-Pierre). — Général commandant la subdivision de Strasbourg.

Transmissions.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

M. le lieutenant Kuhnmunch (Bernard-Eugène-Robert). — Général commandant la subdivision de Versailles.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

M. le lieutenant Thomas (Pierre-Charles). — Général commandant la 1re région militaire, Paris.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

A. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Au grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Cheval (Lucien-Léopold). — Direction du matériel de la 10e région militaire.
Sauvaget (François-Jules). — Direction du matériel de la 7e région militaire.

B. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

M. le lieutenant Delebois (Jean-Cyrille-Eloi-Joseph). — Direction du matériel de la 2e région militaire.

Intendance.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les lieutenants d'administration:

Ferbert (René). — Direction centrale de l'intendance.
De Mascureau (Charles-Marie-Paul). — Direction centrale de l'intendance.
Van Loo (Raoul-Ernest). — Direction centrale de l'intendance.
Decrombrecque (Fernand-Aristide-Benoit). — Direction centrale de l'intendance.
Petit (Emile). — Direction centrale de l'intendance.
Nuncq (Paul-Marceau). — Direction centrale de l'intendance.
Mathieu (René). — Direction centrale de l'intendance.
Lestouquet (Georges). — Direction centrale de l'intendance.

Officiers de recrutement.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les lieutenants:

Lagrange (Eugène). — Général commandant la 5e région militaire, Toulouse.
Dubail (Roger). — Général commandant la 7e région militaire. Dijon.

TROUPES COLONIALES

NON-ACTIVITÉ

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Infanterie.

Au grade de chef de bataillon.

M. le capitaine Coullet (Paul-Clément-Joseph). — Subdivision de Marseille.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

(Art. 36 de l'ordonnance de 1838.)

M. le lieutenant Brugirard (Maurice). — Subdivision de Saint-Etienne.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les lieutenants:

Wuillème (Pierre-Maurice). — Subdivision de Nantes.
Koeberle (François-Joseph). — Subdivision de Metz.
Comminges (Marcel). — Madagascar.
Bartoli (Bianconi). — Subdivision de Bastia.
Milliez (Pierre-Marie). — Subdivision de Paris.
Glock (Tristan). — Subdivision de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Intendance.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de capitaine.

M. le lieutenant Ducotey (Albert-Gabriel). — Afrique équatoriale française.

Décret du 27 septembre 1951 portant promotions (gendarmerie nationale et justice militaire).

Par décret en date du 27 septembre 1951, sont promus à titre définitif:

ACTIVE

Gendarmerie nationale.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Au grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Vincensini (Marcel-Jean-Antoine), en remplacement de M. le colonel Médard, promu — Maintenu.
Raulet (André-Guillaume-Louis), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
Piqueton (Maurice-Jean), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs d'escadron:

Jaud (Alfred-Louis-Pierre), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Vincensini, promu. — Maintenu.
Durieux (Raymond), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Raulet, promu. — Maintenu.
Colas (Jean-Baptiste-Léon), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Piqueton, promu. — Maintenu.
Guin (Maurice-Edmond), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
Auzas (Joseph-Léon), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
Marchasson (Louis-Edgard-Murat), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Perrollaz (Louis-William), en remplacement de M. le chef d'escadron Jaud, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Germain (Robert), en remplacement de M. le chef d'escadron Durieux, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Jolivet (Jean-Baptiste), en remplacement de M. le chef d'escadron Colas, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Edmond (Guy-Jean), en remplacement de M. le chef d'escadron Guin, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Salle (Marcel-Jules), en remplacement de M. le chef d'escadron Auzas, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Millot (Gustave-André), en remplacement de M. le chef d'escadron Marchasson, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Anglade (Jean), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Moulin (Henri-Jean-Lucien), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Lejeune (Charles-Modeste), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Blondeau (Marcel), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Tanet (Marc-Roland), en remplacement de M. le capitaine Perrollaz, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Tonnadre (Georges-Louis), en remplacement de M. le capitaine Germain, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Boisgarnier (Germain-Roger), en remplacement de M. le capitaine Jolivet, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Charnotet (Jean-Marcel), en remplacement de M. le capitaine Edmond, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Galamel (Henri), en remplacement de M. le capitaine Salle, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Brault (Jacques-Jean-Modeste), en remplacement de M. le capitaine Millot, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Lacaze (Pierer-Albert), en remplacement de M. le capitaine Anglade, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Richou (Francis), en remplacement de M. le capitaine Moulin, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Derocq (André-Robert), en remplacement de M. le capitaine Lejeune, promu. — Maintenu
3e tour (ancienneté). M. Cusenier (Albert-François), en remplacement de M. le capitaine Blondeau, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Audoul (Jean-Germain-Bernard), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Schaefer (Pierre-Emile), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Renard (Raymond-Marie-Robert), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Chantelot (Jean-Louis), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Soufflet (Robert), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Dugourgeot (Jean-Emilien-Claude), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Hitiart (Jean-Benoit-Yves), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Netange (Robert-Marcel), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Bonnard (Pierre-Michel), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Glass (Raoul-Michel-Marius), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Saurel (Louis-Marie-Joseph), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

Les sous-officiers:

MM. Le Quilliec (René-Victor-Armand).
Le Barzic (Gabriel-Louis-Marie).
Lyon (Léon-Robert).
Perraudin (Jean-Arthur-Vincent).
Caillot (Henri-Louis).
Declercq (Albert-Léon).
Charlron (Roger-Maurice).
Fontagnères (Lucien-Gérard-René).
Delorme (Pierre).
Gauffretau (Olivier-Armand-Maurice).

Services des justices militaires.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

CADRE DES OFFICIERS DE JUSTICE MILITAIRE

Au grade de commandant de justice militaire

MM. les capitaines de justice militaire:

Matrat (André-Gabriel), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
Mourgeon (Vital-Louis-Christian), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
Garat (Pierre-Jules-Léon), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Décret du 27 septembre 1951 portant promotions (gendarmerie nationale et justice militaire).

Par décret en date du 27 septembre 1951, sont promus à titre définitif :

ACTIVE

Gendarmerie nationale.

Au grade de lieutenant.

(Promotions automatiques.)

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

MM. les sous-lieutenants :

Vie (Marcel-Ernest-Joseph).
Bertone (Louis-Félix).
Germain (Marcel-Léon).
Dauvergne (Constant-Désiré).
Lugat (Robert-Emile-Joseph).
Bonneaudeau (Robert-Pierre-Aimé).
Tisseyre (Jean-Etienne-Lucien).
Isnard (Armand-Ambroise).
Favre (Marie-Alphonse-René).
Lamouroux (Pierre-René-Emile).
Vie (Jean-Gustave).
Geninet (Louis).
Bellot (Marcel-Emmanuel).
Vidal (Fernand).
Tison (Hubert-Léon-Francis).
Pallet (Joseph-Jean-Albert).
Artaud (Antoine-Léon-Jean).

Services des justices militaires.

Au grade de lieutenant greffier.

(Promotion automatique.)

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

M. le sous-lieutenant greffier Sandrat (Louis-Antoine).

Décret du 27 septembre 1951 portant promotions d'officiers de la gendarmerie nationale en situation de non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps.

Par décret en date du 27 septembre 1951, sont promus à titre définitif à l'ancienneté, hors des cadres, les officiers en non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps dont les noms suivent :

ACTIVE

Gendarmerie nationale.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Au grade de chef d'escadron.

M. le capitaine Gonnin (Jean-Pierre). — Commandement de la gendarmerie nationale de la 1re région militaire à Paris.

Au grade de capitaine.

M. le lieutenant Corgeron (André-Paul). — Commandement de la gendarmerie nationale de la 2e région militaire à Lille.

Décret portant nomination dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 juillet 1951 :

RÉSERVES

TROUPES MÉTROPOLITAINES

MM. les aspirants :

Infanterie.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Orléans.

Page 7953 :

Au lieu de : « Caillaud (Maurice-Daniel-Fernand) », lire : « Caillard (Maurice-Daniel-Fernand) ».

Au lieu de :	Lire :
Infanterie métropolitaine.	**Infanterie coloniale.**
Charlot (Raymond-Paul-Raoul).	Charlot (Raymond-Paul-Raoul).

Subdivision de Paris.

Page 7954 :

Au lieu de : « Cabanel (Paul-Jacques) », lire : « Chabanel (Paul-Jacques) » ; au lieu de : « Lesourd (Christian-René-Marie-Georges) », lire : « Le Sourd (Christian-René-Marie-Georges) ».

Page 7955 :

Au lieu de : « Tuloup (François-Georges-Auguste-Hubert) », lire : « Tuloup (Francis-Georges-Auguste-Hubert) » ; au lieu de : « Borovitzki (André) », lire « Borovitzky (André) ».

Page 7956 :

Au lieu de : « Lefebvre (Jean-Gabriel) », lire : « Lefèvre (Jean-Gabriel) » ; au lieu de : « Robillard (Pierre-Georges-Robert) », lire : « Robiliard (Pierre-Georges-Robert) » ; au lieu de : « Rigondeau (Jean-Louis-Charles) », lire : « Rigondau (Jean-Louis-Charles) ».

Subdivision de Versailles.

Page 7957 :

Au lieu de : « Bouttet (Pierre-Albert-Charles) », lire : « Boutet (Piere-Albert-Charles) » ; au lieu de : « Voruze (Max-René) », lire : « Veruz (Max-René) ».

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Amiens.

Page 7958 :

Au lieu de : « Herouard (Daniel-Henri-Pierre) », lire : « Herouart (Daniel-Henri-Pierre) ».

Subdivision d'Arras.

Rayer : « Bourgeois (Fernand-Romain-Constant) » (déjà nommé antérieurement attaché de 2e classe de l'intendance par décret du 4 mai 1951, *Journal officiel* du 8 mai 1951).

Subdivision de Laon.

Au lieu de : « Cretere (Roger-Emile-Edouard) », lire : « Gretere (Roger-Emile-Edouard) ».

Subdivision de Lille.

Page 7959 :

Au lieu de :	Lire :
Infanterie métropolitaine.	**Service de santé.**
Duthoit (François-Julien-Marie-Joseph).	Au grade de médecin sous-lieutenant. Duthoit (François-Julien-Marie-Joseph).

Au lieu de :	Lire :
Lefevre (Fernand-Félicien).	Lefebvre (Fernand-Félicien).
Straseelle (Georges-Augustin-Albert).	Straseele (Georges-Augustin-Albert).
Ryck (Jean-Paul-Raoul).	Rycx (Jean-Paul-Raoul).
Lacache (Roger-Edouard).	Lagache (Roger-Edouard).

Subdivision de Rouen.

Page 7960 :

Au lieu de : « Bereot (Georges-Eugène) », lire : « Berdot (Georges-Eugène) » ; au lieu de : « Deacour (Pierre-Ernest-Jean-Serge) », lire : « Delacour (Pierre-Ernest-Jean-Serge) ».

3e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

Au lieu de : « Gohin (Jean-Lucien-Albert-Fernand) », lire : « Gohin (Jean-Albert-Yves Fernand) ».

Subdivision de Nantes.

Au lieu de : « Speoty (Maurice-Alexandre) », lire : « Specty (Maurice-Alexandre) » ; au lieu de : « Guiliot (Gaston-Claude-Lucien) », lire : « Guillot (Gaston-Claude-Lucien) ».

Subdivision de Vannes.

Page 7962 :

Rayer : « Giraud (Pierre-Camille-Frédéric) » (déjà nommé sous-lieutenant par décret du 6 janvier 1950, *Journal officiel* du 10 janvier 1951, rang du 1er décembre 1949).

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux.

Au lieu de : « Gastels (Jean-Pierre-Louis) », lire : « Castels (Jean-Pierre-Louis) » ; au lieu de : « Gaspard (Paul-Ferdinand) », lire : « Caspard (Paul-Ferdinand) ».

Subdivision de Tours.

Page 7963:

Au lieu de: « Piessere (Robert-Elie-Joseph-Vivant) », lire: « Pissere (Robert-Elie-Joseph-Vivant) ».

5e Région militaire

Subdivision d'Albi.

Page 7964:

Au lieu de: « Fareng (Georges-Aimé-Paul) », lire: « Farenc (Georges-Aimé-Paul) ».

Subdivision de Toulouse.

Page 7965:

Au lieu de: « Villemur (Roger-Jacques-Noël) », lire: « Villemur (Roger-Paul-Noël) ».

6e Région militaire

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

Au lieu de: Cailiat (André) », lire: « Caillat (André) ».

Subdivision de Nancy.

Page 7966:

Au lieu de: « Baresson (Robert-Gaston) », lire: « Bresson (Robert-Gaston) ».

Subdivision de Strasbourg.

Au lieu de: « Cherhal (Henry-Guy) », lire: « Cherhal (Henri-Guy) »; au lieu de: « Coudert (Georges-Camille-Henri) », lire: « Coudert (Georges-Camille-Albert) ».

7e Région militaire

Subdivision de Dijon.

Page 7967:

Au lieu de: « Clemencey (Jean-Marie) », lire: « Clemancey (Jean-Marie) ».

Subdivision de Nevers.

Au lieu de: « Formion (Pierre) », lire: « Fromion (Pierre) ».

8e Région militaire

Subdivision de Chambéry.

Au lieu de: « Monglaton (Henri-Augustin) », lire: « Nonglaton (Henri-Augustin) ».

Au lieu de:	Lire:
Infanterie.	**Transmissions.**
Coulaud (René-Pierre-Amédée),	Coulaud (René-Pierre-Amédée).

Subdivision de Clermont-Ferrand.

Au lieu de: « Degueurge (Albert) », lire: « Degueurce (Albert) ».

Page 7968:

Au lieu de: « Trincart (André-François) », lire: « Trincard (André-François) ».

Subdivision de Lyon.

Rayer: « Berthet (Pierre-Fernand-Georges) » (déjà nommé sous-lieutenant, décret du 26 décembre 1945, et lieutenant, décret du 4 mai 1951, *Journal officiel* du 8 mai 1951).

Au lieu de: « Lafay (Michel-Marcel) », lire: « Laffay (Michel-Marcel) ».

Subdivision de Saint-Etienne.

Page 7969:

Au lieu de: « Desacher (André-Aimé-Albert) », lire: « Desagher (André-Aimé-Albert) ».

9e Région militaire

Subdivision de Marseille.

Rayer: « Aubert (Yves-Roger) » (déjà nommé rubrique Subdivision de Besançon).

Page 7970:

Rayer: « Gallet de Santerre (Hubert-François-Guillaume-Marcel) » (déjà nommé rubrique Subdivision de Lyon).

Au lieu de: « Perdono (Georges-Louis) », lire: « Perdomo (Georges-Louis) ».

Subdivision de Toulon.

Page 7971:

Au lieu de: « Butelli (Francis) », lire: « Buttelli (Francis) ».

10e Région militaire

Division d'Alger.

Rayer: « Irisson (André-Camille) » (déjà nommé sous-lieutenant par décret du 13 juillet 1949, *Journal officiel* du 17 juillet 1949, rang du 6 février 1949).

Forces françaises en Allemagne

Page 7972:

Au lieu de: « Rottembourg (Georges-Ernest-André) », lire: « Rotembourg (Georges-Ernest-André-Guy) ».

Artillerie.

1re Région militaire

Etat-major.

Page 7973:

Au lieu de: « Crare (Marcel-Armand-Lucien) », lire: « Grare (Marcel-Armand-Lucien) ».

Subdivision de Chartres.

Au lieu de: « Leboux (Gérard-Léon) », lire: « Lehoux (Gérard-Léon) ».

Subdivision d'Orléans.

Au lieu de: « Kreds (Henri-Guy-Vincent) », lire: « Krebs (Henri-Guy-Vincent) »; au lieu de: « Lorereau (Robert-Henri) », lire: « Lordereau (Robert-Henri) ».

Subdivision de Paris.

Au lieu de:	Lire:
Pajon (Edmond-Adrien-Marcel).	Dajon (Edmond-Adrien-Marcel).
Foullon (Hubert-Pierre-Marie-François).	Foulon (Hubert-Pierre-Marie-France).
Moussus (Marie-Victor-Maurice-Gabriel).	Moussus (Marie-Victoire-Maurice-Gabriel).
Regougne de Juniac (Charles-Octave-Ferdinand-Gaston-James).	Begougne de Juniac (Charles-Octave-Ferdinand-Gaston-James).
Berquin (Yves-Charles-François).	Berquin (Yves-Jules-François).
Ceccaldy (Dominique-Aimé).	Ceccaldi (Dominique-Aimé).

Rayer: « Baudron (Gustave-Jacques-Eugène) » (déjà nommé sous-lieutenant, rang du 1er juin 1943, et lieutenant, rang du 1er juin 1947, décret du 18 juin 1951, *Journal officiel* du 21 juin 1951).

Page 7974:

Au lieu de:	Lire:
Denolle (Jacques-Pierre-Marie).	Denolle (Jacques-Pierre-Marie).
Mocquard (Edouard-Anselme-Ferdinand).	Mocquard (Edouard-Arsène-Ferdinand).
Moro (Henri-Ludovico-Roberto).	Moro (Henri-Lodovico-Roberto).
Pihan-Lucarre (Henri-Bernard).	Pinan-Lucarre (Henri-Bernard).
Robendour (André-Louis).	Rodenbour (André-Louis).
Romahovshy Vesvlod.	Romanovsky (Vsevolod).

Page 7975:

Au lieu de:	Lire:
Sayac (André-Maurice).	Sayag (André-Maurice).
Schieckenburger (Maurice).	Schneckenburger (Maurice).
Spitmuller (Fernand-Robert-Georges).	Spitzmuller (Fernand-Robert-Georges).

Au lieu de:	Lire:
Turside (Albert-Georges-Victor).	Turbide (Albert-Georges-Victor).
Lasansat (Jacques-René-Pierre).	Labansat (Jacques-René-Pierre).
Launay (Victor-Louis).	Launay (Victor-Louis-Marie).
Cieslak (Crosland-Henri).	Cieslak (Cresland-Henri).
Cadrez (Jean-Paul-Eugène).	Gadrez (Jean-Paul-Eugène).
Laffitte-Barrou (André-Charles-Gaston).	Lafitte-Barrou (André-Charles-Gaston).
Vilette (Georges-Félix-Jean).	Villette (Georges-Félix-Jean).
Vandenbecke (Robert-Raymond)	Vandenhecke (Robert-Raymond).
Casaud (Paul-Marie-Charles).	Cabaud (Paul-Marie-Charles).

Rayer: « Courtot (Pierre-Jean-Adolphe) » (déjà nommé rubrique Subdivision de Besançon).

Page 7976:

Au lieu de: « Lance (Roger-Joseph-Jean-Marie) », lire: « Lance (Roger-Joseph-Jean-Marie) ».

Subdivision de Versailles.

Au lieu de:	Lire:
Hellouin de Menidus (Jean-Fernand-André-Louis).	Hellouin de Menibus (Jean-Fernand-André-Louis).
Goddillon (Claude-Jean-Adrien).	Godbillon (Claude-Jean-Adrien).
Fillumeau (Guy-Louis-Emile).	Filluzeau (Guy-Louis-Emile).
Gurur (Alfred-Jean).	Guhur (Alfred-Jean).

2e Région militaire

Subdivision d'Amiens.

Page 7977:

Au lieu de: « Haty (Henri-Gilbert) », lire: « Naty (Henri-Gilbert) ».

Subdivision de Lille.

Au lieu de:	Lire:
Goubier (Maurice-Roger).	Gouhier (Maurice-Roger).
Bochery (Armand-Maurice).	Bouchery (Armand-Maurice).
Cambier (Jean-François-Luglimen).	Cambier (Jean-François-Luglien).

Page 7978:

Au lieu de:	Lire:
Debouck (Pierre-Isidore-Albert-Corneille).	Dehouck (Pierre-Isidore-Albert-Corneille).
Vardeginste (Léon-Emile-Joseph).	Vandeginste (Léon-Emile-Joseph).
Bercier (Gérard-Jules).	Hervier (Gérard-Jules).
Dumez (Paul-André-Ghislain).	Duwez (Paul-André-Ghislain).
Crondet (Henri-Roger).	Crombet (Henri-Roger).
Smagchue (André-Noël-Jean).	Smagghue (André-Noël-Jean).

Subdivision de Rouen.

Au lieu de: « Beuze (Jean-Paul-Charles) », lire: « Heuze (Jean-Paul-Charles) ».

3e Région militaire

Subdivision de Rouen.

Au lieu de : « Toujas-Dernale (René) », lire : « Toujas-Bernate (René) ».

Subdivision de Nantes.

Au lieu de: « Chatron (Maurice-Robert-Frédéric) », lire: « Chatron (Maurice-Hubert-Frédéric) ».

Subdivision de Vannes.

Page 7979:

Au lieu de:	Lire:
Lebsoil (Jean-Maurice-Yvon-Ghislain).	Lessoil (Jean-Maurice-Yvon-Ghislain).
Corne (Jean).	Corre (Jean).
Gedaux (Robert-Marie-Maurice).	Sebaux (Robert-Marie-Maurice).
Adgrall (Jean-Pierre).	Abgrall (Jean-Pierre).

4e Région militaire

Subdivision d'Angoulême.

Au lieu de: « Dillemann (Jean-Aimé-Luc) », lire: « Dillemann (Henri-Aimé-Edouard-Gabriel) »; au lieu de: « Gouric (René-Henri) », lire: « Gourio (René-Henri) ».

Subdivision de Bordeaux.

Au lieu de: « Bercez (Jean-Marie) », lire: « Bergez (Jean-Marie) »; au lieu de: « Rigueur (Pierre-Franck-Jean) », lire: « Bigueur (Pierre-Franck-Jean) ».

Rayer: « Gardia (Eugène-Joseph) » (déjà nommé sous-lieutenant au titre de l'intendance, décret du 4 mai 1951, *Journal officiel* du 8 mai 1951).

Subdivision de Limoges.

Rayer: « Pellicer (Adolphe) » (déjà nommé rubrique Subdivision de Montpellier).

Subdivision de Poitiers.

Page 7980:

Au lieu de: « Daret (Pierre-Alexandre) », lire: « Dabet (Pierre-Alexandre) ».

Au lieu de:	Lire:
Artillerie métropolitaine.	**Artillerie coloniale.**
Chapenoire (Pierre-Julien-Marie).	Chapenoire (Pierre-Julien-Marie).

5e Région militaire

Subdivision de Toulouse.

Au lieu de: « Croc (Pierre-Marcel-Georges-Jean) », lire: « Groc (Pierre-Marcel-Georges-Jean) ».

Au lieu de:	Lire:
Artillerie métropolitaine.	**Service de santé.**
Montaud (Charles).	Au grade de médecin sous-lieutenant.
	Montaud (Charles).

Page 7981:

Au lieu de: « Toussaint (Henri-Pierre) », lire: « Toussaint (Henri-Pierre-Jean) ».

6e Région militaire

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

Au lieu de:	Lire:
Crepin (André-Marcel-Paul).	Grepin (André-Marcel-Paul).
Heidsieck (Rémy-Charles-Marie).	Heidsieck (Rémy-Charles-Marie-Joseph).
Helmer (Albert-André-Joseph).	Helmer (Albert-André).
Soulis (Paul-Michel).	Soulie (Paul-Michel).
Adriat (Camille-Gabriel).	Adriat (Camille-Gabriel).
Vankemmelbske (Jean-Paul-Georges-Marie).	Vankemmelbeke (Jean-Paul-Georges-Marie).

Subdivision de Metz.

Au lieu de: « Bollet (Max), lire: « Rollet (Max) »; au lieu de: « Guliner (Roger-Nicolas), lire: « Guidner (Roger-Nicolas) ».

Subdivision de Nancy.

Au lieu de: « Catégorie 17. — Siméon (Raymond-René-Joseph) », lire: « Catégorie 5. — Siméon (Raymond-René-Joseph) ».

7e Région militaire

Subdivision de Besançon.

Page 7982:

Rayer: « Franck (Henri-Auguste) » (déjà nommé rubrique Subdivision de Paris).

Subdivision de Nevers.

Au lieu de: « Baume-Lherre (Paul-Michel) », lire: « Baume-Lherbe (Paul-Michel) ».

8e Région militaire

Etat-major.

Au lieu de: « Ferron (Olivier-Robert-Christian) », lire : « De Ferron (Olivier-Robert-Christian) »; au lieu de: « De Girard (Marcel) », lire: « Girard (Marcel) ».

Subdivision de Chambéry.

Au lieu de: « Bossus (Robert-André-Fernand) », lire: « Bossus (Hubert-André-Fernand) ».

Subdivision de Clermont-Ferrand.

Au lieu de:	Lire:
Henby (Pierre-Eugène).	Henry (Pierre-Eugène).
Barce (Robert-Jean-Joseph).	Barge (Robert-Jean-Joseph).
Ragembal (Jean-Albert-Gustave-Emile).	Regembal (Jean-Albert-Gustave-Emile).

Rayer: « Rivet (Claude-Léon-Charles) » (déjà nommé rubrique Subdivision de Paris).

Subdivision de Lyon.

Page 7983:

Au lieu de:	Lire:
Ginch (Paul-Henri-Louis).	Ginon (Paul-Henri-Louis).
Meron-Bancel (Yves-Louis-Roger).	Neron-Bancel (Yves-Louis-Roger).
Seyders (Georges-Alfred).	Snyders (Georges-Alfred).
Fabes (Georges).	Fabre (Georges).

Rayer: « Sittayoun-Hakim (Joseph-Henri) » (déjà nommé rubrique Subdivision de Grenoble).

Au lieu de:	Lire:
Artillerie.	**Arme blindée et cavalerie.**
Giraud (Robert).	Giraud (Robert).

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de la Corse.

Page 7984:

Au lieu de: « Noir de Chazouines (François-Octave-Marie) », lire: « Noir de Chazournes (François-Octave-Marie) ».

Subdivision de Marseille.

Au lieu de: « Teudot (Albert-Pierre) », lire: « Thudot (Albert-Pierre) ».

Au lieu de:	Lire:
Artillerie.	**Transmissions.**
Montel (André-Eugène-Ernest-Marie).	Montel (André-Eugène-Ernest-Marie).
Artillerie métropolitaine.	**Artillerie coloniale.**
Audibert (Jacques-François-Bernard).	Audibert (Jacques-François-Bernard).

Subdivision de Montpellier.

Au lieu de: « Baenier (Jean) », lire: « Barnier (Jean) ».

Subdivision de Toulon.

Au lieu de: « Lanterie (Robert-Pierre-Jacques-Antoine) », lire: « Lanteri (Robert-Pierre-Jacques-Antoine) ».

Au lieu de:	Lire:
Artillerie métropolitaine.	**Artillerie coloniale.**
Ardisson (Siffroi-Albert-Honoré).	Ardisson (Siffroi-Albert-Honoré).
Renneville (André-Edouard).	Renneville (André-Edouard).

Page 7985:

Au lieu de: « Massch (Serge-Georges-Alexandre) », lire: « Masson (Serge-Georges-Alexandre) »; au lieu de: « Belot (Michel) », lire: « Belot (Michel) ».

10e RÉGION MILITAIRE

Division d'Alger.

Au lieu de:	Lire:
Ronda (Fernand-Raymond).	Ronda (Fernand-Raymond).
Gamond (Maurice-Boyer).	Gamond (Maurice-Meyer).
Garbet (Pierre-Laurent-Lucien-Georges).	Gardet (Pierre-Laurent-Lucien-Georges).

Division de Constantine.

Au lieu de:	Lire:
Artillerie métropolitaine.	**Artillerie coloniale.**
Sultan (Gustave-Roland-Isaac).	Sultan (Gustave-Roland-Isaac).

TROUPES DU MAROC

Au lieu de:	Lire:
Toulouse (André-Marcel-Henri).	Toulouze (André-Marcel-Henri).
Crermeux (Robert-Louis-René).	Chermeux (Robert-Louis-René).
Cohort (Jean-Marcel-Antonin).	Conort (Jean-Marcel-Antonin).
Benetto (René-Antoine).	Beneito (René-Antoine).
Cacqueray-Valmenier (Michel-Paul-Marie-Joseph).	De Cacqueray-Valmenier (Michel-Paul-Marie-Joseph).
Daynard (Raymond-Yves-Christian).	Daymard (Raymond-Yves-Christian).

Cadre des adjoints de chancellerie.

1re RÉGION MILITAIRE

Page 7986.

Au lieu de: « Tenim (Jacques-Raymond) », lire: « Temim (Jacques-Raymond) ».

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

2e RÉGION MILITAIRE

Au lieu de: « Bolt (Fritz-Théophil) », lire: « Bott (Fritz-Théophil) ».

Interprètes militaires.

1re RÉGION MILITAIRE

Au lieu de: « Berlement (Rémy) », lire: « Berlemont (Rémy) »; au lieu de: « Sieraizki (Jean-Félix) », lire: « Sieradzki (Jean-Félix) ».

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

Au lieu de: « Ruetsche (Joseph-Aloyse-Georges) », lire: « Ruetsch (Joseph-Aloyse-Georges) ».

MM. les aspirants:

Infanterie.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Page 7987:

Au lieu de:	Lire:
(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)	(Pour prendre rang du 21 mars 1951.)
Galard (Jean-Georges-Louis).	Galard (Jean-Georges-Louis).

Subdivision de Versailles.

Au lieu de: « Richard (Gaston-Maurice) », lire: « Bichard (Gaston-Maurice) »; au lieu de: « Wintcens (Bernard-Hubert-André) », lire: « Wintgens (Bernard-Hubert-André) ».

MM. les aspirants de la classe 1949/2:

Train.

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Poitiers.

Page 7988:

Rayer: « Berthon (Gabriel-Paul-Gustave) » (déjà nommé, décret du 4 mai 1951, *Journal officiel* du 8 mai 1951, page 4784).

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Toulon.

Rayer: « Gilardi (Jean-Joseph) » (déjà nommé, décret du 4 mai 1951, *Journal officiel* du 8 mai 1951, page 4785).

MM. les sous-officiers:

Infanterie.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Chartres.

Au lieu de: « Letord (Emile-Camille-Louis), 1re région militaire, classe 1942/2, mle 61013 », lire: « Letord (Emile-Camille-Louis), 1re région militaire, classe 1949/2, mle 61013 ».

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Toulouse.

Au lieu de:	Lire:
(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)	(Pour prendre rang du 11 avril 1951.)
Londeix (Pierre-Léon-Narcisse), recrutement de Poitiers, classe 1937, E. V. D. A., mle 634.	Londeix (Pierre-Léon-Narcisse), recrutement de Poitiers, classe 1937, E. V. D. A., mle 634.

(Le reste sans changement.)

Décret portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 août 1951:

Page 8618:

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Ressortissants des territoires d'outre-mer.

Au lieu de: « Tran Duy Tu, 1er avril 1949 », lire: « Tran Duy Tu, 1er avril 1951 »; au lieu de: « Nguyen Chanh Thi, 1er octobre 1949 », lire: « Nguyen Chanh Thi, 1er octobre 1951 ».

Décret du 27 septembre 1951 portant attribution de commandements.

Par décret en date du 27 septembre 1951, les officiers désignés ci-après sont nommés aux commandements suivants:

A. — Bâtiments de surface

Capitaines de vaisseau.

MM. Roux (A.-J.-M.), de la flottille des avisos et dragueurs d'Indochine.
Lefèvre (P.), du bâtiment de ligne *Jean-Bart.*
Gaufhier (L.-C.), de la 2e division de destroyers et du destroyer *Guichen.*

Capitaines de frégate.

MM. Tandonnet (G.-M.-J.-A.), de l'escorteur de 2e classe *La Découverte.*
Ferte (M.-P.), de la 3e division d'escorteurs et de l'escorteur de 2e classe *Sénégalais.*
Manac'h (H.-M.), de la 4e division d'escorteurs et de l'escorteur de 2e classe *Croix-de-Lorraine.*
Renault (E.-L.), de la flottille du Rhin.
Coat (J.-M.), de la 4e division de destroyers et du destroyer *Alsacien.*
Revol (G.-A.), de l'escorteur de 2e classe *Albatros.*
Simonot (J.-M.), du dragueur océanique *Ancre* et de l'école de pilotage.
Salmon (B.-R.-V.), des forces maritimes du fleuve Rouge et d'un bâtiment de ces forces.
Schlumberger (E.-M.), de la 3e division de destroyers et du destroyer *Kléber.*
Guillanton (J.-D.-J.), de la marine aux Antilles.

Capitaines de corvette.

MM. Canvel (Y.-E.), du bâtiment de débarquement *Rance.*
Allain-Dupré (M.-F.-X.), de la division navale d'assaut n° 8.
Lucas (F.-A.), de l'escorteur de 2e classe *Algérien.*
Lambert (R.-E.-R.), de la division navale d'assaut n° 3.
Risier (F.), du pétrolier *Var.*
Bordeaux (J.-P.-M.), de la division navale d'assaut n° 6.
Guillerme (O.-P.-J.), de la marine à Djibouti.
Chopard (R.), de l'escorteur de 2e classe *Commandant-Amyot-d'Inville.*
Guyot (M.-P.-M.), de l'escorteur de 2e classe *Commandant-Delage.*

Lieutenants de vaisseau.

MM. Ludwig (J.-J.), du patrouilleur *Sabre.*
Monsaingeon (J.-M.-C.-M.), du patrouilleur *Intrépide.*
Schweitzer (J.-J.), du patrouilleur *Impétueux.*
Lannuzel (J.-R.-J.), du patrouilleur *Hué.*
Goehrs (Y.-H.), du patrouilleur *Luang-Prabang.*
Claquin (L.-P.), du dragueur côtier *Héliotrope.*
Houdayer (R.-G.), du dragueur côtier *Tiare.*
Valentin (F.-J.), du dragueur côtier *Lotus.*
Birden (J.-H.), du dragueur côtier *Digitale.*
Wassilieff (A.), du dragueur côtier *Aubépine.*
Piriou (H.-F.-P.), du dragueur côtier *Belladone.*
Viort (L.-F.-G.), du pétrolier *Lac-Tchad.*
Aubertin (J.-J.-J.), de l'annexe hydrographique ingénieur en chef *Girod.*
Rouvière (P.-M.), du L. S. S. L. n° 1.
Seguin (R.-M.-J.-E.), du L. S. S. L. n° 2.
Leroux (A.-J.-A.), du L. S. S. L. n° 3.
De Metz-Noblat (J.-M.-A.), du L. S. S. L. n° 4.
Leenhardt (Y.-R.-L.), du L. S. S. L. n° 5.
Dupont (F.-G.), du L. S. S. L. n° 6.
Freitner (C.-G.-A.), du commando *Hubert.*
Pedel (G.-Y.), du commando *Jaubert.*
Taro (R.-C.-M.), du commando *De Montfort.*
Berjoan (J.-L.-E.), du commando *François.*

Enseigne de vaisseau de 1re classe.

M. Denis (F.-J.-L.), de la V. P. 16.

Officiers des équipages.

Officiers des équipages de 2e classe.

MM. Morvan (B.), du pétrolier *Lac Tonle Sap.*
Lanco (R.-Y.), du transport *Gapeau.*

B. — Aéro-navale

Capitaine de frégate.

M. Lacoste (G.-E.-J.-L.), de l'aéronautique navale de l'Afrique occidentale française et de l'aéronautique de Bel-Air.

Capitaine de corvette.

M. Tual (M.-J.-M.), de l'aéronautique de Cat-Lai.

Lieutenants de vaisseau.

MM. Jacquin (R.-E.-E.), de la flotille 7. F.
Monnier (M.-L.-A.), de l'escadrille 8. S.
Fouchier (M.-A.-M.-C.), de l'école du personnel volant et radariste de l'aéronautique navale et de l'escadrille 56. S.

Décret du 27 septembre 1951 portant promotions ou nominations dans les corps d'officiers de marine, d'ingénieurs mécaniciens et d'officiers des équipages de la flotte.

Par décret en date du 27 septembre 1951, sont promus ou nommés dans le cadre actif:

A. — Corps des officiers de marine

Au grade de capitaine de vaisseau.

(A compter du 1er octobre 1951.)

Les capitaines de frégate:

M. Marchal (Victor-Marie-Charles-Bernard), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Taricl, admis à la retraite.

M. Matriolet (Pierre-Jean-Baptiste-Désiré), du port de Cherbourg, en remplacement numérique de M. le contre-amiral Graziani, placé dans la 2e section.

M. Rochette (Pierre-Louis), du port de Toulon, en complément d'effectif.

M. Paquier (Etienne-Emile-Constantin), du port de Cherbourg, en complément d'effectif.

M. Delort-Laval (Jacques-Albert-Pierre), du port de Brest, en complément d'effectif.

Au grade de capitaine de frégate.

(A compter du 1er octobre 1951.)

Les capitaines de corvette:

M. Thabaud (Jacques-Armand-Julien), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Saglio, admis à la retraite.

M. Rebut (Pierre-Frédéric-Jean), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Challend de Cévins, admis à la retraite.

M. Behic (Raymond-Marie-Henri-François-Edouard), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de frégate Vidal, admis à la retraite.

M. Hiribarren (Charles-Marie-Marcel), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de frégate Marchal, promu.

M. Javouhey (André-Marie-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Matriolet, promu.

M. Alnet (Pierre-Arthur-Gabriel), du port de Bizerte, en remplacement de M. le capitaine de frégate Rochette, promu.

M. Bouillaut (Pierre-André-Robert), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Paquier, promu.

M. Bellet (Henri-Alfred), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Delort-Laval, promu.

M. Daille (Gérard-Roger-Ambroise-Eugène), du port de Toulon, en complément d'effectif.

M. Roux (André-Honoré-Marie), du port de Cherbourg, en complément d'effectif.

M. Sicard (Etienne-Eugène-Marie-Anselme), du port de Toulon, en complément d'effectif.

M. Noël (Marcel-André), du port de Toulon, en complément d'effectif.

M. Flichy (Jacques-Edouard), du port de Cherbourg, en complément d'effectif.

Au grade de capitaine de corvette.

Les lieutenants de vaisseau dont les noms suivent:

(A compter du 1er octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Chevalier (Henri-Georges), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de corvette Thabaud, promu.

2e tour (choix). M. Larroque (Franc-Guy-Louis), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Rebut, promu.

(A compter du 2 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Deuffic (Louis-Clet-Marie), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Behic, promu.

2e tour (choix). M. Schiltte (Robert-Henry-Joseph), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Iiribarren, promu.

(A compter du 3 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Bayle (Luc-Paul-Marie-Antoine), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Javouhey, promu.

2e tour (choix). M. Arnaud (Jean-Emile), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Alnet, promu.

(A compter du 4 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Floch (Jules-Paul-Adolphe), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Bouillaut, promu.

2e tour (choix). M. Claverie (Christian-Jean-Marie-Joseph), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de corvette Bellet, promu.

(A compter du 5 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Le Mée (Georges-Yves-Félix), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Daille, promu.

2e tour (choix). M. Combier (Richard-Eugène-Emile), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Roux, promu.

(A compter du 6 octobre 1951.

1er tour (ancienneté). M. Liberge (Joseph-Marie-Donatien), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de corvette Sicard, promu.

2e tour (choix). M. Pradelles de La Tour-Dejean (Roger-Henry-Armand), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Noël, promu.

(A compter du 7 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Magnin (Jacques-Marie-Joseph-Jean-Baptiste), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Flichy, promu.

2e tour (choix). M. Frédéric-Moreau (Philippe-Maxime), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Le Gall, admis à la retraite.

(A compter du 8 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Lemahieu (Pierre-Maurice-Louis), du port de Toulon, en complément d'effectif.

2 tour (choix). M. Letonturier (Charles-Marie-Paul-Yves), du port de Toulon, en complément d'effectif.

(A compter du 9 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Gajan (Pierre-Charles-Etienne), du port de Lorient, en complément d'effectif.

2e tour (choix). M. Joire-Noulens (Albert-Charles), du port de Cherbourg, en complément d'effectif.

(A compter du 10 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Fatras (Jean-Joseph), du port de Lorient, en complément d'effectif.

2e tour (choix). M. Julien-Binard (Louis-Jean), du port de Toulon, en complément d'effectif.

(A compter du 11 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Ortolan (Georges-Fortuné-André), du port de Toulon, en complément d'effectif.

2e tour (choix). M. Pomier-Layrargues (Jean-Lucien-Maurice), du port de Toulon, en complément d'effectif.

Au grade de lieutenant de vaisseau.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er octobre 1951.)

2e tour (ancienneté). M. Joly (Paul-Stéphane-Marie-Victor-Yves), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Chevalier, promu.

3e tour (choix). M. Sadou (Yves), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Larroque, promu.

(A compter du 2 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Vernhes (Joffre-Albert), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Deuffic, promu.

2e tour (ancienneté). M. Chesnais (Pierre-Frédéric-Auguste), du port de Brest, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Schiltte, promu.

3e tour (choix). M. Dubedout (Hubert-Marie-Paul), du port de Toulon, en complément d'effectif.

(A compter du 3 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Lafon (Jean-Roger-Louis), du port de Rochefort, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Bayle, promu.

2e tour (ancienneté). M. Bianquis (Gérard-Philippe), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Arnaud, promu.

3e tour (choix). M. Pavillon (Philippe-Pol), du port de Toulon, en complément d'effectif.

(A compter du 4 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Méar (Yves-Marie), du port de Brest, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Floch, promu.

2e tour (ancienneté). M. Morisseau (Claude-Emile-Guy), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Claverie, promu.

3e tour (choix). M. de Poilloue de Saint-Marc (Jacques-Marie-Paul), du port de Toulon, en complément d'effectif.

(A compter du 5 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Beau (Charles-Emmanuel), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Le Mée, promu.

2e tour (ancienneté). M. Fages (Henri-Louis-Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Combier, promu.

3e tour (choix). M. Dollfus (Daniel-Pierre), du port de Bizerte, en complément d'effectif.

(A compter du 6 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Visbecq (Georges-Albert-Alfred), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Liberge, promu.

2e tour (ancienneté). M. Lair (Pierre-François-Auguste), du port de Lorient, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Pradelles de La Tour-Dejean, promu.

3e tour (choix). M. Cleuet (André-Paul-Maurice), du port de Toulon, en complément d'effectif.

(A compter du 7 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Crouzat (Philippe-Marie-François), du port de Rochefort, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Magnin, promu.

2e tour (ancienneté). M. Gohin (François-Pierre-André), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Frédéric-Moreau, promu.

3e tour (choix). M. Savoyon (Jacques Ernest), du port de Cherbourg, en complément d'effectif.

(A compter du 8 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Solard (Alain-Henri-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Lemahieu, promu.

2e tour (ancienneté). M. Seigle (Michel-Jacques-Paul), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Letonturier, promu.

3e tour (choix). M. Villers (Jacques-Marie-Guy), du port de Cherbourg, en complément d'effectif.

(A compter du 9 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Choupin (Jacques-Antoine), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Gajan, promu.

2e tour (ancienneté). M. Bros (Robert-René-Maurice-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Joire-Noulens, promu.

3e tour (choix). M. Dricard (Bernard-Louis-Marie-Georges), du port de Cherbourg, en complément d'effectif.

(A compter du 10 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Crete (Jacques-Maurice-Ernest), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Fatras, promu.

2e tour (ancienneté). M. Rigoulot (Robert-Edmond), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Julien-Binard, promu.

3e tour (choix). M. Le Pivain (François-Louis-René), du port de Cherbourg, en complément d'effectif.

(A compter du 11 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Descottes-Genon (Jean-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Ortolan, promu.

2e tour (ancienneté). M. Sicot (Jean-Georges), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Pomier-Layrargues, promu.

3e tour (choix). M. Massuet (Gaston), du port de Toulon, en complément d'effectif.

(A compter du 12 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Sabatier (Gérard-Jacques-Etienne), du port de Toulon, en complément d'effectif.
2e tour (ancienneté). M. Biart (Michel-Jean-Louis), du port de Toulon, en complément d'effectif.
3e tour (choix). M. Hameury (Paul), du port de Brest, en complément d'effectif.

(A compter du 13 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Boutroux (Paul-Emile), du port de Toulon, en complément d'effectif.
2e tour (ancienneté). M. Hurel (Fred-Jean-Marie), du port de Toulon, en complément d'effectif.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe.

(A compter du 1er octobre 1951.)

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Bussière (Henri-Jean), du port de Toulon, en remplacement numérique de M. l'ingénieur mécanicien général de 2e classe Egon, placé dans la 2e section.

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe.

(A compter du 1er octobre 1951.)

M. l'ingénieur mécanicien principal Bertrand (Aimé), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Bussière, promu.

Au grade d'ingénieur mécanicien principal.

Les ingénieurs mécaniciens de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er octobre 1951.)

2e tour (choix). M. Mathern (Fernand-Lucien), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Bertrand, promu.

(A compter du 2 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Bourdel (Pierre-Elie-Barbès), du port de Rochefort, en complément d'effectif.
2e tour (choix). M. Gouriten (Alain-Guillaume-Marie), du port de Brest, en complément d'effectif.

(A compter du 3 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Hily (Emile-Paul-Marie), du port de Brest, en complément d'effectif.

Au grade d'ingénieur mécanicien de 1re classe.

Les ingénieurs mécaniciens de 2e classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er octobre 1951.)

2e tour (ancienneté). M. Kérihuel (Joseph-Louis-Charles), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Dauplan, précédemment promu.

(A compter du 15 octobre 1951.)

3e tour (choix). M. Lacroix (Marcel-Joseph), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Maréchal, précédemment promu.
1er tour (ancienneté). M. Bizien (Louis-Marie), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Cros, précédemment promu.
2e tour (ancienneté). M. Le Hénaff (René-Jean), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Mathern, promu.
3e tour (choix). M. Morice (Jean-Louis-Marie), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Bourdel, promu.

(A compter du 16 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Lombard (Armand-Elie), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Gouriten, promu.
2e tour (ancienneté). M. Gauthier (Julien-Jean-François), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Hily, promu.

C. — Corps des officiers des équipages de la flotte

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte.

(A compter du 1er octobre 1951.)

Les officiers de 1re classe des équipages de la flotte:

M. Conan (Yves-Marie), électricien, du port de Brest, en remplacement de M. l'officier principal des équipages Plihon, admis à la retraite.
M. Kerros (Hervé-François), canonnier, du port de Brest, en complément d'effectif.
M. Balzé (Joseph-Emile-Marie), mécanicien d'avions, du port de Lorient, en complément d'effectif.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte.

Les officiers de 2e classe des équipages de la flotte dont les noms suivent:

(A compter du 1er octobre 1951.)

2e tour (choix). M. Géraud (Jean-Gabriel), mécanicien, du port de Toulon, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Conan, promu.

(A compter du 2 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Lacape (Emile-Ernest), mécanicien, du port de Rochefort, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Kerros, promu.
2e tour (choix). M. Mignon (Roger), armurier, du port de Rochefort, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Balzé, promu.

(A compter du 3 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Rouet (Jean-Emile), fourrier, du port de Brest, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Carval, admis à la retraite.
2e tour (choix). M. Coat (Jean-Marie), canonnier, du port de Brest, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Baccialone, admis à la retraite.

(A compter du 4 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Jadé (François-Marie), canonnier, du port de Brest, en complément d'effectif.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte.

(A compter du 1er octobre 1951.)

Le premier maître fusilier Arthur (Edmond-Daniel-Ernest), mle 1571 R 35, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Géraud, promu.

(A compter du 2 octobre 1951.)

Le maître principal pilote d'aviation Perissé (Jean), mle 129 R 37, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Lacape, promu.

(A compter du 3 octobre 1951.)

Le premier maître radiotélégraphiste Uguen (Louis-Victor-Marie), mle 203 B 35, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Mignon, promu.

(A compter du 4 octobre 1951.)

Le premier maître électricien Nicolas (Marie-Joseph-Alain-Jean-Marie), mle 642 B 34, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Rouet, promu.

(A compter du 5 octobre 1951.)

Le premier maître armurier Lanoir (Paul-Joseph), mle 4536 T 35, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Coat, promu.

(A compter du 6 octobre 1951.)

Le premier maître radiotélégraphiste Rouillier (Pierre-François-Marie), mle 1644 C 32, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Jadé, promu.

(A compter du 7 octobre 1951.)

Le maître principal pilote d'aviation Duret (Albert-Jean), mle 1253 B 32, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Favennec, décédé.

Le maître principal mécanicien Malgorn (Aimé-Jean), mle 2789 26 11, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Lucas, admis à la retraite.

(A compter du 8 octobre 1951.)

Le maître principal radiotélégraphiste volant Francioli (René), mle 638 T 35, en complément d'effectif.

(*Supplément.* — **Fin.**)

(A compter du 9 octobre 1951.)

Le premier maître de manœuvre Mignon (Alexis), mle 3362 B 36, en complément d'effectif.

(A compter du 10 octobre 1951.)

Le maître principal mécanicien moteurs d'avions Rigout (André), mle 1799 R 34, en complément d'effectif.

(A compter du 11 octobre 1951.)

Le premier maître timonnier Gastrec (Henri-Pierre-Marie), mle 2550 B 36, en complément d'effectif.

(A compter du 12 octobre 1951.)

Le maître principal mécanicien moteurs d'avions Boulat (Albert-André), mle 1115 R 33, en complément d'effectif.

(A compter du 13 octobre 1951.)

Le premier maître fourrier Baccon (Louis-Anne-Marie-Joseph), mle 1776 T 32, en complément d'effectif.

(A compter du 14 octobre 1951.)

Le premier maître timonier Gladieux (Paul-Louis), mle 1352 C 30, en complément d'effectif.

Le premier maître timonier Trébaul (Louis), mle 2150 B 33, en complément d'effectif.

(A compter du 15 octobre 1951.)

Le premier maître mécanicien Lefleux (Bernard-Charles-Albérie), mle 2984 C 33, en complément d'effectif.

(A compter du 16 octobre 1951.)

Le premier maître canonnier Marec (Alfred-Henri-Joseph), mle 1716 C 36, en complément d'effectif.

(A compter du 17 octobre 1951.)

Le premier maître fusilier Saliou (Jean-François-Marie), mle 2579 B 31, en complément d'effectif.

Le premier maître mécanicien électricien d'équipement d'avions Prigent (Maurice), mle 122 B 36, en complément d'effectif.

(A compter du 18 octobre 1951.)

Le premier maître canonnier Rault (Emile-Louis), mle 1254 L 31, en complément d'effectif.

(A compter du 19 octobre 1951.)

Le premier maître mécanicien Le Bollèse (Jean-Baptiste), mle 4289 B 29, en complément d'effectif.

(A compter du 20 octobre 1951.)

Le premier maître de manœuvre Déniel (François), mle 2633 B 31, en complément d'effectif.

Décret du 27 septembre 1951 portant promotions et nominations d'officiers relevant de la direction centrale des constructions et armes navales.

Par décret en date du 27 septembre 1951, sont promus dans le corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale:

(Pour compter du 1er octobre 1951.)

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime Drappier (E.-M.-A.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe Waeselynck, admis à la retraite.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime Delacour (J.-M.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe Levy-Rueff, placé en congé sans solde et hors cadres.

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe de l'artillerie navale de Brun (J.-N.-J.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe Joubert, retraité (liste unique).

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime.

M. l'ingénieur principal du génie maritime Frenay (C.-P.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Drappier, promu.

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur principal de l'artillerie navale Bazin (L.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Delacour, promu.

M. l'ingénieur principal de l'artillerie navale Jaubert (M.-P.-L.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe de Brun, promu.

Au grade d'ingénieur principal du génie maritime.

(Tour choix.) M. l'ingénieur de 1re classe Böetto (L.-A.-L.-V.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Frenay, promu.

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur de 1re classe Vergé (R.-J.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Bazin, promu

(Tour choix.) M. l'ingénieur de 1re classe Ravaud (R.-R.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Vergé, maintenu en congé.

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur de 1re classe Ballet (M. P.-M.) (1), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur principal Jaubert, promu.

Au grade d'ingénieur de 1re classe du génie maritime.

1er tour (ancienneté). M. l'ingénieur de 2e classe Wiart (A.-C.-L.) (1), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Boyer, promu.

2e tour (ancienneté). M. l'ingénieur de 2e classe Blanche (B.-C.-H.) (1), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Mondin, promu.

(Tour choix.) M. l'ingénieur de 2e classe Wiener (M.-H.-A.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Quey, promu.

1er tour (ancienneté). M. l'ingénieur de 2e classe Touffait (J.-P.-M.) (1), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Rocquemont, promu.

2e tour (ancienneté). M. l'ingénieur de 2e classe Davous (P.-J.-J.) (1), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Lenoir, promu.

(Tour choix.) M. l'ingénieur de 2e classe Leclerc (P.-M.-G.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Levy, promu.

1er tour (ancienneté). M. l'ingénieur de 2e classe Camelin (R.-H.-P.) (1), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Gauthier, promu.

2e tour (ancienneté). M. l'ingénieur de 2e classe Nahmias (G.-R.) (1), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Castera, promu.

(Tour choix.) M. l'ingénieur de 2e classe Muller (F.-G.-E.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Mercier, promu.

1er tour (ancienneté). M. l'ingénieur de 2e classe Guinel (B.-H.-M.-I.) (1), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Sciama, promu.

2e tour (ancienneté). M. l'ingénieur de 2e classe Dulos (L.) (1), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Nadal, promu.

(Tour choix) M. l'ingénieur de 2e classe Folléa (B.-C.-J.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Garagnon, promu

1er tour (ancienneté). M. l'ingénieur de 2e classe Gregori (S. A.) (1), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Natta, promu.

2e tour (ancienneté), M. l'ingénieur de 2e classe Bender (C. M.) (1), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Carette, promu.

(Tour choix.) M. l'ingénieur de 2e classe Vitry (R.-M.-A.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Allard, promu.

1er tour (ancienneté). M. l'ingénieur de 2e classe Fotiadi (I.-D.-A.) (1), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Billat, promu.

Sont nommés dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales (liste unique):

(Pour compter du 1er octobre 1951.)

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales.

M. Sorin (Jean-Joseph), agent technique de 1re classe des constructions navales, spécialité: machines, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Garnier, promu.

(1) Figure au tableau d'avancement.

M. Allavena (René-Octave), agent technique de 1re classe des constructions navales, spécialité: électricité, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Jolivet, promu.

M. Louisy (Fernand-Gabriel-Pierre), agent technique de 1re classe des constructions navales, spécialité: coque, port matriculaire: Brest, détaché à la direction technique et industrielle de l'air, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Le Chevalier, promu.

M. Arnault (Robert), agent technique de 1re classe des constructions navales, spécialité: électricité, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Louisy, maintenu en mission hors cadres.

M. Quidelleur (François), agent technique de 1re classe des constructions navales, spécialité: électricité, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Poullaouec, promu.

M. Baud (Louis-René-Gustave), agent technique de 1re classe des constructions navales, spécialité: machines, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Outin, promu.

M. Jourde (Robert-André), agent technique de 1re classe de l'artillerie navale, spécialité: artillerie, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Cantinat, promu.

M. Marcel (Jean-Pierre), agent technique de 1re classe de l'artillerie navale, spécialité: artillerie, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Eynaud, promu.

M. Grollier (Edouard-René-Félix), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: machines, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Le Meudec, promu.

M. Charreyre (Charles), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: machines, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Maffre, promu.

M. Truc (Jean-Gabriel), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: machines, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Levavasseur, promu.

M. Guermeur (Pierre-Isidore), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: machines, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Desmars, promu.

M. Dubrulle (Roger-Robert-André), agent technique de 2e classe de l'artillerie navale, spécialité: artillerie, port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travauv de 2e classe Hamelin, promu.

M. Tellier (Pierre-Georges-Marie), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: coque, port matriculaire: Cherbourg, en remplacement numérique de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Anisensel, détaché en mission hors cadres.

M. Gallian (Jean-Antoine), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: machines, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Denardou, retraité.

M. Noguès (André), agent technique de 2e classe de l'artillerie navale, spécialité: artillerie, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Le Gall, retraité.

M. Fraiche (Francis), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: coque, port matriculaire: Toulon, en remplacement numérique de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Paugam, retraité.

Sont promus dans le corps des officiers d'administration des directions de travaux:

(Pour compter du 1er octobre 1951.)

Au grade d'officier d'administration principal des directions de travaux.

M l'officier d'administration de 1re classe Hascoët (J.-M.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'officier d'administration principal Ezanno, décédé.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe des directions de travaux.

(Tour choix.) M. l'officier d'administration de 2e classe Marcaillou (H.-R.-M.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'officier d'administration de 1re classe Hascoët, promu.

(Tour ancienneté.) M. l'officier d'administration de 2e classe Gouriou (A.) (1), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'officier d'administration de 1re classe Noël, retraité.

(1) Figure au tableau d'avancement

Sont nommés dans le personnel administratif de gestion et d'exécution de la marine, branche « Directions de travaux »:

(Pour compter du 1er octobre 1951.)

Au grade d'officier d'administration de 2e classe des directions de travaux.

M. Cousin (Alphonse-Armand-Lucien), stagiaire d'administration, port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'officier d'administration de 2e classe Julien, promu.

M. Le Goff (André-Henri-Roger), stagiaire d'administration, port matriculaire: Lorient, en remplacement de M. l'officier d'administration de 2e classe Bernier, promu.

M. Picot (Georges-Pierre), stagiaire d'administration, port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'officier d'administration de 2e classe Polèse, promu.

M. Cuisset (Louis-Jean), stagiaire d'administration, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'officier d'administration de 2e classe Marcaillou, promu.

M. Falck (Alphonse), stagiaire d'administration, port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'officier d'administration de 2e classe Gouriou, promu.

Décret du 27 septembre 1951 portant promotions et nominations dans le corps du commissariat de la marine.

Par décret en date du 27 septembre 1951:

Sont promus dans le cadre actif du corps du commissariat de la marine:

Au grade de commissaire en chef de 1re classe.

(Pour compter du 1er octobre 1951.)

M. le commissaire en chef de 2e classe de Juge de Laferriere (Edouard-Marie-Armand), port d'immatriculation: Rochefort, en remplacement de M. le commissaire en chef de 1re classe Giard, placé dans la position de mission hors cadres.

Au grade de commissaire en chef de 2e classe.

(Pour compter du 1er octobre 1951.)

M. le commissaire principal Kair (Jean-Claude-Louis), port d'immatriculation: Cherbourg, en remplacement de M. le commissaire en chef de 2e classe de Juge de Laferriere, promu.

Au grade de commissaire principal.

(Pour compter du 1er octobre 1951.)

1er tour (choix). M. le commissaire de 1re classe Rouilleault (Armand-Charles-Clément), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. le commissaire principal Kair, promu.

Au grade de commissaire de 1re classe.

(Pour compter du 1er octobre 1951.)

2e tour (ancienneté). M. le commissaire de 2e classe Fouche (Jean-Roger), port d'immatriculation: Rochefort, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Lumet, précédemment promu.

3e tour (choix). M. le commissaire de 2e classe Martin (André-René-Julien), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Rosenblum, précédemment promu.

(Pour compter du 15 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. le commissaire de 2e classe Lanne (Jean-Gabriel-Urbain), port d'immatriculation: Rochefort, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Simon, précédemment promu.

2e tour (ancienneté). M. le commissaire de 2e classe Thouard (Serge-André), port d'immatriculation: Toulon, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Bongars, précédemment promu.

3e tour (choix). M. le commissaire de 2e classe Echallier (Pierre-Etienne-Lucien), port d'immatriculation: Brest, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Pages, précédemment promu.

1er tour (ancienneté). M. le commissaire de 2e classe Gamblin (René-Gabriel), port d'immatriculation: Brest, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Daumain, précédemment promu.

2e tour (ancienneté). M. le commissaire de 2e classe Langlois (Claude-Antoine-Marie), port d'immatriculation: Toulon, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Garnier, précédemment promu.

3e tour (choix). M. le commissaire de 2e classe Avril (Michel-Marie-Maurice), port d'immatriculation: Brest, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Revenu, précédemment promu.

1er tour (ancienneté). M. le commissaire de 2e classe Mouton (Pierre-Richard-Marie), port d'immatriculation: Brest, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Antoine, précédemment promu.

Au grade de commissaire de 2e classe.

(Pour compter du 1er octobre 1951.)

M. le commissaire de 3e classe Durand (Robert-Maurice-Henri), port d'immatriculation: Toulon.

(Pour compter du 15 octobre 1951.)

MM. les commissaires de 3e classe:

Deloge (Guy-Raymond-Robert), port d'immatriculation: Toulon.
Babillon (Claude-Marie-Paul), port d'immatriculation: Toulon.
Boireau (Henri-Marie-Lucien), port d'immatriculation: Toulon.
Denis (Marcel-André-Bernard), port d'immatriculation: Toulon.
Lurton (Raymond-Xavier-Marie), port d'immatriculation: Lorient.
Moron (Archange-Théodore-Auguste), port d'immatriculation: Brest.
Gaultier (Patrice-Emile-Louis-Marie), port d'immatriculation: Toulon.
Le Pavec (Louis), port d'immatriculation: Brest.
Roblot (Claude-Pierre-Louis), port d'immatriculation: Toulon.

Sont nommés dans le cadre actif du corps du commissariat de la marine:

Au grade de commissaire de 3e classe.

(Pour compter du 15 octobre 1951.)

M. l'élève commissaire de la marine Dano (Claude-Edmond).
M. le stagiaire du commissariat de la marine Lazennec (Jean-Vincent-Francis).

Les élèves commissaires de la marine:

MM. Chazalette (Henri-Charles-Marie),
Griot (Francisque-Jean).
Debled (Alain).
Monblanc (Jacques-Claude).
Castagnos (Pierre-Charles-Marie).
Rioufol (Jean-Gaston-Léonce-Emile-Emmanuel).
Trochu (Philippe-Marie-Joseph-Francis-Alexandre).

Décret du 27 septembre 1951 portant promotion dans le corps du contrôle de l'administration de la marine.

Par décret en date du 27 septembre 1951, est promu au grade de contrôleur de 1re classe de la marine, à compter du 1er septembre 1951, M. le contrôleur de 2e classe Fabry (Georges-Hubert).

Décret du 27 septembre 1951 portant promotions et nominations dans le corps des ingenieurs hydrographes de la marine.

Par décret du 27 septembre 1951:

Sont promus dans le corps des ingénieurs hydrographes de la marine:

Au grade d'ingénieur hydrographe en chef de 2e classe.

(A compter du 22 septembre 1951.)

M. l'ingénieur hydrographe principal Lacombe (H.), en remplacement de M. l'ingénieur hydrographe en chef de 2e classe Tromeur, retraité.

Au grade d'ingénieur hydrographe principal.

(A compter du 22 septembre 1951.)

2e tour (choix). M. l'ingénieur hydrographe de 1re classe Brie (E. R.), en remplacement de M. l'ingénieur hydrographe principal Lacombe, promu.

(A compter du 5 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. l'ingénieur hydrographe de 1re classe Leprêtre (R. H. A.), en remplacement de M. l'ingénieur hydrographe principal Passilly, retraité.
2e tour (choix). M. l'ingénieur hydrographe de 1re classe George (V. H. A.), en remplacement de M. l'ingénieur hydrographe principal Leprêtre, maintenu en mission hors cadres.

Au grade d'ingénieur hydrographe de 1re classe.

(A compter du 1er octobre 1951.)

3e tour (choix). M. l'ingénieur hydrographe de 2e classe Peluchon (G.), en remplacement de M. l'ingénieur hydrographe de 1re classe Poujol, précédemment promu.

Sont nommés dans le corps des ingénieurs hydrographes de la marine:

Au grade d'ingénieur hydrographe de 3e classe.

(A compter du 1er octobre 1951, et pour prendre rang sans rappel de solde, du 1er octobre 1950.)

Les élèves sortant de l'école polytechnique. MM. Teissedou Paul Michel), Comolet Tirman (André Pierre-Alain), Dars (Michel-Charles), en remplacement de MM. les ingénieurs hydrographes de 3e classe Rouberlon, Lunel et Puyconyoul, précédemment promus.

Décret du 27 septembre 1951 portant promotions dans le corps des officiers de marine et le corps des ingénieurs mécaniciens.

Par décret en date du 27 septembre 1951, sont promus dans le cadre actif:

A. — CORPS DES OFFICIERS DE MARINE.

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe

(A compter du 1er octobre 1951.)

Les enseignes de vaisseau de 2e classe:

MM Ghesquière (Philippe-Jean-Maurice), du port de Toulon.
Louzeau (Bernard), du port de Toulon.
Granger-Veyron (Henri-François), du port de Toulon.
Coat (Guy-Jules-Marie), du port de Brest.
Aury (Jean-Ernest), du port de Rochefort.
Diviès (Jean-Jules-Louis), du port de Toulon.
Gauthier (François-Jean), du port de Toulon.
De Régnauld de Bellescize (Etienne-Marie-Jean), du port de Toulon.
Denis (Alin-Marcel), du port de Toulon.
Py (Michel), du port de Toulon.
Neeser (Robert-Martial-Marie-Joseph-Emile), du port de Toulon.
Beaudré (Louis-Marc), du port de Brest.
Guillon (Pierre-Georges), du port de Toulon.
Chatelle (Jacques-Léon-Albert), du port de Toulon.
Autric (Pierre-André-Marie-Sylvain), du port de Toulon.
Royer (Jean-Lucien-Raymond), du port de Toulon.
Maureau (Claude-Jean-Louis), du port de Toulon.
Bardon (Gilles-Georges-Jacques), du port de Bizerte.
Houel (Guy-Hubert-Bernard), du port de Lorient.
De Larminat (Roger-Marie-Xavier), du port de Toulon.
Boilait (Bernard-François-Ange), du port de Toulon.
Farges (Louis-Frédéric-Paul), du port de Toulon.
Cumet (Lucien-Joseph-Jean), du port de Toulon.
Escoubet (Serge), du port de Rochefort.
Bisson (Jacques-Antoine-Louis), du port de Toulon.
Falhun (Auguste-Jean), du port de Rochefort.
Le Goaziou (Hervé-Yves-Marie-Achille), du port de Brest.
Fleuriot de Langle (Yvan-Robert), du port de Toulon.
Le Hyaric (Jean-Ernest), du port de Lorient.
Carle (Michel-Paul-Eugène), du port de Toulon.
Le Blainvaux (Pierre-François-Alexandre), du port de Brest.
Guégan (Roger-Eugène-Lucien), du port de Brest.
Hugues (René-Joseph), du port de Toulon.
Guillot (René-Pierre-Robert), du port de Toulon.
Martin (Philippe-Lucien-Louis), du port de Toulon.
Mesplie (Claude-Paulin), du port de Toulon.
Frappat (Jean-Félix), du port de Toulon.
Ducasse (Marcel-Charles-Emile), du port de Toulon.
Bel (Pierre-Paul-Octave-Marie), du port de Toulon.
Lechaptois (Rémy-Jean-Léon), du port de Toulon.
Coli (André-Léon), du port de Toulon.
Dupuis (Serge-Henri-Paul), du port de Toulon.
Mondhard (Hubert-Claude-Gaétan), du port de Toulon.
Morel (Yves-Claude-Lionel), du port de Brest.
Ortscheit (Georges), du port de Toulon.
Mahé (François-Jean-Joseph-Pierre), du port de Lorient.
Pestre (Marc), du port de Bizerte.
Prive (Michel-Jacques-Marie-Julien), du port de Toulon.
Baurouillet (André-Marcellin), du port de Toulon.
Hugon (Jacques), du port de Toulon.
Borney (Michel-Roger), du port de Toulon.
Anger (Raymond-René-Louis), du port de Cherbourg.
César (Michel-André), du port de Toulon.
Lavolé (Jacques-Alain-Louis-Marie), du port de Toulon.
Caron (Philippe-Marie-Jacques-Pierre), du port de Cherbourg.
Simonnet (François-Jean), du port de Cherbourg.
Faucon (Charles-Marie-Robert-Maurice), du port de Cherbourg.
Sénéchal (Pierre), du port de Brest.
Gayno (Pierre-Jean-Eugène), du port de Toulon.
Gardiès (Jacques-Pierre-François-Marie), du port de Toulon.
Main de Boissière (Hubert-Jean-Baptiste-Marie), du port de Toulon.
Le Gall (Guy-Jean), du port de Brest.
Guyot (Hubert-Marie-Lucien), du port de Toulon.
Nourrit (Pierre-François-Jean-Marie), du port de Toulon.
Lesec (Jean-Marie, dit Félix), du port de Brest.
Lefebvre (Pierre-Paul-Jean), du port de Cherbourg.
Daroux (Claude-François-Brice), du port de Toulon.
Brosset (Gilles-Marie-André), du port de Toulon.
Ruyneau de Saint-George (Jacques-Marie), du port de Rochefort.
Bô (Jean-Claude-Marie-Vincent), du port de Toulon.
Combes (Georges-Jules-Emilien), du port de Toulon.
Korbiat (Pierre-Emile-Gabriel), du port de Cherbourg.
Kerjean (Ambroise), du port de Brest.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens.

Au grade d'ingénieur mécanicien de 2e classe.

(A compter du 1er octobre 1951.)

Les ingénieurs mécaniciens de 3e classe:

MM. Poulain (André-Charles-Marcel), du port de Toulon.
Planche (Georges-Robert-Paul), du port de Toulon.
Liétard (André-Yves-Antoine), du port de Toulon.
Pacaud (René-Jean-Henri), du port de Lorient.
Faugeron (Pierre-Jean-Marie), du port de Rochefort.
Bouvard (Georges-Marie), du port de Toulon.
Humbert (Jean-Raymond), du port de Toulon.
Parlant (Pierre-Yves), du port de Rochefort.
Moignen (Claude-Georges-Armand), du port de Lorient.
Bonnot (Paul-Emile-Justin), du port de Toulon.
Narbey (Pierre), du port de Rochefort.
Dureuil (Philippe-Louis-Eugène), du port de Toulon.
Berlioz (André-Joseph-Auguste), du port de Toulon.

Décret du 27 septembre 1951 portant promotion dans le corps des ingénieurs mécaniciens.

Par décret en date du 27 septembre 1951, est promu dans le cadre actif du corps des ingénieurs mécaniciens au grade d'ingénieur mécanicien de 2e classe:

(A compter du 3 juin 1951.)

M. l'ingénieur mécanicien de 3e classe Dudouit (Pierre-Emile-Jean), du port de Brest.

Décret du 27 septembre 1951 portant promotion dans le corps des ingénieurs mécaniciens de la marine.

Par décret en date du 27 septembre 1951, sont nommés dans le cadre actif des ingénieurs mécaniciens:

Au grade d'ingénieur mécanicien de 2e classe.

Les premiers maîtres dont les noms suivent:

Arri (Charles), mle 773.C.28, mécanicien.
Grouhel (Edmond), mle 1569.L.31, mécanicien.
André (Justin), mle 3476.C.34, mécanicien moteurs d'avion.

Décret du 27 septembre 1951 portant nomination au grade d'officier d'administration de 2e classe de la marine (branche Commissariat et santé).

Par décret en date du 27 septembre 1951, sont nommés dans le corps des officiers d'administration de la marine (branche Commissariat et santé), pour compter du 1er octobre 1951:

Au grade d'officier d'administration de 2e classe.

Les stagiaires d'administration désignés ci-après, qui ont satisfait aux examens de sortie de l'école des officiers d'administration de la marine (session 1950-1951):

M. Dodivers (François-Jean-Marie-Joseph), secrétaire ddministratif de 2e classe, branche « Commissariat et santé ».

M. Philippe (Marcel-Jean-Louis), maître fusilier, mle 2711 - B - 39.

M. Roggero (Francis-Charles), premier maître fourrier, mle 1471 - T - 38.

M. Gire (Gilbert-Roger), secrétaire administratif de 2e classe, branche « Commissariat et santé ».

M. Viau (Frédéric-Marie-Gabriel), premier maître commis greffier de justice, mle 1239 - T - 34.

M. Le Meur (Louis-Pierre), maître fourrier, mle 3676 - B - 35.

Décret du 27 septembre 1951 portant promotion dans le corps des officiers d'administration.

Par décret en date du 27 septembre 1951, sont promus dans le corps des officiers d'administration de la marine, branche « Comptables des matières »:

Pour compter du 6 octobre 1951.

Au grade d'officier d'administration principal.

M. Rolland (Lazare-Hilarion-Ernest), officier d'administration de 1re classe, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. Coguic, retraité.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

1er tour (ancienneté). M. Le Bail (Emile), officier d'administration de 2e classe (figure au tableau d'avancement), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. Rolland, promu.

Décret du 27 septembre 1951 portant promotion d'officiers du corps de santé de la marine (active).

Par décret en date du 27 septembre 1951, sont promus dans le corps du service de santé du cadre actif de la marine:

Au grade de médecin en chef de 1re classe.

(A compter du 1er octobre 1951.)

M. le médecin en chef de 2e classe Dessausse (Paul-René-Eugène), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. le médecin en chef de 1re classe Buffet, nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine.

M. le médecin en chef de 2e classe Le Breton (Ernest-Charles-Marie), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. le médecin en chef de 1re classe Pirot, nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine.

M. le médecin en chef de 2e classe Chabrillat (Aimé-Firmin-Auguste), port matriculaire: Rochefort, en remplacement de M. le médecin en chef de 1re classe Cluzel, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de service.

Au grade de médecin en chef de 2e classe.

(A compter du 1er octobre 1951.)

M. le médecin principal Rautureau (Michel-Pierre-Marie-Antoine), port matriculaire: Rochefort, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Bonnet, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

M. le médecin principal Le Bihan (Robert-Joseph-Pierre-Louis), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Gotty, détaché en position de mission hors cadres.

Au grade de médecin principal.

(A compter du 1er octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Bonnet (Pierre), port matriculaire: Cherbourg, en position de mission hors cadres.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Langlois (Michel-René-Marie), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. le médecin principal Rautureau, promu.

Au grade de médecin de 1re classe.

(A compter du 1er octobre 1951.)

3e tour (choix). M. le médecin de 2e classe Riu (Robert), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Langlois, promu.

(A compter du 2 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Claude (Jacques-Albert), port matriculaire: Toulon, en complément de cadres.

2e tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Perrot (Jean-Pierre-Joseph), port matriculaire: Toulon, en complément de cadres.

3e tour (choix). M. le médecin de 2e classe Meyniel (Gaston), port matriculaire: Toulon, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté, inscrit au tableau d'avancement). M. le médecin de 2e classe Le Chuiton (Michel-Fernand-Marie), port matriculaire: Toulon, en complément de cadres.

2e tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Peyret (Albert-Marcel), port matriculaire: Toulon, en complément de cadres.

3e tour (choix). M. le médecin de 2e classe Cougouroux (Robert), port matriculaire: Toulon, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Forissier (Pierre), port matriculaire: Toulon, en complément de cadres.

2e tour (ancienneté, inscrit au tableau d'avancement). M. le médecin de 2e classe Nieussat (Piere-Jules-Joseph), port matriculaire: Toulon, en complément de cadres.

3e tour (choix). M. le médecin de 2e classe Larroque (Jean-René-Eugène), port matriculaire: Toulon, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Chaillot (Pierre-André), port matriculaire: Toulon, en complément de cadres.

2e tour (ancienneté, inscrit au tableau d'avancement). M. le médecin de 2e classe Moreau (Gérard-Jean-Charles), port matriculaire: Lorient, en complément de cadres.

Au grade de pharmacien chimiste en chef de 2e classe.

(A compter du 1er octobre 1951.)

M. le pharmacien chimiste principal Babin (René-Maurice), port matriculaire: Rochefort, en remplacement de M. le pharmacien chimiste en chef de 2e classe Huitric, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de service.

Au grade de pharmacien chimiste principal.

(A compter du 1er octobre 1951.)

2e tour (choix). M. le pharmacien chimiste de 1re classe Perrimond-Trouchet (René-Léon-Jules), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. le pharmacien chimiste principal Babin, promu.

Au grade de pharmacien chimiste de 1re classe.

(A compter du 1er octobre 1951.)

3e tour (choix). M. le pharmacien chimiste de 2e classe Guillemin (Claude-Jean-Guy), port matriculaire: Toulon, en position de mission hors cadres.

(A compter du 2 octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. le pharmacien chimiste de 2e classe Quilichini (Raymond-Jean-Paul), port matriculaire: Toulon, en position de mission hors cadres.

2e tour (ancienneté). M. le pharmacien chimiste de 2e classe Orillard (Gérard-Antoine-Marie-Albert), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. le pharmacien chimiste de 1re classe Perrimond-Trouchet, promu.

Décret du 27 septembre 1951 portant nomination dans le corps du commissariat de la marine.

Par décret en date du 27 septembre 1951:

Sont nommés dans le corps du commissariat de la marine, au grade de commissaire de 2e classe, pour compter du 1er octobre 1951, avec une bonification d'ancienneté dans ce grade comptant du 1er octobre 1950, MM. Roux (Claude-Yves-Pierre), Marchal (Jacques-André-Pierre), élèves sortant de l'école polytechnique.

Cette bonification d'ancienneté est exclusive de tout rappel de solde et d'indemnité.

MM. Roux et Marchal prendront rang sur l'annuaire entre MM. les commissaires de 2e classe Digard et Noël.

Sont nommés dans le corps du commissariat de la marine, au grade de commissaire de 3e classe, pour compter du 1er octobre 1951, avec prise de rang du 1er octobre 1950, MM. Cousinet (Marc-Robert), Pruvot (Michel-Jules-Eloi), élèves sortant de l'école polytechnique.

Décret du 27 septembre 1951 portant nomination dans le corps du contrôle de l'administration de la marine.

Par décret en date du 27 septembre 1951, sont nommés dans le corps du contrôle de l'administration de la marine, au grade de contrôleur de 3e classe:

M. Lucas (Pierre-Charles-Louis), commissaire principal.

M. Neuville (Lucien-Louis-Raymond), commissaire de 1re classe.

Décret du 27 septembre 1951 portant nomination dans le corps des officiers de marine.

Par décret en date du 27 septembre 1951, sont nommés dans le corps des officiers de marine du cadre actif:

Au grade d'enseigne de vaisseau de 2e classe.

(A compter du 1er octobre 1951.)

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

Les élèves de l'école polytechnique dont les noms suivent:

Moigneteau (Jean-Yves-Marie).
Gerbier (Robert-Antoine-Marius).
D'Harcourt (Jean-Pierre-Camille).
Gastiné (Bruno-Marie-Antoine).
Marchand (Michel-Emile-Charles).

Décret du 27 septembre 1951 portant promotion en grade d'un administrateur des services centraux de la marine.

Par décret en date du 27 septembre 1951, est promu au grade d'administrateur en chef de 2e classe des services centraux de la marine, pour compter du 1er août 1951, M. Bloch (M.-R.), administrateur principal des services centraux, en remplacement de M. Aubert, administrateur civil de 2e classe démissionnaire.

Décret du 27 septembre 1951 portant promotions dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 27 septembre 1951, sont promus, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air, à compter du 1er octobre 1951:

I. — Corps des officiers de l'air.

A. — Cadre navigant

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

M. Magne (Gabriel-Marie-Joseph-Octave), en remplacement de M. le colonel Steff, décédé.

M. Marias (Victorien-Baptiste-Raoul) (vacance).

M. Martin (André) (vacance).

M. Leclère (Guy-Cyrille-Adolphe) (vacance).

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants:

M. Guernon (Roger-Louis), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Magne, promu.

M. Chaboureau (Pierre-Jacques-André), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Marias, promu.

M. Marchelidon (Jacques-Léon-Henri-Emile), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Martin, promu.

M. Hautière (Yves-Jean-François), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Leclère, promu.

M. Puyou de Pouvourville (Guy-Robert-Jean) (vacance).

M. Barbé (Alexandre-Joseph-Marie) (vacance).

M. Plagnard (Georges-François) (vacance).

M. Grandvoynet (Henri-Emile-Edouard) (vacance).

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Denis (Jean-Maurice), en remplacement de M. le commandant Guernon, promu.

M. Courvalin (Claude-Maurice), en remplacement de M. le commandant Chaboureau, promu.

M. Clerc (Jacques-Frédéric-Marie-Joseph), en remplacement de M. le commandant Marchelidon, promu.

M. Andlauer (Louis-Jacques-Victor), en remplacement de M. le commandant Hautière, promu.

M. Trioux (Charles-Henri), en remplacement de M. le commandant Puyou de Pouvourville, promu.

M. Labadie (Albert-Victor), en remplacement de M. le commandant Barbé, promu.

M. Suveran (Gustave-Emile-Charles), en remplacement de M. le commandant Plagnard, promu.

M. Villetorte (Edmond-Oscar-Louis), en remplacement de M. le commandant Grandvoynet, promu.

M. Pince (Paul) (vacance).

M. Mousset (Alain-Claude-Francis) (vacance).

M. Tulli (André-Auguste-Régis) (vacance).

M. Trontin (Paul-Louis-Philippe) (vacance).

M. Baldassari (Carry-François-Roger) (vacance).

M. Deleuze (Edmond-Fabrice-Pierre) (vacance).

M. Laurant (Michel-Georges-Jean) (vacance).

M. Bienaimé (Raymond-Jean) (vacance).

M. Le Gouic (Joseph-Marcel-Mathurin) (vacance).

M. Desmas (Georges-André-Marie) (vacance).

M. Tatraux (André-Michel) (vacance).

M. Heloise (Pierre-Eugène-Franck-Marcel) (vacance).

M. Barras (André-Jean-Baptiste) (vacance).

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Turpault (Gérard), en remplacement de M. le capitaine Santi, décédé.

2e tour (choix). M. Despouy (Raymond-Jean), en remplacement de M. le capitaine Margontier, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Ruffinoni (Pierre-Cyrille), en remplacement de M. le capitaine Carrier, démissionnaire.

2e tour (choix). M. Humbert (Jean-René), en remplacement de M. le capitaine Denis, promu.

3e tour (ancienneté). M. Signoret (Jean), en remplacement de M. le capitaine Courvalin, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bertrande (Louis-Maurice), en remplacement de M. le capitaine Clerc, promu.

2e tour (choix). M. Sevestre (Claude-Georges), en remplacement de M. le capitaine Andlauer, promu.

3e tour (ancienneté). M. Bernard (Pierre-Marcel), en remplacement de M. le capitaine Trioux, promu.

1er tour (ancienneté). M. Vatuone (Léon-Joseph-Emile-Paul), en remplacement de M. le capitaine Labadie, promu.

2e tour (choix). M. Poillot (André-Joseph), en remplacement de M. le capitaine Suveran, promu.
3e tour (ancienneté). M. Neunreuther (Albert-Emile), en remplacement de M. le capitaine Villetorte, promu.
1er tour (ancienneté). M. Delaye (Pierre), en remplacement de M. le capitaine Pince, promu.

B. — Cadre sédentaire

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Pacot (Paul-Gaston), en remplacement de M. le colonel Janicaud, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants:

M. Perrin (Marcel-Donat), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Mattei, retraité.
M. Roubleff (Mathieu-Emile), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Pacot, promu.
M. Videlaine (Paul-Victor) (vacance).

Au grade de commandant.

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Robe (Marcel), en remplacement de M. le commandant Richard, retraité.
2e tour (choix). M. Troussier (Henri-Cécille) (commandant à titre temporaire), en remplacement de M. le commandant Perrin, promu.
1er tour (ancienneté). M. Heitzmann (Pierre-Louis-Lucien), en remplacement de M. le commandant Roubleff, promu.
2e tour (choix). M. Colson (Robert-Janvier-Lucien), en remplacement de M. le commandant Videlaine, promu.
1er tour (ancienneté). M. Mayadoux (Albert) (vacance).

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Goutte (Raymond-Jacques), en remplacement de M. le capitaine Chambon, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Rouyer (Pierre-Claude), en remplacement de M. le capitaine Robe, promu.
2e tour (choix). M. Defosse (René-Joseph), en remplacement de M. le capitaine Troussier, promu.
3e tour (ancienneté). M. Boissi (Emmanuel-Xavier), en remplacement de M. le capitaine Heitzmann, promu.
1er tour (ancienneté). M. Roustan (Louis-Etienne), en remplacement de M. le capitaine Colson, promu.
3e tour (ancienneté). M. Guillou (Louis-Guillaume), en remplacement de M. le capitaine Mayadoux, promu.
1er tour (ancienneté). M. Alégre (Albert-Pierre) (vacance).
3e tour (ancienneté). M. Salas (Armand) (vacance).

II. — **Corps des officiers mécaniciens.**

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Crosnier (Paul-Joseph) (vacance).

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants:

M. Massé (Jean-Auguste), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Billoux, promu.
M. Calvez (Yves), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Sarre, décédé.
M. Bernard (Jean-René-Auguste) (vacance).
M. Berrier (Maurice-Jean-Marie) (vacance).

Au grade de commandant.

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Bony (Jean-Marie), en remplacement de M. le commandant Moulinet, retraité.
2e tour (choix). M. Parroutel (Raymond-Louis-Armand-Marie), en remplacement de M. le commandant Jantaud, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Depitre (Roger-Zéphirin-Albert), en remplacement de M. le commandant Bacot, retraité.
2e tour (choix). M. Sirgue (Maurice-Georges-Louis), en remplacement de M. le commandant de Toulouse, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Buttier (Christian-Eugène-Bertrand), en remplacement de M. le commandant Guichard, retraité.
2e tour (choix). M. Deysson (Jean-Pierre), en remplacement de M. le commandant Massé, promu.
1er tour (ancienneté). M. Vugliano (Maurice-Jean), en remplacement de M. le commandant Calvez, promu.
2e tour (choix). M. Bougnoux (Aimé-Marcel), en remplacement de M. le commandant Bernard, promu.
1er tour (ancienneté). M. Pescay (Jean-Laurent), en remplacement de M. le commandant Berrier, promu.
2e tour (choix). M. Ravize (Henri-René-Pierre) (vacance).
1er tour (ancienneté). M. Treille (Raymond-Valérie-Louis) (vacance).
2e tour (choix). M. Renaud (Léon-Joseph) (vacance).
1er tour (ancienneté). M. Soraye (Michel-Louis-Joseph-Edmond) (vacance).

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Metzelard (Maurice-Charles-Louis), en remplacement de M. le capitaine Crespin, décédé.
1er tour (ancienneté). M. Labit (Pierre-Marc), en remplacement de M. le capitaine Gérard, décédé.
2e tour (choix). M. Moritz (André), en remplacement de M. le capitaine Orange, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Le Pors (Maurice), en remplacement de M. le capitaine Ancelin, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Helloco (Raymond-Théophile), en remplacement de M. le capitaine Dupont, retraité.
2e tour (choix). M. Berlot (Lucien-Louis), en remplacement de M. le capitaine Michaux, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Salvat (Henri-Pierre), en remplacement de M. le capitaine Roux, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Rey-Cala (Pierre-Victor-Louis), en remplacement de M. le capitaine Pellat, retraité.
2e tour (choix). M. Orsolini (François-Paul), en remplacement de M. le capitaine Bony, promu.
3e tour (ancienneté). M. Godard (Marcel), en remplacement de M. le capitaine Parroutel, promu.
1er tour (ancienneté). M. Denoyer (Claude), en remplacement de M. le capitaine Depitre, promu.
2e tour (choix). M. Barthelemy (Maurice-Paul-Gaston), en remplacement de M. le capitaine Sirgue, promu.
3e tour (ancienneté). M. Leclére (Maurice-Alexandre), en remplacement de M. le capitaine Buttier, promu.
1er tour (ancienneté). M. Viron (Camille-Marcel), en remplacement de M. le capitaine Deysson, promu.
2e tour (choix). M. Paris (Jean-Marie), en remplacement de M. le capitaine Vugliano, promu.
3e tour (ancienneté). M. Poignet (André-Louis-Roger), en remplacement de M. le capitaine Bougnoux, promu.
1er tour (ancienneté). M. Bonnel (Félix-Louis), en remplacement de M. le capitaine Pescay, promu.
2e tour (choix). M. Chareyre (Henri-Adolphe), en remplacement de M. le capitaine Ravize, promu.
3e tour (ancienneté). M. Valles (René), en remplacement de M. le capitaine Treille, promu.
1er tour (ancienneté). M. Prud'homme-Latour (Albert-Jean-André), en remplacement de M. le capitaine Renaud, promu.
2e tour (choix). M. Lacaze (Jean), en remplacement de M. le capitaine Soraye, promu.
3e tour (ancienneté). M. Brahic (Henri-François) (vacance).
1er tour (ancienneté). M. Estéve (Henri-Paul-Louis) (vacance).
2e tour (choix). M. Irion (Jean-Henri) (vacance).
3e tour (ancienneté). M. Chaumont (Hubert-Roger) (vacance).
1er tour (ancienneté). M. Ubbizzone (Henri-Jean-Charles) (vacance).

III. — **Corps des officiers des services administratifs.**

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants:

M. Rapp (Jean-François), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Morazzani, retraité.
M. Vincent (Lucien-Jean-Baptiste) (vacance).

Au grade de commandant.

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Labrousse (Antoine-Louis), en remplacement de M. le commandant Rapp, promu.
2e tour (choix). M. Roger (Georges-Jacques), en remplacement du commandant Vincent, promu.
1er tour (ancienneté). M. Barthélemy (Pierre-Marie-Julien) (vacance).
2e tour (choix). M. Le Goff (Roger-Georges) (vacance).

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Bonnard (Gabriel), en remplacement de M. le capitaine Labrousse, promu.
1er tour (ancienneté). M. Puchot (Adrien-Marie-Théophile), en remplacement de M. le capitaine Roger, promu.
2e tour (choix). M. Martens (Henri-Ludolphe-Augustin), en remplacement de M. le capitaine Barthélemy, promu.
3e tour (ancienneté). M. Lacarrière (Louis-Emile), en remplacement de M. le capitaine Le Goff, promu.

IV. — **Corps des commissaires ordonnateurs de l'air.**

A la 1re classe.

M. le commissaire ordonnateur de 2e classe Bourcet (Jules-Fernand), en remplacement de M. le commissaire ordonnateur de 1re classe Rougagnou, nommé commissaire ordonnateur général de 2e classe.

A la 2e classe.

M. le commissaire ordonnateur de 3e classe Delafon (Jean-Marie-François-Xavier), en remplacement de M. le commissaire ordonnateur de 2e classe Vayron, retraité.

A la 3e classe.

Les commissaires ordonnateurs adjoints:

M. Roblin (Philippe-Jean-Charles), en remplacement de M. le commissaire ordonnateur de 3e classe Joannopoulos, promu.

M. Brugnon (Lucien-Roger-Marie), en remplacement de M. le commissaire ordonnateur de 3e classe Delafon, promu.

V. — **Service de santé de l'air.**

A. — Médecins

Au grade de médecin colonel.

M. le médecin lieutenant-colonel Bourdon (Jules-Robert-Léon), en remplacement de M. le médecin colonel Placidi, nommé général.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

Les médecins commandants:

M. Verrière (Marie-Léon-Pierre), en remplacement de M. le médecin lieutenant-colonel Bourdon, promu.

M. Grognot (Paul-Antoine) (vacance).

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Pezerat (Augustin-Marie-Lucien), en remplacement de M. le médecin commandant Bonini, retraité.

2e tour (choix). M. Roberi (Pierre-Adrien-Henri), en remplacement de M. le médecin commandant Verrière, promu.

B. — Pharmaciens

Au grade de pharmacien capitaine.

Les pharmaciens lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Andrieu (Bernard-Marie-Louis) (vacance).

2e tour (choix). M. Gaspa (Pierre) (vacance).

3e tour (ancienneté). M. Krebel (Paul) (inscrit au tableau) (vacance).

1er tour (ancienneté) M. Derrien (Jean-Guillaume) (vacance).

Décret du 27 septembre 1951 portant promotions dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 27 septembre 1951, sont promus, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air:

I. — **Corps des officiers de l'air.**

A. — Cadre navigant

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 2 octobre 1951.)

M. le lieutenant-colonel Vuillot (Maurice-Albert-Gaston).

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les commandants:

MM. Prayer (Gilbert-Yves).
N'Guyen Van Hinh dit Truong Duy Hinh.
Brunet (Félix-Edouard-Marie).

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

M. le capitaine Lacoste (Eugène-Charles-Jules).

(Pour prendre rang du 2 octobre 1951.)

Les capitaines:

MM. Fontaine (Robert).
Reymond (Jean).
Voisin (Robert-Marie-Jean-Pierre).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les lieutenants:

MM. Bar (André-Edmond-Alexandre).
Blanc (René-Gabriel).
Mesnard (Charles-Marie-Jules-René).
Cornu (Paul-Félix-Georges).
de Fontanges (Guillaume-Marie-Maurice).
Perrin (Félix-Henri-Désiré).
Léger (Robert-Jean).
Fleurot (Marie-Philippe).
Coudert (Marie-Jean-Claude).
Chanliau (Raymond-Marcel-Claude).
Fleury (Guy-René-Anne).

(Pour prendre rang du 2 octobre 1951.)

Les lieutenants:

MM. Neveux (Adonis-Edmond-Jules).
Santini (Alexis).
M. Guerrin (Antoine-Jean-Marie).

B. — Cadre sédentaire

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

M. le capitaine Palmade (Paul).

II. — **Corps des officiers mécaniciens.**

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les lieutenants:

MM. Hestin (Marcel-Albert).
Bastide (René-Ange).
Pages (Roger-Auguste).
Lambert (Emile-Noël-Jules).
Laplanche (Armand).
Terrier (Jules-Henri).
Moll (Henri-Séverin).
Euvrard (Fernand-Jean-Antoine).

(Pour prendre rang du 2 octobre 1951.)

Les lieutenants:

M. Passerieux (Pierre-Cressant).
M. Duhart (Charles-Robert-Guy).

III. — **Service de santé de l'air.**

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les médecins capitaines:

M. Petrique (Marie-Louis).
M. Montagnier (André-Paul-Louis).

Décret du 27 septembre 1951 portant nominations dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 27 septembre 1951, sont nommés, à titre définitif, au grade de sous-lieutenant d'active, pour prendre rang du 1er octobre 1951:

Corps des officiers de l'air

Cadre navigant

L'aspirant Medeville (Arnaud-Guy).

Les adjudants-chefs:

Jonchier (René-André).
Lasbax (Jean-Julien-Marius).
Malvesy (Henri-Clément).

Modification à l'arrêté du 24 août 1951 portant délégations de signature.

Le secrétaire d'Etat à la marine,

Vu le décret n° 47-523 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret n° 51-1037 du 23 août 1951 autorisant les secrétaires d'Etat aux forces armées à déléguer leur signature;

Vu l'arrêté du 24 août 1951 portant délégations de signature,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté du 24 août 1951 portant délégations de signature est modifié comme suit:

Au lieu de: « M. le capitaine de frégate Marraud »,

Lire: « M. le capitaine de frégate Prache ».

Art 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 septembre 1951.

JACQUES GAVINI.

Lieux de stationnement où les militaires, d'une part, et les personnels en fonctions en Allemagne, Sarre et Autriche, d'autre part, peuvent voter par procuration pour les élections cantonales d'octobre 1951.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, le ministre de la France d'outre-mer, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, les secrétaires d'Etat à la guerre, à la marine et à l'air,

Vu la loi n° 46-668 du 12 avril 1946 instituant une procédure exceptionnelle de vote par procuration en faveur de certaines catégories d'électeurs empêchés de voter dans des conditions normales,

Arrêtent:

Art. 1er. — Lors des consultations électorales qui auront lieu en octobre 1951, à l'occasion des élections cantonales, les militaires des armées de terre, de mer et de l'air qui se trouvent stationnés en dehors du territoire métropolitain (y compris la Corse) et les personnels relevant de l'autorité des hauts commissaires de la République française en Allemagne, en Autriche et en Sarre pourront exercer leur droit de vote par procuration dans les conditions fixées par la loi n° 46-668 du 12 avril 1946.

Il en est de même des militaires des armées de mer embarqués lorsqu'ils sont éloignés de leur base.

Art. 2. — Les militaires inscrits sur les listes électorales (1er et 2e collège) en Algérie et qui sont stationnés hors de ce territoire pourront exercer leur droit de vote par procuration dans les mêmes conditions.

Il en est de même des militaires inscrits sur les listes électorales des départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion et qui sont stationnés hors de ces territoires.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 1951.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,
JEAN LETOURNEAU.

Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Le secrétaire d'Etat à l'air,
PIERRE MONTEL.

Tableau de départ colonial du 1er octobre 1951.

NOTA. — Dès parution du présent tableau, les chefs de corps et de service devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe en instance de rengagement.

Ils adresseront d'urgence, à la direction des troupes coloniales et au plus tard pour le 10 octobre 1951, les certificats d'aptitude réglementaires (état modèle « C » recto et verso). Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude a été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

OFFICIERS

A. — Infanterie coloniale.

Colonel.

M. Gilles (Jean), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (parachutiste). — 19 janvier 1947.

Chefs de bataillon.

MM.

Giovansily (Roger), E. M. P. I. C., détaché à l'état-major combiné des forces armées. — 24 mai 1950.

Jouanno (Paul), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 7 juin 1950.

Malgras (Jean), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 4 juillet 1950.

Gremillot (Jean), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 5 juillet 1950.

Capitaines.

MM.

Daveaux (François), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 14 août 1941.

Bonafos (Louis), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 7 octobre 1943.

Goumain (Emile), E. M. P. I. C., direction des troupes coloniales. — 22 février 1948.

Clemençon (Jean), école supérieure de l'intendance (au titre d'intendant militaire adjoint des troupes coloniales), en instance de changement d'arme. — 16 mai 1948.

Leonardi (Dominique), état-major du commandant en chef des forces terrestres alliées (centre Europe). — 16 août 1948.

Ruffat (Félix), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux, détaché à l'entrepôt de réserve générale de munitions de Miramas (S. M. B. C., artificier). — 7 mars 1950.

Coil (Robert), 1er régiment de marche du Tchad (blindé). — 4 octobre 1950.

Prudhomme (Pierre), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 6 octobre 1950.

Angles d'Auriac (Robert), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 19 octobre 1950.

Dumas (Pierre), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 24 octobre 1950.

Boutlin (Georges), régiment colonial de chasseurs de chars (blindé). — 26 octobre 1950.

Lieutenant et sous-lieutenants.

MM.

Harrocks (Armand), C. E. M. T. C., commandement du corps des télégraphistes coloniaux (transmissions). — 13 mars 1949.

Fromonot (Jean), régiment colonial de chasseurs de chars (blindé). — 17 octobre 1950.

Schontz (Maurice), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (blindé). — 18 octobre 1950.

Boutlin (Jacques), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 24 octobre 1950.

Grimaldi (Jean), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 24 octobre 1950.

Delaunoy (Henri), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — 4 novembre 1950.

Cousserans (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 13 novembre 1950.

Boucaud (André), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — 14 novembre 1950.

Busquet (André), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — 14 novembre 1950.

De Roussel de Préville (Jean), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 18 novembre 1950.

B. — Artillerie coloniale.

Chef d'escadron.

M. Bapst (Pierre), section technique de l'armée (stagiaire). — 28 juin 1950.

Capitaines.

MM.

Labelle (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — 4 avril 1950.

Le Gurun (Aristide), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 16 avril 1950.

Reynold de Serezin (Pierre), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à l'institut géographique national. — 31 juillet 1950.

Lieutenants.

MM.

Cortes (Henri), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale. — 14 novembre 1949.

Lanquetin (Marius), 1/7e régiment d'artillerie coloniale. — 7 mai 1950.

Camus (Maurice), 1er régiment d'artillerie coloniale. — 22 mai 1950.

Massotte (Louis), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale. — 14 juin 1950.

Maître (Henri), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — 2 août 1950.

Mouchel (Hubert), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — 21 août 1950.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABILITÉ

Capitaine.

M. Boulch (Joseph), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux. — 13 septembre 1950.

Lieutenants.

MM.

Thepault (Jean), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux. — 15 avril 1949.

Cazeaux (Léon), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires, détaché à l'établissement central d'approvisionnement du matériel à Marseille. — 9 mai 1949.

TRANSMISSIONS

Lieutenant.

M. Labove (André), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9 à Marseille. — 7 mai 1950.

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Lieutenant.

M. Pinot (Paul), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux. — 10 mai 1950.

D. — Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 1re classe.

M. Chapuisat (Paul), intendance A. G. à Marseille. — 17 septembre 1949.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Lieutenants-colonels.

MM.

Comparetti (Toussaint), intendance de la 9e région militaire, gestion de Fréjus. — 10 juin 1949.

Federici (Jean), intendance de la 8e région militaire, service des fabrications d'habillement. — 7 septembre 1950.

Capitaines.

MM.

Valli (Pierre), école supérieure de l'intendance, au titre d'intendant militaire adjoint des troupes coloniales, en instance de promotion. — 6 janvier 1947.

Pech (André), direction de l'intendance des troupes de Tunisie à Tunis. — 8 février 1947.

Dargent (Gilbert), 2e région militaire. — 31 juillet 1948.

Collin (René), école supérieure de l'intendance, au titre d'intendant militaire adjoint des troupes coloniales, en instance de promotion. — 30 août 1948.

Lieutenants.

MM.

Widmer (Fernand), dépôt des isolés des troupes coloniales. — N'a jamais servi.

Barnedès (René), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 15 septembre 1948.

Millelette (Marcel), secrétariat permanent de la défense nationale, Paris. — 19 avril 1950.

Thomas (Louis), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires, intendance de Marseille. Rang de M. le lieutenant Haerink. — 3 juillet 1950.

Dubois (René), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires. — 1er août 1950.

E. — Adjoint de chancellerie coloniale.

Capitaine.

M. Reboul (Jacques), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à la direction des troupes coloniales. — 21 septembre 1949.

F. — Service de santé colonial.

MÉDECINS

Lieutenant-colonel.

M. Debergue (Pierre), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux. — 10 octobre 1950.

Commandants.

MM.

Bagarry (Eugène), école d'application du service de santé des troupes coloniales, pour ordre mis à la disposition de la direction du service de santé de la 1re région militaire. — 17 septembre 1950.

Magne (Roger), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 26 septembre 1950.

Bonniol (Marie), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 16 octobre 1950.

Remy (Marie), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 16 octobre 1950.

Turpaud (Jean), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — 26 octobre 1950.

Capitaines.

MM.

Arnoult (Hubert), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 10 septembre 1950.

Bouche (René), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 6 octobre 1950.

Prudhomme (Georges), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 10 octobre 1950.

Guibert Germain (Alex), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 11 octobre 1950.

Jouen (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 14 octobre 1950.

PHARMACIEN

Lieutenant-colonel.

M. Daniec (Paul), école d'application du service de santé des troupes coloniales, pour ordre mis à la disposition de l'intendance de la 4e région militaire, pour servir aux laboratoires des subsistances de la 4e région militaire. — 27 septembre 1950.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Carret (Henri), hôpital militaire 29Y. — 30 novembre 1950.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

A. — Infanterie coloniale.

Adjudants-chefs.

Fontaine (Isaac), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9 (B. S. comptable). — 6 février 1950.

Rimlinger (Emile), 110e régiment d'infanterie coloniale (B. C. S., B. E. comptable). — 2 mars 1950.

Delepine (Maurice), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — 3 juillet 1950.

Marquet (Roger), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. C. S.). — Volontaire hors tour.

Maudire (Auguste), 4e régiment d'infanterie coloniale (non certifié). — Rengagé E. O.

Adjudants.

Compagnon (Marc), 4e régiment d'infanterie coloniale (B. E. d'arme). — 7 janvier 1948.

Saintain (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. I. A.). — 2 décembre 1948.

Bridon (René), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — En service à l'état-major de la 8e région militaire (B. C. S.). — 27 décembre 1949.

Muyard de Martignat (Robert), compagnie d'état-major des troupes coloniales (en service au S. E. P. R. de la 9e région militaire) (B. E. comptable). — 3 janvier 1950.

Lay (Louis), 4e régiment d'infanterie coloniale (B. C. S.). — Volontaire hors tour.

Coignard (Jean), compagnie d'état-major des troupes coloniales (B. C. S.). — En situation d'activité au titre de l'E. O.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Perret (Aimé), compagnie d'état-major des troupes coloniales (en service au centre de documentation colonial de Lyon (C. A. T. 2). — 22 février 1948.

Pillard (Guy), dépôts des isolés des troupes coloniales (C. A. T. 2). — 2 décembre 1948.

Chapelle (Jean), regroupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2). — 1er juillet 1949.

Moyse (Paul), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — 8 juillet 1949.

Bellec (Jean), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — Détaché au service social de la 9e région militaire. — Non certifié. — 7 septembre 1949.

Siarras (Edouard), compagnie d'état-major des troupes coloniales (en service à la mission de liaison du C. E. F. E. O.) (non certifié). — 9 octobre 1949.

Caupenne (Amélius), 2e bataillon d'infanterie coloniale (B. C. S.). — 23 janvier 1950.

Naim Hamad, 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2). — 30 août 1950.

Commercon (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2). — 26 septembre 1950.

Vannière (Lucien), 1er régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — 13 novembre 1950.

Bonopera (Anzo), 1er régiment d'infanterie coloniale (B. C. S.). — 30 novembre 1950.

Floch (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. I. A.). — 30 novembre 1950.

Chauvet (Marcel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2). — Volontaire hors tour.

Ledoux (Serge), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2). — Volontaire hors tour.

Franceschi (Paul), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (B. C. S.) — Volontaire hors tour.

Kuentz (Joseph), 4e régiment d'infanterie colonial (non certifié). — Volontaire hors tour.

Bruyère (Joseph), 4e régiment de tirailleurs sénégalais (non certifié). — Rengagé E. O.

Bresson (Fernand), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — Rengagé E. O.

Sergents.

Lepage (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale (non certifié). — N'a jamais servi.

Pinelli (Antoine), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2). — N'a jamais servi.

Durand (Enegard), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2 comptable). — N'a jamais servi.
Rault (Jean), 1er régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — N'a jamais servi.
Chapou (René), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2). — N'a jamais servi.
Mozet (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (251/Trans.). — N'a jamais servi.
Guillaume (Christian), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2). — N'a jamais servi.
Faullimel (Marc), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (301/Trans.). — N'a jamais servi.
Legolvan (Paul), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2). — N'a jamais servi.
Beaufort (Jean), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2). — N'a jamais servi.
André (Marc), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2). — N'a jamais servi.
Colonna-Cesari (Florent), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2). — N'a jamais servi.
Legoasduff (Joseph), 1er régiment d'infanterie coloniale (C. I. A.). — N'a jamais servi.
Saint-Jalmes (Louis), 2e bataillon d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — N'a jamais servi.
Bourgy (Marcel), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2). — N'a jamais servi.
Caillat (Christian), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — N'a jamais servi.
Chevalier (Gérard), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2). — N'a jamais servi.
Chatin (Joël), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2). — N'a jamais servi.
Delahogue (Christian), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2). — N'a jamais servi.
Guillaume (Michel), 1er régiment d'infanterie coloniale (non certifié). — N'a jamais servi.
Derain (Louis), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2). — N'a jamais servi.
Faga (Jean), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (251/trans). — N'a jamais servi.
Dubost (Michel), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (161/trans). — N'a jamais servi.
Thirolle (Gaston), 110e régiment d'infanterie coloniale (non certifié). — 6 octobre 1943.
Noulet (André), 4e régiment d'infanterie coloniale (non certifié). — 12 août 1947.
Panis (Claude), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2). — 27 août 1947.
Lardeau (Gabriel), 4e régiment d'infanterie coloniale (non certifié). — 21 avril 1949.
Colleaux (Yvon), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — 27 mai 1949.
Collilieux (André), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (non certifié). — 16 août 1949.
Callec (François), 2e bataillon d'infanterie coloniale (non certifié). — 15 septembre 1949.
Faucher (Lucien), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2). — 15 septembre 1949.
Guillée (Yves), 24e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — 15 septembre 1949.
Lassagne (Charles), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — 18 octobre 1949.
Goulias (Pierre), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2). — 31 octobre 1949.
Theurelle (Raymond), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2). — 31 octobre 1949.
Legrand (André), 24e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — 16 novembre 1949.
Ney (Robert), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — 28 novembre 1949.
Ferot (Jacques), dépôt des isolés des troupls coloniales (non certifié). — 28 novembre 1949.
Lebec (Laurent), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Casablanca (C. A. T. 2). — 5 décembre 1949.
Martinez (Basile), 4e régiment d'infanterie coloniale (non certifié). — 27 décembre 1949.
Adji (Brakim), compagnie d'état-major des troupes coloniales (non certifié). — 20 février 1950.
Rouquet (Jean), 2e bataillon d'infanterie coloniale (B. E. trans). — 2 mars 1950.
Audran (Henri), 15e régiment de tirailleurs sénégalais (251/trans). — 6 mars 1950.
Bachouk (Choukri), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — 6 mars 1950.
Manscourt (Bernard), 1er régiment de marche du Tchad (251/trans). — 8 mars 1950.
Girard (Albert), 1er régiment d'infanterie coloniale (B. E. comptable). — 12 mars 1950.
Chaudanson (Louis), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2). — 11 mars 1950.
Moreau (Robert), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2 comptable). — 23 mars 1950.
Chassin (Pierre), 110e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — 8 avril 1950.
Bernard (Claude), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2). — 1er mai 1950.
Royer (Gilbert), 1er régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — 12 mai 1950.
Bouin (Patrice), 2e bataillon d'infanterie coloniale (B. E. trans). — 12 mai 1950.
Labrune (Maurice), 24e régiment d'infanterie coloniale (C. I. A.). — Rengagé Extrême-Orient.
Jouve (Jean), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2). — Volontaire Extrême-Orient.
Bogaert (Paul), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2). — Volontaire Extrême-Orient.
Bengue (Amadou), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2). — Volontaire Extrême-Orient.
Bajador (Fernand), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — Volontaire Extrême-Orient.
Pozin (Tony), groupement d'instruction et de transit coloniale en métropole (251/Trans). — Volontaire Extrême-Orient.
Calcet (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (non certifié). — Volontaire Extrême-Orient.
Lemonnier (Bernard), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2). — Volontaire Extrême-Orient.
Golle (Georges), 1er régiment de marche du Tchad (B. E. comptable). — Rengagé Afrique occidentale française.
André (Robert), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2). — Rengagé Afrique occidentale française.
Severac (Félix), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — Rengagé Afrique occidentale française.

RELIQUAT DU TABLEAU DU 1er SEPTEMBRE 1951

Adjudant.

Margely (Jean), 1er régiment d'infanterie coloniale.

Sergent-chef.

Colet (Louis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

Sergents.

Boucherez (Roger), 1er régiment d'infanterie coloniale.
Masse (Constant), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.
Coursin (Yves), 2e bataillon d'infanterie coloniale.
Jeannin (Lucien), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.
Renay (Henri), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.
Ravise (Georges), 4e régiment d'infanterie coloniale.
Monnot (Léopold), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.
Manem (Guy), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Delavigne (Savarinadin), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.
Forbin (Chanemougame), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.
Albertini (Jacques), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.
Pahaut (Gabriel), dépôt des isolés des troupes coloniales.

a) MUSICIENS

Sergent.

Borla (Charles), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T., musicien). — Volontaire, hors tour.

Caporal-chef.

Octave (Honoré), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. C. C. musicien). — N'a jamais servi.

b) CLAIRONS

Adjudant-chef.

Creton (Marcel), 3e régiment d'infanterie coloniale (B. Tambour major). — Volontaire, hors tour.

Adjudant.

Angelini (Joseph), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. adjudant clairon). — Volontaire, hors tour.

Sergents.

Tatier (René), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. sergent clairon). — 19 août 1946.
Oscade (Léon), 1re 1/2 brigade coloniale de commandos parachutistes (non certifié). — Volontaire, hors tour.

c) Spécialistes blindés coloniaux

Adjudant.

Auger (Pierre), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (B. E. matériel auto). — 26 septembre 1950.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Mazone (René), régiment colonial de chasseurs de chars (B. E. comptable). — 15 novembre 1950.

Paume (Maurice), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (non certifié). — 30 novembre 1950.

Festa (François), 110e régiment d'infanterie coloniale. — Volontaire, hors tour.

Sergents.

Bigeard (Edouard), régiment colonial de chasseurs de chars (C. A. T. 2 mécanicien auto) — N'a jamais servi.

Cunin (Gilbert), régiment colonial de chasseurs de chars (C. A. T. 2 auto, chars). — N'a jamais servi.

Bulke (Pierre), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (C. A. T. 2). — N'a jamais servi.

Lebeaux (Jean), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. (C. A. T. 2). — N'a jamais servi.

Forestier (André), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (non certifié). — N'a jamais servi.

Deschamps (Marc), régiment colonial de chasseurs de chars (B. C. P.). — 24 février 1948.

Beaumaire (Robert), régiment colonial de chasseurs de chars (C. A. T. 2). — 24 février 1948.

Blanc (Lucien), régiment colonial de chasseurs de chars (C. A. T. 2). — 16 août 1950.

Calendini (Joseph), régiment colonial de chasseurs de chars (C. A. T. I.). — 18 octobre 1950.

Fouillen (Henri), dépôt des isolés des troupes coloniales (B. E. matériel auto). — 18 octobre 1950.

Gaeckler (René), régiment colonial de chasseurs de chars (C. A. T. 2). — 18 octobre 1950.

Lemerre (André), régiment colonial de chasseur de chars (C. A. T. 2). — 18 octobre 1950.

Bartoli (Jacques), régiment colonial de chasseurs de chars (C. A. T. 2). — 24 octobre 1950.

Dubois (Marcel), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (C. A. T. 2). — 7 novembre 1950.

Lacroix (Pierre), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (C. A. T. 2). — 7 novembre 1950.

Bilny (Berthy), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (non certifié). — 17 novembre 1950.

Jougla (Pierre), régiment colonial de chasseurs de chars (C. A. T. 2). — 18 novembre 1950.

Haro (Marcel), régiment colonial de chasseurs de chars (B. E. mécanicien auto chars). — 24 décembre 1950.

Jacquemain (Claude), régiment colonial de chasseurs de chars (C. A. T. 2 295/Trans). — 24 décembre 1950.

Besaucelle (Henri), régiment colonial de chasseurs de chars (non certifié). — 31 décembre 1950.

d) Télégraphistes coloniaux

Adjudant-chef.

Blanchard (Roger), centre colonial d'instruction des transmissions (B. S./Trans). — 4 juin 1950.

Sergents-chefs.

Santenne (Paul), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5 (211/Trans). — 10 juin 1950.

Bertrand (Jean), centre colonial d'instruction des transmissions (sous-chef poste radio). — 8 juillet 1950.

Clemarec (Lucien), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (B. E./Trans). — 13 septembre 1950.

Peres (Charles), centre colonial d'instruction des transmissions (B. E/Trans). — 6 octobre 1950.

Sergents.

Noirot (Gérard), compagnie d'état-major des troupes coloniales (251/Trans) (état-major des corps de télégraphistes coloniaux). — N'a jamais servi.

Grimaldi (Antoine), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (301/trans.). — 25 mars 1950.

Fiori (Jean-Baptiste), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (251/trans.). — 11 juin 1950.

Fabre (Armand), régiment colonial de chasseurs de chars (251/trans.). — 16 août 1950.

Fontanel (Antoine), centre colonial d'instruction des transmissions (sous-chef poste radio). — 18 septembre 1950.

Bonneau (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (221/trans.). — 26 septembre 1950.

Fournier (Bernard), centre colonial d'instruction des transmissions (251/trans.). — 27 septembre 1950.

Boucher (Lucien), centre colonial d'instruction des transmissions (351/trans.). — 28 septembre 1950.

Somers (Gilbert), compagnie d'état-major des troupes coloniales (201/trans.) (état-major du corps des télégraphistes coloniaux). — Volontaire hors tour.

Segur (Gaston), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5 (non certifié). — Volontaire hors tour.

Ba (Omar), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2/trans.). — Volontaire hors tour.

B. — **Artillerie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Bécheresse (Emile), 1/11e régiment d'artillerie coloniale (B. C. S.). — 5 juillet 1949.

Cochereau (René), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie (C. A. T. 2 arme). — 24 mai 1950.

Adjudants.

Cochennec (Jean), compagnie d'état major des troupes coloniales, détaché à l'E. C. M. A. M. T. O. M. à Saint-Denis (B. S. comptable). — 13 mars 1949.

Ville (Jean), 458e groupement d'artillerie antiaérienne coloniale (B. C. S.). — Volontaire hors tour.

Maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs.

Polidori (Polidoro), 458e groupement d'artillerie antiaérienne coloniale (B. E. comptable). — 27 août 1947.

Guy (André), 1er régiment d'artillerie coloniale (B. E. arme). — 1er mars 1949.

Aldrouandi (Marcel), 1er régiment d'artillerie coloniale (non certifié). — 27 décembre 1949.

Lossu (Victor), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2 arme). — Rengagé E. O.

Mioche (Paul), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2 arme). — Rengagé E. O.

Soundiram (Antoine), 1er régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2 arme). — Volontaire hors tour.

Routin (Marcel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2 arme). — Volontaire hors tour.

Maréchaux des logis.

Bas (Claude), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie (C. A. T. 2 arme). — N'a jamais servi.

Bouy (Pierre), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2 arme). — N'a jamais servi.

Broussaud (Jean), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (non certifié). — N'a jamais servi.

Dutour (Jean), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. S. armurier). — N'a jamais servi.

Evenat (André), 1/11e régiment d'artillerie coloniale (non certifié). — N'a jamais servi.

Julien (Roland), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie (C. A. T. 2 arme). — N'a jamais servi.

Gaspard (Ernest), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale (C. A. T. 2 de D. C. A.). — 3 décembre 1948.

Braconot (Charles), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie (B. E. arme). — 13 juin 1949.

Puaud (Yves), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale (C. A. T. 2 arme). — 1er juillet 1949.

Travailleur (Jacques), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2 arme). — Volontaire hors tour.

Gachet (René), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2 arme). — Volontaire hors tour.

Reliquat du tableau de départ du 1er septembre 1951

Adjudants.

Saint-Jean (Gaston), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (non certifié).

Vandroz (Auguste), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (non certifié).

Degoltstein (Lucien), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. E. comptable).

Maréchal des logis chef.

Crenn (Jean), 1/7e régiment d'artillerie coloniale (B. S. armurier).

Maréchaux des logis.

Lida (Rémi), dépôt des isolés des troupes coloniales (B. E. comptable).

N'Guyen Van Giau (Henri), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale (non certifié).

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

ARMEMENT ET OPTIQUE

Adjudants-chefs.

Mazères (Jean), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. artificier). — 19 septembre 1949.

Federici (François), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. S. artificier). — 11 avril 1950.

Maréchal des logis-major.

Dambreville (Ambroise), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, détaché à l'E. R. G. M. à Miramas (B. S. artificier). — 4 août 1949.

Maréchaux des logis.

Champonnois (Louis), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. artificier). — 6 octobre 1950.

Duret (Pierre), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 armurier, rengagé E. O.

Beauvais (Roger), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. artificier, volontaire hors tour.

AUTOS, CHARS

Adjudant-chef.

Valentini (Simon), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. auto). — 26 juin 1949.

Maréchaux des logis.

Robin (Guy), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 auto. — N'a jamais servi

Lesage (Pierre), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 auto. — N'a jamais servi.

Colombani (Charles), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 auto. — N'a jamais servi.

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Meynard (Pierre), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché au ministère de la France d'outre-mer (B. E. comptable). — Volontaire hors tour.

Maréchaux des logis.

Gerard (Pierre), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 comptable. — N'a jamais servi.

Tar (Zoltan), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 comptable). — N'a jamais servi.

Batifol (Elie), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 comptable). — 11 juin 1950.

Bœuf (Paul), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B E. comptable. — 8 novembre 1950.

CONSTRUCTIONS

Adjudants-chefs.

Cantau (Raymond), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. surveillant travaux). — 11 août 1950.

Ponche (René), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. surveillant travaux, 17 août 1950.

Castel (Roger), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. surveillant travaux. — 17 octobre 1950.

Adjudants.

Lavau (Constant), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché au génie de la 1re région militaire, B. E. surveillant travaux. — 29 septembre 1950.

Le Gay (Lucien), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. surveillant travaux. — 31 octobre 1950.

Maréchaux des logis.

Vitrier (Louis), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 électricien. — N'a jamais servi.

Lasnier (Raymond), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché au S. M. B. C. à Vincennes, C. A. T. 2 électricien. — N'a jamais servi.

Lefort (René), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 électricien. — Rengagé Madagascar.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Adjudants.

Ros (Salvador), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. mécanique générale. — 20 juillet 1948.

Godru (Julien), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. charron. — 4 novembre 1949.

Maréchal des logis-major.

Marly de Martinot (Jacques), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 Fer). — 1er juillet 1949.

Maréchaux des logis.

Plessis (Claude), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 menuisier). — N'a jamais servi.

Kerdonguff (Pierre), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 tourneur). — N'a jamais servi.

Le Trouit (Léon), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 soudeur). — N'a jamais servi.

Eslan (Ernest), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 forgeron). — N'a jamais servi.

Mironneau (André), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 menuisier). — 8 janvier 1948.

MARÉCHAL FERRANT

Adjudant-chef.

Feracci (Jean), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. maréchal ferrant). — 11 août 1950.

RELIQUAT DU TABLEAU DE DÉPART DU 1er SEPTEMBRE 1951

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchal des logis.

Mounier (Jacques), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 menuisier).

D. — **Agents des corps de troupe coloniaux.**

Adjudants-chefs.

Baillehache (Joseph), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris (B. S. comptable). — 1er mai 1949.

Rodrigue (Henri), 21e régiment d'infanterie coloniale (B. S. comptable). — 5 août 1949.

Goapper (Jean), compagnie d'état-major des troupes coloniales (B. S. comptable). — 21 avril 1950.

Castellan (Gontran), centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole (B. S. comptable). — 27 avril 1950.

Adjudants.

Walter (André), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Bordeaux (B. S. comptable). — 21 novembre 1949.

Geisen (Marc), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.) (B. C. comptable). — Volontaire, hors tour.

Sergent-major.

Verniere (Félix), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris (B. S. comptable). — 9 juin 1950.

E. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Berrehouc (Sébastien), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.) (B. S. chancellerie). — 21 avril 1950.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Holtz (Charles), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.) (B. E. chancellerie). — 1er mars 1949.

Desreumaux (Marcel), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à l'inspection des forces terrestres, maritimes et aériennes d'Afrique du Nord (C. A. T. 2 chancellerie). — 4 novembre 1949.

Martin (André), compagnie d'état-major des troupes coloniales (C. A. T. 2 chancellerie). — Volontaire hors tour.

Bertrand (André), compagnie d'état-major des troupes coloniales (B. E. chancellerie). Détaché à la direction des troupes coloniales. — Volontaire hors tour.

F. — **Intendance coloniale.**

Adjudant-chef.

Disch (André), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (B. S. bureaux). — 21 septembre 1949.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Sausseau (Jean), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.) (B. S. bureaux). — 5 mai 1948.

Dognac (Paul), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, détaché à l'intendance coloniale de Marseille (C. A. T. 2 exploitation). — Rengagé spécial E. O.

Badie (Gaston), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, détaché à l'intendance coloniale de Marseille (B. E. exploitation). — Rengagé spécial E. O.

Larcher (Georges), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (C. A. T. 2 bureaux). — Volontaire hors tour.

Jammey (Georges), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (non certifié). — Rengagé E. O.

Sergents.

Descamps (Albert), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.) (C. A. T. 2 exploitation). — 7 juin 1950.

Rohaut (Ernest), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (C. A. T. 2 bureaux). — Volontaire hors tour.

Remaud (Robert), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (non certifié). Rengagé E. O.

Leclech (Yves), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (non certifié). Rengagé E. O.

Colin (Vincent), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (non certifié). Rengagé E. O.

TAILLEURS

Sergent-chef.

Borieux (Joseph), 2e bataillon d'infanterie coloniale (B. maître ouvrier). — 8 mai 1948.

Sergents.

Boyer (Camille), 4e régiment d'infanterie coloniale (B. maître ouvrier). — 16 avril 1948.

Saulin (Robert), base aérienne 740 (C. A. ouvrier spécialiste). — 19 juillet 1948.

Caporal-chef.

Ekmekdjian (Krikor), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, détaché à la 1re région militaire (C. A. ouvrier spécialiste).

Caporaux.

Obert (Lucien), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. ouvrier spécialiste).

Noisin (Léo), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. ouvrier spécialiste).

CORDONNIERS.

Sergents.

Padovani (Ange), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. ouvrier spécialiste). — 5 juillet 1949.

Hoareau (Maurice), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. ouvrier spécialiste). — 18 août 1949.

Caporaux-chefs.

Benard (André), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. ouvrier spécialiste).

Bavarin (Léon), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. ouvrier spécialiste).

RELIQUAT DU TABLEAU DE DÉPART OUTRE-MER DU 1er SEPTEMBRE 1951

TAILLEUR

Sergent-chef.

Schauer (Alfred), 1er régiment d'infanterie coloniale (B. maître ouvrier).

G. — **Service de santé colonial.**

Sergents-chefs.

Salfati (Gabriel), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (B. E. secrétaire comptable). — 6 juin 1950.

Zafari (Alphonse), 12e régiment d'artillerie anti-aérienne coloniale (C. A. I. 2 infirmier). — 26 novembre 1950.

Sergents.

Jeandesboz (Charles), hôpital militaire n° 294 (C. A. T. 1 infirmier). — N'a jamais servi.

Menconi (Louis), hôpital militaire n° 294 (C. A. T. 1 infirmier). — N'a jamais servi.

Gueye (Paul), dit Bousteque, section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (C. A. T. 2 I. C.). — Rengagé E. O.

Maheas (Yvon), 458e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale (C. A. T. 2 infirmier). — 12 novembre 1950.

Libon (Pierre), hôpital militaire n° 294 (C. A. T. 2 infirmier). — 13 novembre 1950.

Liste d'admission à l'école militaire interarmes en 1951.

Additif au *Journal officiel* du 22 septembre 1951, page 9767:

Après: « 211 Le Dean (Roger-Emmanuel-Marie), sergent, 38e R. T. », ajouter: « 211 *bis* Chatenet (Yves-Paul), maréchal des logis, 8e dragons ».

Après: « 250 Angelelli (Jean-Louis-Eugène), maréchal des logis, 6e R. C. A. », ajouter: « 250 *bis* Bonnet (Pierre-Marie), sergent-chef, 4e R. T. T. ».

Après: « 306 Roy (Gérard-Pierre), maréchal des logis, C. P. T. A. A. », ajouter: « 306 *bis* Grondin (Jean-Louis), sergent, Ce R. T. A. ».

Ces élèves devront se présenter au général commandant les écoles de formation d'élèves officiers à Coetquidan (Morbihan), le 3 octobre 1951.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Autorisation pour la chambre de commerce des Côtes-du-Nord d'appliquer sur l'aéroport de Saint-Brieuc-Trémuson les taxes perçues sur les aéroports de l'Etat.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 31 mai 1924 relative à la navigation aérienne;

Vu le décret du 12 octobre 1933 fixant les conditions d'agrément des aérodromes privés;

Vu le décret n° 46-2235 du 11 octobre 1946 portant réglementation des taxes à percevoir sur les aéroports d'Etat;

Vu l'arrêté du 6 février 1947 portant agrément de l'aéroport de Saint-Brieuc-Trémuson propriété de la chambre de commerce des Côtes-du-Nord;

Vu l'arrêté du 1er mars 1949 fixant le tarif des taxes à percevoir sur les aéroports d'Etat;

Vu les délibérations des 9 mars 1951 et 28 mai 1951 de la chambre de commerce des Côtes-du-Nord;

Vu l'avis du 22 juin 1951 du ministre de l'industrie et du commerce;

Arrête:

Art. 1er. — La chambre de commerce des Côtes-du-Nord est autorisée à percevoir sur l'aéroport de Saint-Brieuc-Trémuson les taxes prévues par le décret n° 46-2235 du 11 octobre 1946;

Art. 2. — Les tarifs maxima autorisés des taxes d'atterrissage, d'abri et de stationnement sont ceux indiqués à l'arrêté du 1er mars 1949 concernant les aéroports d'Etat.

Art. 3. — Des redevances domaniales pourront être perçues pour la location,

Des hangars et des bâtiment occupés privativement;

Des portions d'immeubles à usage de bureaux, magasins ou logements;

Des terrains nus ou aménagés.

Elles devront correspondre à la valeur locative de l'emplacement occupé et tenir compte, exception faite pour les entreprises de transport aérien, des bénéfices dont l'occupation peut être la source.

Les taux des redevances seront, en outre, majorés d'un pourcentage correspondant aux charges entraînées par les commodités supplémentaires fournies aux usagers (chauffage, eau, électricité...).

Art. 4. — Il pourra être perçu sur tout passager et sur toute marchandise embarquée ou débarquée sur l'aérodrome de Saint-Brieuc-Trémuson une taxe correspondant à l'utilisation de l'aérodrome et fixée comme suit:

Taxe sur passagers: 100 F par passager;

Taxe sur le fret: 1 F par kilogramme.

Les marchandises en transit devront être exemptées du payement de cette taxe.

Art. 5. — Dans l'enceinte de l'aérodrome de Saint-Brieuc-Trémuson l'accès de certaines zones réservées aux visiteurs pourra être soumis au payement d'un droit d'entrée dont le montant est fixé à :

20 F par personne ;
10 F par enfant au-dessous de 12 ans.

Lors de manifestations aériennes, des prix spéciaux pourront être édictés.

La gratuité devra être accordée aux pilotes, mécaniciens, agents des services des compagnies de navigation aérienne et à leurs passagers ainsi qu'aux membres des organisations françaises qui poursuivent un but de propagande aérienne à l'exclusion de tout but commercial.

Art. 6. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 septembre 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef du cabinet,
ANTOINE PARTRAT.

Météorologie.

Par arrêté du 24 septembre 1951, la demande de démission de son grade présentée par M. Hamousin (Edgard), adjoint technique de la météorologie de 3e classe, est acceptée à compter du 26 juillet 1950.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Droits d'examen pour l'obtention des brevets et diplômes de la marine marchande et droits de délivrance desdits brevets et diplômes ainsi que de leurs duplicata.

Le ministre de la marine marchande et le ministre du budget,

Vu la loi de finances du 19 décembre 1926, modifiée par les lois du 24 décembre 1934, du 31 décembre 1943 et du 8 janvier 1951 et, notamment son article 33 instituant des droits d'examen pour l'obtention des brevets et diplômes de la marine marchande et des droits de délivrance desdits brevets et diplômes ainsi que de leurs duplicata ;

Vu la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951, et notamment son article 48 ainsi conçu :

« Seront fixés par arrêté du ministre intéressé et du ministre du budget :

. . . . . .

« Les taux et modalités de perception des droits d'inscription, de scolarité, d'examen, de concours et de diplôme dans les établissements de l'Etat.

« Les taux et modalités de perception des droits d'inscription aux examens organisés par l'Etat et des droits d'examen en vue de l'obtention des diplômes délivrés par l'Etat ».

. . . . . .

Arrêtent :

Article unique. — Les droits d'inscription aux examens pour l'obtention des brevets et diplômes de la marine marchande et les droits de délivrance desdits brevets et diplômes ainsi que de leurs duplicata sont fixés ainsi qu'il suit :

I. — *Droit d'inscription aux examens.*

Elève de la marine marchande	200 F.
Elève officier au long cours	300
Capitaine au long cours	500
Lieutenant au cabotage	200
Capitaine de la marine marchande	300
Patron au bornage	200
Elève mécanicien de la marine marchande	200
Elève officier mécanicien de la marine marchande	300
Officier mécanicien de 1re classe	500
Officier mécanicien de 2e classe théorie	200
Officier mécanicien de 2e classe application	300
Officier mécanicien de 3e classe	200
Radiotélégraphiste	300
Commissaire	500
Médecin de la marine marchande	500
Certificat de capacité au bornage	150
Certificat de capacité à la pêche	150
Patron de pêche	200
Capitaine de pêche théorie	300
Capitaine de pêche application	300
Permis de conduire	150

II. — *Droit de délivrance des brevets et diplômes.*

Diplôme d'élève de la marine marchande	200 F.
Diplôme d'élève officier au long cours	300
Brevet de lieutenant au long cours	400
Brevet de capitaine au long cours	1.000
Brevet de lieutenant au cabotage	250
Brevet de capitaine de la marine marchande	600
Brevet de patron au bornage	250
Diplôme d'élève mécanicien de la marine marchande	200
Diplôme d'élève officier mécanicien de la marine marchande	300
Brevet de lieutenant mécanicien	400
Brevet d'officier mécanicien de 1re classe	1.000
Brevet d'officier mécanicien de 2e classe	600
Brevet d'officier mécanicien de 3e classe	250
Diplôme de radiotélégraphiste de 1re et de 2e classe	300
Brevet d'officier radiotélégraphiste de 1re et 2e classe	500
Brevet de commissaire de la marine marchande	1.000
Brevet de médecin de la marine marchande	1.000
Certificat de capacité au bornage	150
Certificat de capacité à la pêche	150
Brevet de patron de pêche	400
Brevet de capitaine de pêche	600
Permis de conduire	150

La délivrance des duplicata de brevets dont l'original aura été perdu au cours d'événements de mer ne donnera lieu à la perception d'aucun droit.

Fait à Paris, le 28 septembre 1951.

Le ministre de la marine marchande,
ANDRÉ MORICE.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation :
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Modalités d'application du salaire minimum interprofessionnel garanti aux fonctionnaires et agents de l'Etat.

Le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'article 3 du décret n° 51-1130 du 26 septembre 1951 relatif au régime de l'indemnité de résidence des fonctionnaires et agents de l'Etat,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le montant du complément de rémunération prévu à l'article 3 du décret n° 51-1130 du 26 septembre 1951 susvisé est fixé, dans les différentes zones de salaires, conformément au tableau ci-dessous :

CLASSEMENT INDICIAIRE du bénéficiaire.	MONTANT DU COMPLÉMENT de rémunération garanti (par an).		
	Zones sans abattement.	Zones de 3,75 p. 100 à 7,50 p. 100 d'abattement incluses.	Zones de 9 p. 100 à 13,30 p. 100 d'abattement incluses.
	francs.	francs.	francs.
A l'indice 100	24.500	24.000	25.000
De l'indice 105 à l'indice 109	17.000	17.000	18.000
De l'indice 110 à l'indice 114	14.500	15.000	16.000
De l'indice 115 à l'indice 119	12.000	13.000	14.000
De l'indice 120 à l'indice 124	10.000	11.500	12.500
De l'indice 125 à l'indice 129	9.000	10.000	11.500
De l'indice 130 à l'indice 134	6.500	8.500	10.000
De l'indice 135 à l'indice 139	5.000	7.000	9.000
De l'indice 140 à l'indice 144	3.500	5.500	7.000
De l'indice 145 à l'indice 149	2.500	4.500	6.500
De l'indice 150 à l'indice 154	1.000	3.500	5.500
De l'indice 155 à l'indice 159	Néant.	2.500	4.500
De l'indice 160 à l'indice 164	Néant.	1.500	3.500
De l'indice 165 à l'indice 169	Néant.	Néant.	1.500

Art. 2. — Le directeur du budget et le directeur de la fonction publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 septembre 1951.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
FÉLIX GAILLARD.

Circulaire 78-12/B4-219 D. F. P. du 30 septembre 1951 relative à l'augmentation des rémunérations des personnels de l'Etat.

Le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil à Messieurs les ministres et secrétaires d'Etat.

Le *Journal officiel* du 27 septembre 1951 a publié trois décrets en date du 26 septembre tendant à augmenter, à compter du 10 septembre 1951, les rémunérations des personnels de l'Etat:

Décret n° 51-1129 portant majoration des traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat;

Décret n° 51-1130 modifiant le décret n° 51-618 du 24 mai 1951 relatif au régime de l'indemnité de résidence;

Décret n° 51-1131 modifiant le régime du supplément familial.

Par ailleurs, le *Journal officiel* de ce jour publie l'arrêté fixant le montant du complément de rémunération prévu par l'article 3 du second de ces décrets, pour l'application aux personnels de l'Etat du salaire minimum interprofessionnel garanti.

La présente circulaire a pour objet de commenter et de préciser, à l'intention des services ordonnateurs et comptables, les dispositions de ces décrets.

I. — *Fonctionnaires titulaires et militaires à solde mensuelle; émoluments soumis à retenue pour pension.*

Ces émoluments comprennent au lieu et place des émoluments (traitements ou soldes et complément provisoire de traitement ou de solde) prévus par le décret n° 51-617 du 24 mai 1951:

Les traitements ou soldes, hiérarchisés dans les conditions où l'ont été les traitements ou soldes appliqués pour l'achèvement du reclassement de la fonction publique (circulaire n° 97 B/4 et 119 D. F. P. du 23 novembre 1950 [*Journal officiel* du 24 novembre]);

Le complément provisoire de traitement ou de solde, uniformément fixé à 12.000 F sur toute l'étendue de l'échelle hiérarchique.

Le complément provisoire est inséparable du traitement ou de la solde, dont il suit le sort, notamment en cas de réduction de celui-ci ou de celle-ci pour quelque cause que ce soit.

L'annexe A à la présente circulaire indique, pour tous les indices de l'échelle hiérarchique, ainsi que pour les emplois classés hors échelle, le nouveau montant des émoluments soumis à retenue pour pension.

La modification apportée dans ces émoluments entraînera la mise en œuvre de la péréquation automatique des pensions prévue par la loi du 20 septembre 1948.

Les émoluments afférents à l'indice 100 se trouvant élevés à 150.000 F, le minimum vital provisoirement applicable aux retraités est donc porté à 120.000 F.

C'est cette somme qui constituera désormais le taux minimum garanti des pensions d'ancienneté et qui servira de base au calcul notamment des rentes d'invalidité, des allocations annuelles et des limites de cumul (720.000 F pour le cumul de deux pensions et 480.000 F pour le cumul d'une pension et d'un traitement). C'est également à 720.000 F que se trouvera fixée la limite au-dessus de laquelle les émoluments d'activité ne sont plus comptés que pour la moitié de leur montant dans la liquidation de la pension.

II. — *Personnels temporaires, contractuels et auxiliaires.*

Les nouveaux émoluments sont applicables aux agents temporaires, contractuels et auxiliaires (autres que ceux dont la rémunération, en vertu de leur statut particulier, est fixée d'après les salaires pratiqués dans le commerce et l'industrie), sur la base des indices qui ont servi de référence pour l'établissement de leurs émoluments antérieurs.

L'annexe B à la présente circulaire fait apparaître ces indices pour celles des catégories de ces personnels qui sont communes aux différentes administrations.

Quant aux catégories, moins nombreuses, des autres personnels non titulaires relevant de votre autorité, il vous suffira, pour obtenir pratiquement le chiffre de leurs nouveaux émoluments en base annuelle, d'appliquer aux traitements fixés par les arrêtés pris pour l'application de la dernière tranche de reclassement (25 décembre 1950) une majoration de 20 p. 100, le résultat étant arrondi au millier de francs inférieur ou supérieur le plus voisin (au millier de francs supérieur dans le cas où le chiffre non arrondi se terminerait par 500), puis d'ajouter aux chiffres obtenus la somme de 12.000 F.

III. — *Indemnité de résidence.*

Le décret n° 51-1130 du 26 septembre 1951 ne modifie pas dans son ensemble le régime de l'indemnité de résidence fixé par le décret n° 51-618 du 24 mai 1951, modifié par le décret n° 51-875 du 9 juillet 1951, mais seulement le mode de détermination de la partie de la rémunération principale brute à laquelle s'applique le taux de l'indemnité.

Les taux fixés suivant les zones d'abattement s'appliquent à la partie des émoluments déterminés d'après le tableau ci-dessous, dans lequel E représente les émoluments effectivement perçus (traitement proprement dit augmenté du complément provisoire de traitement de 12.000 F).

EMOLUMENTS E	PARTIE DES EMOLUMENTS à laquelle s'applique le taux de l'indemnité de résidence.
Compris entre ceux afférents à l'indice 100 et le triple de ceux-ci, soit compris entre 150.000 et 450.000 F.	$E + \frac{1}{3} (450.000 - E)$.
Egaux au triple de ceux afférents à l'indice 100, soit égaux à 450.000 F.....	450.000
Compris entre trois fois et six fois ceux afférents à l'indice 100, soit compris entre 450.000 et 900.000 F.	$450.000 + \frac{1}{2} (E - 450.000)$.
Egaux à six fois ceux afférents à l'indice 100, soit égaux à 900.000 F.....	$450.000 + \frac{1}{2} (900.000 - 450.000) = 675.000$.
Supérieurs à six fois ceux afférents à l'indice 100, soit supérieurs à 900.000 F.....	$450.000 + \frac{1}{2} (900.000 - 450.000) + \frac{1}{3} (E - 900.000)$, ou encore $675.000 + \frac{1}{3} (E - 900.000)$.

L'article 2 du décret n° 51-1130 du 26 septembre 1951 a supprimé l'allocation complémentaire de résidence qui avait été créée par l'article 2 du décret n° 51-618 du 24 mai 1951; cet élément de la rémunération se trouve pratiquement remplacé par le complément de rémunération, prévu par l'article 3 du même texte, pour assurer en toute hypothèse le salaire minimum interprofessionnel garanti aux personnels en service sur le territoire de la France métropolitaine et dont les taux, applicables dans les différentes zones de salaires, sont fixés par l'arrêté susvisé en date de ce jour.

IV. — *Supplément familial.*

Il en est du régime du supplément familial comme de celui de l'indemnité de résidence: le décret n° 51-1131 du 16 septembre 1951 n'a apporté de modifications qu'au mode de détermination de la partie de la rémunération principale brute à laquelle s'appliquent les taux fixés pour l'élément proportionnel par le décret n° 51-619 du 24 mai 1951.

Ces taux s'appliquent à la partie des émoluments déterminée d'après le tableau ci-dessous, dans lequel E représente les émoluments effectivement perçus (traitement proprement dit augmenté du complément provisoire de traitement de 12.000 F).

EMOLUMENTS E	PARTIE DES EMOLUMENTS à laquelle s'appliquent les taux de l'élément proportionnel.
Compris entre ceux afférents à l'indice 100 et le triple de ceux-ci, soit compris entre 150.000 et 450.000 F.	$E + \frac{1}{3} (450.000 - E).$
Egaux au triple de ceux afférents à l'indice 100, soit égaux à 450.000 F.....	450.000
Compris entre trois fois et six fois ceux afférents à l'indice 100, soit compris entre 450.000 et 900.000 F.	$450.000 + \frac{1}{2} (E - 450.000).$
Egaux ou supérieurs à six fois ceux afférents à l'indice 100, soit égaux ou supérieurs à 900.000 F.	$450.000 + \frac{1}{2} (900.000 - 450.000) = 675.000.$

On remarquera que la partie des émoluments ainsi déterminée est la même que celle qui sert de base au calcul de l'indemnité de résidence, sauf pour les émoluments supérieurs à six fois ceux afférents à l'indice 100, soit supérieurs à 900.000 F.

V. — *Autres indemnités.*

La réglementation des indemnités autres que celles visées aux paragraphes précédents demeure inchangée; en vertu notamment de l'article 6 du décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948, le montant des indemnités et majorations qui sont établies en fonction ou en pourcentage du traitement ou de la solde demeure fixé aux chiffres en vigueur avant l'application du reclassement de la fonction publique, à moins d'avoir fait l'objet depuis lors d'une modification par décret en conseil des ministres.

Dans ces conditions, il conviendra de tenir compte des nouveaux émoluments fixés par les décrets du 26 septembre 1951 pour la liquidation, à compter du 10 septembre 1951, des indemnités ci-après:

Indemnités de risques des personnels de la police (décret n° 48-1508 du 28 septembre 1948, article 2, modifié);

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (décret n° 50-1248 du 6 octobre 1950);

Rémunération des heures supplémentaires d'enseignement (décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950);

Indemnités pour services aériens des personnels navigants de l'armée de l'air et de l'aéronavale (décret n° 48-1686 du 30 octobre 1948) et indemnités pour services à la mer et en sous-marin des militaires de la marine (décret en cours de signature);

Indemnités de risques des personnels de la gendarmerie (décret n° 49-709 du 27 mai 1949);

Primes de rendement prévues par le décret n° 50-196 du 6 février 1950, sous réserve, dans ce dernier cas, de l'application des taux moyens résultant des crédits accordés en l'objet.

Toutes autres indemnités demeurant pour le moment inchangées.

VI. — *Personnels en service hors du territoire de la France métropolitaine.*

Les dispositions des paragraphes I à V ci-dessus s'appliquent intégralement aux personnels en service sur le territoire de la France métropolitaine, en Sarre et dans les zones françaises d'occupation en Allemagne et en Autriche (l'indemnité de résidence et le complément de rémunération étant pour ces derniers décomptés aux taux applicables à la ville de Strasbourg et compte tenu des prescriptions de la circulaire du 11 mai 1951 en ce qui concerne la fraction de l'indemnité de résidence payée en monnaie locale).

Elles s'appliquent également aux personnels en service dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion, pour lesquels les nouveaux émoluments seront abondés de la majoration de 25 p. 100. Il est précisé que le complément de rémunération prévu à l'article 3 du décret n° 51-1130 du 26 septembre 1951 est dû aux intéressés, et il demeure entendu que le montant de l'indemnité de résidence, majoré, le cas échéant, du complément dont il s'agit, ne pourra en aucun cas être inférieur à celui qui aurait résulté du maintien en application des dispositions des articles 1er et 4 du décret n° 50-342 du 18 mars 1950.

On continuera naturellement de tenir compte des modalités particulières que comporte le régime de rémunération propre aux quatre départements d'outre-mer (circulaire n° 70/19 B/5 du 24 août 1951).

Les dispositions du paragraphe Ier s'appliquent aux fonctionnaires rémunérés sur le budget de l'Etat ainsi qu'aux militaires à solde mensuelle en service en Algérie, en Tunisie et au Maroc, pour lesquels les nouveaux émoluments soumis à retenue pour pension seront abondés de la majoration de 33 p. 100.

L'article 5 du décret n° 51-1129 du 26 septembre 1951 prévoit l'intervention de décrets ultérieurs pour l'application des nouveaux émoluments aux personnels en service dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer et dans les Etats associés du Cambodge, du Laos et du Vietnam. Les dispositions actuellement en vigueur concernant les rémunérations de ces personnels continueront par conséquent d'être appliquées en attendant la publication des textes dont il s'agit.

VII. — *Modalités de payement et imputation des dépenses.*

Vous voudrez bien prendre les dispositions nécessaires en vue d'assurer le payement des nouvelles rémunérations aux personnels relevant de votre autorité dans le meilleur délai.

Les états de rémunération afférents au mois d'octobre étant d'ores et déjà arrêtés sur les anciennes bases par la plupart des administrations, il conviendra d'établir des mandatements spéciaux portant sur le rappel en augmentation couvrant la période du 10 septembre au 31 octobre, dont le payement sera effectué en même temps que les traitements d'octobre et dans tous les cas en numéraire.

Les dépenses correspondant au payement, tant de ces rappels que des augmentations incluses dans les mensualités à partir du mois de novembre seront imputées sur les chapitres budgétaires qui supportent habituellement la charge des rémunérations des diverses catégories de personnels intéressés, en distinguant les chapitres de traitement ou de solde, ceux d'indemnité de résidence, ceux de supplément familial et ceux d'indemnités diverses.

Les dotations de ces chapitres seront ultérieurement augmentées, le cas échéant, dans le cadre de la répartition des crédits globaux qui seront ouverts au budget du ministère des finances (I. — Charges communes) ainsi qu'aux budgets annexes des postes, télégraphes et téléphones et de la radiodiffusion française, en vue de la couverture des mesures nouvelles prises en faveur des personnels de l'Etat.

PIERRE COURANT. FÉLIX GAILLARD.

ANNEXE A

ÉMOLUMENTS ANNUELS BRUTS SOUMIS A RETENUE

applicables à compter du 10 septembre 1951.

1re partie : indices 100 à 599 (point par point).

INDICES	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
100	150.000	151.000	152.000	154.000	155.000	157.000	158.000	161.000	162.000	164.000
110	166.000	168.000	169.000	172.000	173.000	175.000	176.000	178.000	180.000	181.000
120	184.000	185.000	187.000	188.000	191.000	192.000	194.000	196.000	198.000	199.000
130	202.000	203.000	205.000	206.000	209.000	210.000	212.000	214.000	216.000	217.000
140	220.000	221.000	223.000	224.000	227.000	228.000	230.000	232.000	234.000	235.000
150	238.000	239.000	241.000	242.000	245.000	246.000	247.000	250.000	251.000	253.000
160	254.000	257.000	258.000	260.000	262.000	264.000	265.000	268.000	269.000	271.000
170	272.000	275.000	276.000	278.000	280.000	282.000	283.000	284.000	287.000	288.000
180	290.000	292.000	294.000	295.000	298.000	299.000	301.000	302.000	305.000	306.000
190	308.000	310.000	311.000	313.000	314.000	317.000	318.000	320.000	322.000	324.000
200	325.000	328.000	329.000	331.000	332.000	335.000	337.000	338.000	341.000	342.000
210	344.000	346.000	348.000	350.000	353.000	354.000	356.000	358.000	360.000	362.000
220	364.000	366.000	367.000	370.000	372.000	373.000	376.000	378.000	379.000	382.000
230	383.000	385.000	388.000	389.000	391.000	392.000	395.000	397.000	398.000	401.000
240	403.000	404.000	407.000	408.000	410.000	413.000	414.000	416.000	418.000	420.000
250	422.000	425.000	426.000	428.000	430.000	432.000	434.000	436.000	438.000	440.000
260	442.000	444.000	446.000	448.000	450.000	452.000	454.000	456.000	457.000	460.000
270	462.000	464.000	466.000	468.000	469.000	472.000	474.000	475.000	478.000	480.000
280	481.000	484.000	486.000	487.000	490.000	492.000	493.000	496.000	497.000	499.000
290	502.000	504.000	505.000	508.000	509.000	511.000	514.000	515.000	517.000	520.000
300	521.000	523.000	526.000	527.000	529.000	532.000	533.000	535.000	536.000	539.000
310	541.000	544.000	545.000	547.000	548.000	551.000	553.000	554.000	557.000	559.000
320	560.000	563.000	565.000	566.000	569.000	571.000	572.000	575.000	576.000	578.000
330	581.000	583.000	584.000	587.000	588.000	590.000	593.000	594.000	596.000	599.000
340	600.000	602.000	605.000	606.000	608.000	611.000	612.000	614.000	616.000	618.000
350	620.000	623.000	624.000	626.000	628.000	630.000	632.000	634.000	636.000	638.000
360	640.000	642.000	644.000	647.000	648.000	650.000	652.000	654.000	655.000	658.000
370	660.000	662.000	664.000	666.000	667.000	670.000	672.000	673.000	676.000	678.000
380	679.000	682.000	684.000	685.000	688.000	690.000	691.000	694.000	695.000	697.000
390	700.000	702.000	703.000	706.000	707.000	709.000	712.000	713.000	715.000	718.000
400	719.000	721.000	724.000	725.000	727.000	730.000	731.000	733.000	734.000	737.000
410	739.000	742.000	743.000	745.000	746.000	749.000	751.000	752.000	755.000	757.000
420	758.000	761.000	763.000	764.000	767.000	769.000	770.000	773.000	774.000	776.000
430	777.000	781.000	782.000	785.000	786.000	788.000	791.000	792.000	794.000	797.000
440	798.000	800.000	803.000	804.000	806.000	809.000	810.000	812.000	814.000	816.000

INDICES	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
450	818.000	821.000	822.000	824.000	826.000	828.000	830.000	832.000	834.000	836.000
460	839.000	840.000	842.000	845.000	847.000	850.000	852.000	854.000	857.000	859.000
470	862.000	864.000	866.000	868.000	871.000	872.000	875.000	877.000	880.000	882.000
480	884.000	887.000	889.000	892.000	894.000	896.000	898.000	900.000	902.000	905.000
490	907.000	910.000	912.000	914.000	917.000	918.000	920.000	923.000	925.000	928.000
500	930.000	932.000	935.000	937.000	940.000	942.000	943.000	947.000	948.000	950.000
510	953.000	955.000	958.000	960.000	962.000	965.000	967.000	968.000	972.000	973.000
520	976.000	978.000	980.000	983.000	985.000	988.000	990.000	992.000	994.000	997.000
530	998.000	1.001.000	1.003.000	1.006.000	1.008.000	1.010.000	1.013.000	1.015.000	1.018.000	1.020.000
540	1.022.000	1.024.000	1.026.000	1.028.000	1.031.000	1.033.000	1.036.000	1.038.000	1.040.000	1.043.000
550	1.044.000	1.046.000	1.049.000	1.051.000	1.054.000	1.056.000	1.058.000	1.061.000	1.063.000	1.066.000
560	1.068.000	1.069.000	1.073.000	1.074.000	1.076.000	1.079.000	1.081.000	1.084.000	1.086.000	1.088.000
570	1.091.000	1.093.000	1.096.000	1.098.000	1.100.000	1.102.000	1.104.000	1.106.000	1.109.000	1.111.000
580	1.114.000	1.116.000	1.118.000	1.120.000	1.123.000	1.124.000	1.127.000	1.129.000	1.132.000	1.134.000
590	1.136.000	1.139.000	1.141.000	1.144.000	1.146.000	1.148.000	1.150.000	1.152.000	1.154.000	1.157.000

2e partie: indices de 600 à 800 (de cinq en cinq points).

INDICES	FRANCS	INDICES	FRANCS	INDICES	FRANCS	INDICES	FRANCS	INDICES	FRANCS
600	1.159.000	645	1.262.000	685	1.354.000	725	1.446.000	765	1.537.000
605	1.171.000	650	1.274.000	690	1.366.000	730	1.457.000	770	1.549.000
610	1.182.000	655	1.285.000	695	1.378.000	735	1.469.000	775	1.560.000
615	1.194.000	660	1.297.000	700	1.388.000	740	1.480.000	780	1.572.000
620	1.205.000	665	1.308.000	705	1.400.000	745	1.492.000	785	1.584.000
625	1.217.000	670	1.320.000	710	1.411.000	750	1.504.000	790	1.595.000
630	1.228.000	675	1.331.000	715	1.423.000	755	1.514.000	795	1.606.000
635	1.240.000	680	1.343.000	720	1.434.000	760	1.526.000	800	1.618.000
640	1.250.000								

3e partie: traitements hors échelles.

Groupe A..... 1.900.000 F.	Groupe B..... 1.750.000 F.

ANNEXE B

Indices servant de base à l'établissement des rémunérations des diverses catégories de personnels non titulaires applicables à compter du 10 septembre 1951.

Auxiliaires de bureau.		*Auxiliaires de service.*	
8e échelon	160	8e échelon	140
7e échelon	153	7e échelon	135
6e échelon	146	6e échelon	130
5e échelon	139	5e échelon	124
4e échelon	132	4e échelon	118
3e échelon	125	3e échelon	112
2e échelon	118	2e échelon	106
1er échelon	110	1er échelon	100

Employés de bureau recrutés sur contrat.

6e échelon	190	3e échelon	157
5e échelon	179	2e échelon	146
4e échelon	168	1er échelon	135

Assistantes sociales, infirmières et auxiliaires de service social rétribuées, en qualité d'agents contractuels, sur les fonds du budget de l'Etat.

Assistantes sociales chefs.		Assistantes sociales (échelle n° 1).	
1er échelon	360	1er échelon	320
2e échelon	345	2e échelon	284
3e échelon	330	3e échelon	247
		4e échelon	210

Infirmières et assimilées (échelle n° 2).		Auxiliaires de service social et infirmières auxiliaires (échelle n° 3).	
1er échelon	275	1er échelon	210
2e échelon	253	2e échelon	194
3e échelon	231	3e échelon	178
4e échelon	208	4e échelon	162
5e échelon	185	5e échelon	145

Opérateurs chefs mécanographes non titulaires.

7e échelon	300	3e échelon	260
6e échelon	290	2e échelon	250
5e échelon	280	1er échelon	240
4e échelon	270		

Conducteurs auxiliaires d'automobiles.

Voitures « poids lourds ».		Voitures « touristes » et « utilitaires ».	
7e échelon	198	7e échelon	186
6e échelon	188	6e échelon	176
5e échelon	178	5e échelon	166
4e échelon	168	4e échelon	156
3e échelon	158	3e échelon	146
2e échelon	148	2e échelon	136
1er échelon	137	1er échelon	125

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Embarquement à partir du 1er novembre 1951.

(Toutefois, les fonctionnaires qui devaient s'embarquer en octobre et qui ont reçu des ordres à cet effet rejoindront leur poste à la date primitivement fixée.)

Les personnels ci-après désignés, seront dès notification, soumis aux vaccinations réglementaires s'il y a lieu.

Ils devront, s'ils le désirent, adresser au chef du service administrateur (Bordeaux ou Marseille) une demande d'autorisation d'emmener leur famille outre-mer, en indiquant la composition de cette dernière. Le chef du service statuera par délégation du ministre.

Les départs pourront avoir lieu par voie aérienne ou par voie maritime; il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

Les embarquements par voie maritime auront lieu à la diligence des services de Bordeaux et de Marseille; les départs par voie aérienne, à la diligence de la direction du personnel de l'administration centrale (régulation maritime et aérienne).

Les demandes de sursis d'embarquement appuyées de toutes pièces justificatives seront à adresser au service administrateur compétent

ADMINISTRATEURS

Groupe des administrateurs en chef.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Julien (Emile).

Groupe des administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Bruhat (Auguste).

Pour servir en Nouvelle-Calédonie.

M. Tailleur (Georges).

Groupe des administrateurs adjoints et élèves administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Frament (Pierre), Gau (Pierre), Luquet (Omer).
M. Wetterwald (Paul) (rejoindra immédiatement).
M. Dolmaire (Marcel) (rejoindra immédiatement).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Bentegeac (Yves-Jean) (rejoindra immédiatement).
M. Ribet (Jean) (rejoindra immédiatement).
M. Veyrent (Roland) (rejoindra immédiatement).

Pour servir à Madagascar.

M. Pascal (Roger) (rejoindra immédiatement).

MAGISTRATS

Groupe des magistrats des 3e au 6e degrés.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Balland (Frédéric) (rejoindra immédiatement).
M. Chevalier (Jean-Marie-Joseph) (rejoindra immédiatement).
M. Cadore (Camille) (rejoindra immédiatement).
M. Vidil (Paul) (rejoindra immédiatement).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Bara (Joseph-Edouard-Marie) (rejoindra immédiatement).

GREFFIERS

Groupe des greffiers en chef des tribunaux de première instance et des justices de paix à compétence étendue.

Pour servir à Madagascar.

M. Andriamanohy (Guillaume) (rejoindra immédiatement).
M. d'Angest (Raphaël) (rejoindra immédiatement).

TRANSMISSIONS COLONIALES

PERSONNEL SUPERIEUR

Groupe des receveurs supérieurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Chailloux (René).

PERSONNEL DE DIRECTION

Groupe des ingénieurs et ingénieurs adjoints (section radioélectrique).

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Miquéou (Yvon) (rejoindra immédiatement).

PERSONNEL DE CONTROLE ET DE MAITRISE

Groupe des chefs et sous-chefs de poste, contrôleurs principaux et contrôleurs (radio).

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Le Bars (Jean-Paul).

Groupe des chefs de section et contrôleurs principaux (centraux téléphoniques et télégraphiques).

Pour servir au Cameroun.

M. Daupin (Roger).

ADMINISTRATION GENERALE

Groupe des chefs de bureau.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Quintin (Maurice).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Lagadec (Jean).

Pour servir au Cameroun.

M. Galea (Fernand).

Groupe des sous-chefs de bureau, rédacteurs et rédacteurs stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Lagarosse (Yves) (rejoindra immédiatement).
M. Tailleur (Jacques).

Pour servir au Cameroun.

M. Colomas (Robert).

Pour servir à Madagascar.

MM. Gaudinat (Norbert), Pasqualini (Charles), Manguin (Henri).

CHIFFRE

Groupe des chiffreurs principaux et premiers chiffreurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Pascot (Georges).

TRESORERIES

Groupe des commis principaux de 3e et 4e classe et commis.

Pour servir au Cameroun.

M. Plantie (André).

INFIRMIERES ET SAGES-FEMMES

Groupe des sages-femmes principales et sages-femmes.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

Mlle Dupin (Maria).

AGRICULTURE

Groupe des ingénieurs en chef et ingénieurs principaux.

Pour servir à Madagascar.

M. Carre (Jean) (rejoindra immédiatement).

ELEVAGE

Groupe des inspecteurs et inspecteurs stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Marc (Claude) (rejoindra immédiatement).

TRAVAUX PUBLICS, MINES, TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Groupe des ingénieurs principaux de 2e, 3e, 4e classe et ingénieurs hors classe.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Jaouen (Jean) (rejoindra immédiatement).
M. Pauplin (André) (rejoindra immédiatement).
M. Mathurin-Edme (Claude) (rejoindra immédiatement).

Pour servir au Cameroun.

M. Vilain (Bernard) (rejoindra immédiatement).
M. Millet (Jean-Louis) (rejoindra immédiatement).

Pour servir à Madagascar.

M. Martin (François) (rejoindra immédiatement).

Groupe des ingénieurs adjoints de 3e et 4e classe et adjoints techniques.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Rabillon (André) (rejoindra immédiatement).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Peytral (Louis) (rejoindra immédiatement).

Pour servir au Cameroun.

M. Khayat (Léon) (rejoindra immédiatement).

METEOROLOGIE

Groupe des ingénieurs et ingénieurs adjoints.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Bassement (Emile), Cathaca (André), Pierron (Christian).

Pour servir à Madagascar.

MM. Bertrand (Etienne), Dupuch (Jean).

Rectificatif au tour de service outre-mer du 1er septembre 1951 (publié au *Journal officiel* du 15 septembre 1951, p. 9580):

Administrateurs.

Groupe des administrateurs en chef.

Pour servir en Afrique occidentale française.

Rayer: Galy (Maurice)

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Montant des frais d'atelier à déduire de la rémunération globale de certains travailleurs à domicile en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance no 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, notamment le deuxième alinéa de l'article 33;

Sur la proposition du conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er — Le montant des frais d'atelier à déduire de la rémunération globale versée par l'employeur au travailleur à domicile, pour la détermination du salaire propre à celui-ci en vue de l'application des législations de sécurité sociale, est fixé forfaitairement aux taux indiqués dans le tableau suivant:

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES de travailleurs à domicile.	TAUX de la déduction pour frais d'atelier.
	p. 100.
Industrie de la confection et de la couture en gros pour dames, fillettes et enfants du département de la Seine	5
Industrie de la coutellerie de la région de Thiers (Puy-de-Dôme): émouleurs, polisseurs et trempeurs	15
Tissage sur métiers à bras dans la région de Cambrai et de Valenciennes (Nord)	10
Tissage mécanique des départements de l'Aisne, du Nord et de la Somme: tisseurs à domicile utilisant des métiers mus par la force électrique lorsque les frais de force motrice restent à leur charge	25
Industrie de la rubannerie des départements de la Loire et de la Haute-Loire	10
Industrie de la cotonnade de la région du Sud-Est (départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, du Gard, de la Haute-Loire, de la Haute-Savoie, de l'Isère, de la Loire, du Puy-de-Dôme, du Rhône, de la Savoie, de Saône-et-Loire et de Vaucluse): tisseurs sur métiers mécaniques fournissant le matériel nécessaire au tissage	20
Industrie du tissage de la soirie de la région du Sud-Est (départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, du Gard, de la Haute-Loire, de la Haute-Savoie, de l'Isère, de la Loire, du Puy-de-Dôme, du Rhône, de la Savoie, de Saône-et-Loire et de Vaucluse): tissage à bras	5
Tissage mécanique:	
Tissus unis et préparation	25
Tissus façonnés	30
Dorure	20
Industrie textile de la région de Lavelanet (Ariège)	25
Industrie textile de la région de Vienne (Isère)	33,33
Industrie de la bonneterie du département de l'Aube: tisseurs sur métiers de tissus à mailles	15
Industrie des peignes et objets en matière plastique d'Oyonnax (Ain):	
Ponceurs, mouleurs, entrecoupeurs et rogneurs	25
Autres professions	20
Industrie de l'armurerie et limeurs de cadres de bicyclettes du département de la Loire	20

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur le 1er octobre 1951; elles annulent toutes les dispositions antérieures prises en vue de la fixation du montant de l'abattement pour frais d'atelier des travailleurs à domicile.

Art. 3. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 septembre 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le maître des requêtes au conseil d'Etat,
directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Circulaire n° 156 S. S. du 29 septembre 1951 relative au relèvement du taux maximum des prestations en espèces des assurances sociales.

Paris, le 29 septembre 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale
à Messieurs les directeurs régionaux de la sécurité sociale.

Le décret n° 51-1139 du 28 septembre 1951, paru au *Journal officiel* du 29 septembre 1951, a relevé le salaire limite prévu pour le calcul des cotisations de sécurité sociale. En particulier, dans le cas où le salaire est réglé par mois, ce chiffre limite a été porté à 31.000 F: cette modification entraîne un relèvement du taux maximum des prestations en espèces.

I. — *Assurances maladie et maternité.*

Conformément aux dispositions de l'article 27 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, l'indemnité journalière est égale à la moitié du gain journalier de base, sans pouvoir être supérieure au soixantième du gain mensuel entrant en compte pour le calcul des cotisations dues pour un assuré social dont le salaire est réglé mensuellement; pour les assurés ayant trois enfants ou plus à charge, au sens de l'article 23 de l'ordonnance susvisée, cette indemnité est portée aux deux tiers du gain journalier de base à partir du trente et unième jour suivant le point de départ de l'incapacité de travail, sans pouvoir dépasser le quarante-cinquième du gain mensuel maximum entrant en compte pour le calcul des cotisations.

En conséquence, le taux maximum des indemnités journalières s'établit comme suit:

Indemnité journalière normale	565 F.
Indemnité journalière majorée	755

II. — *Assurance longue maladie.*

En application de l'article 35 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, l'allocation mensuelle de longue maladie ne peut dépasser, suivant le cas, soit la moitié du salaire mensuel maximum entrant en compte pour le calcul des cotisations dues pour un assuré dont le salaire est réglé mensuellement, soit les deux tiers de ce salaire mensuel maximum.

Le taux maximum de l'allocation mensuelle se trouve donc actuellement porté à:

Allocation mensuelle normale	17.000 F.
Allocation mensuelle majorée	22.665

III. — *Assurance décès.*

Aux termes de l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, le capital décès des assurances sociales ne peut être supérieur à « trois fois le salaire maximum mensuel servant de base au calcul des cotisations dues pour un assuré dont le salaire est réglé mensuellement ».

Il s'ensuit que, par application du décret du 28 septembre 1951, le montant maximum du capital décès se trouve porté de 81.000 F à 102.000 F.

Ces nouveaux taux sont applicables à compter du 1er octobre 1951.

Toutefois, je vous rappelle que les prestations en espèces devant, d'une manière générale, être calculées sur la base du salaire ayant effectivement donné lieu à précompte ainsi que l'a précisé l'article 29 du décret du 29 décembre 1945, modifié par le décret du 21 septembre 1949, en ce qui concerne l'indemnité journalière, le relèvement du taux maximum ne saurait s'appliquer pour les maladies en cours lorsque le salaire perçu avant l'arrêt du travail a donné lieu à précompte sur une base inférieure à celle correspondant au nouveau plafond de cotisation.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir porter les présentes instructions à la connaissance des caisses de sécurité sociale de votre circonscription.

Pour le ministre et par délégation:
Le maître des requêtes au conseil d'Etat,
directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Circulaire n° 157-S.S. du 29 septembre 1951 relative aux tarifs d'honoraires des praticiens.

Messieurs les directeurs régionaux de la sécurité sociale.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par arrêtés en date du 29 septembre 1951, il a été mis fin, à compter du 1er octobre 1951, aux décisions de suspension intervenues à l'égard des décisions d'approbation prises par la commission nationale des tarifs en ce qui concerne les tarifs prévus dans un certain nombre de conventions intervenues entre les caisses régionales de sécurité sociale et divers syndicats de médecins et de chirurgiens dentistes.

Les tarifs inclus dans ces conventions figurent aux tableaux ci-après.

Je vous prie de vouloir bien porter ces décisions à la connaissance des caisses de votre circonscription et de leur donner le maximum de publicité.

Pour le ministre et par autorisation:
Le conseiller technique,
MAURICE NEUVILLE.

Tarifs médicaux.

DÉPARTEMENTS	C.	V.	V. D.	V. N.	P. C.	K.	ACCOUCHEMENTS		I. K.	DATES D'EFFET
							simple.	gémellaire.		
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
Loiret	300	400	700	1.000	200	200	7.000	8.500	25	1er octobre 1951.
Cher	300	400	700	1.000	200	200	7.000	8.500	30	1er octobre 1951.
Nièvre	300	400	700	1.000	200	200	7.000	8.500	25	1er octobre 1951.
Eure	300	400	600	800	200	200	7.650	9.000	25	1er octobre 1951.
Manche	300	400	600	800	200	200	7.000	8.000	25	1er octobre 1951.
Gers	300	350	650	900	220	220	7.400	8.500	30	1er octobre 1951.
Aisne	300	400	600	800	200	200	7.000	8.000	25	1er octobre 1951.
Oise	350	450	700	900	200	200	7.500	8.500	25	1er octobre 1951.
Seine-et-Marne	350	450	800	1.000	200	200	8.000	9.000	25	1er octobre 1951.
Gard	300	400	700	900	200	200	7.000	8.000	30	1er octobre 1951.
Morbihan	300	400	600	900	200	200	6.500	7.500	30	1er octobre 1951.
Deux-Sèvres	300	400	700	1.000	220	220	7.000	9.000	30	1er octobre 1951.

Tarifs de chirurgiens dentistes.

DÉPARTEMENTS	D.	C.	V.	VD.	VN.	IK.	DATES D'EFFET
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
Morbihan	160	»	»	»	»	»	1er octobre 1951.
Rhin et Moselle	155	200	275	500	650	25	1er octobre 1951.
Loire (circonscription caisse primaire de Roanne)	160	230	275	450	650	23	1er octobre 1951.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêtés du 26 septembre 1951:

A été nommé agent supérieur de 1re classe et titularisé dans le grade correspondant: M. Goudonnet, agent supérieur de 2e classe.

A été admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 10 décembre 1951, Mlle Costes, surveillante.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Statistique mensuelle des vins.

(Mois d'août 1951.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 septembre 1951:

Page 9776, sous-titre: Quantités de vins sorties des chais des récoltants, vins à A. O. C. et vins d'Alsace, ligne Ardèche, colonne août, au lieu de: « 150 », lire: « 151 »; ligne Hérault, colonne août, au lieu de: « » », lire: « 665 »; ligne Ille-et-Vilaine, colonne août, au lieu de: « 665 », lire: « » ».

Page 9778, sous-titre: Quantités de vins sorties des chais des récoltants, vins de consommation courante, ligne Meuse, colonne août, au lieu de: « 746 », lire: « 796 ». Au renvoi n° 3, au lieu de: « 212.505 », lire: « 219.579 »; au lieu de: « 154.571 », lire: « 155.375 »; au lieu de: « 57.934 », lire: « 64.204 ».

Page 9779, sous-titre: Quantités de vins soumises au droit de circulation, total, ligne Seine, colonne campagne, au lieu de: « 8.503.847 », lire: « 8.503.843 ». Sous-titre: Stock commercial, ligne Alger, au lieu de: « 323.389 », lire: « 323.398 ».

Avis relatif au tirage de la 36e tranche de la loterie nationale 1951.

Le tirage de la 36e tranche de la loterie nationale 1951 aura lieu le mercredi 3 octobre 1951, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations de chemins de fer intéressées, a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à l'aménagement du tarif international pour le transport de certaines marchandises entre le Danemark et la France.

Etant donné l'importance des dispositions proposées, le nouveau tarif est déposé dans la gare intéressée (Paris—La Chapelle) où le public, peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 29 septembre* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle, la proposition de modifier, à partir du 15 novembre 1951 comme il est indiqué ci-après, le tarif n° 106 et le recueil R.

TARIF N° 106

Transports en cadres.

. . . . . .

Chapitre 3.

TAXATION

. . . . . .

Art. 13. — Taxation à charge.

La taxe de transport est établie. . . . . .

Toutefois, si l'expéditeur. . . . . .

Dans l'un ou l'autre cas, la taxe ainsi obtenue est:

Pour les cadres S. N. C. F., majorée à titre de droit d'utilisation du pourcentage défini par le barème spécial C.

Pour les cadres de particuliers . . . . . .

(Le reste sans changement.)

. . . . . .

§ IV. — *Dispositions applicables aux envois de plusieurs cadres remis sur un même wagon.*

Art. 20. — Taxation.

Les dispositions du présent article sont applicables aux envois composés de plusieurs cadres remis sur un même wagon par une entreprise agréée par la Société nationale des chemins de fer français et ayant souscrit un engagement de fidélité de douze mois.

En cas d'application d'un tarif d'abonnement, d'un tarif avec engagement de fidélité ou d'une convention tarifaire, l'entreprise agréée est, pour les seuls cadres chargés uniquement de marchandises auxquelles ce tarif ou cette convention est applicable et à condition de justifier, pour chaque transport, l'identité de l'expéditeur des marchandises, subrogée dans les droits de ce dernier, tant pour ce qui concerne l'application des barèmes ou des prix que pour l'obtention des réductions de prix par délaxe.

En outre, lorsque l'entreprise agréée remet, sur un même wagon, sous le couvert d'une déclaration unique et suivant un programme concerté avec le chemin de fer, plusieurs cadres chargés ou vides en provenance d'expéditeurs multiples ou à l'adresse de destinataires différents, elle bénéficie des dispositions ci-après:

A. — Lorsque le tonnage des envois de marchandises en cadres remis dans les conditions fixées ci-dessus dépassera annuellement 15.000 tonnes, il sera accordé à l'entreprise, par voie de délaxe, sur les taxes perçues pour les cadres chargés par application des articles 13 et 17 du présent tarif, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant, pour l'ensemble des tonnages remis par ladite entreprise, des réductions suivantes:

6 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 15.000 et 25.000 tonnes.

10 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 25.000 et 35.000 tonnes.

15 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 35.000 et 50.000 tonnes.

20 p. 100 pour la fraction de tonnage en excédent de 50.000 tonnes, sans que la réduction puisse être supérieure à 15 p. 100 et que la recette par wagon, compte tenu de la réduction appliquée, puisse être inférieure:

Pour les wagons d'un poids taxé égal ou inférieur à 5 tonnes, à celle résultant de l'application des barèmes suivants, par wagon chargé de 5 tonnes:

Jusqu'à 99 km	barème 53
De 100 à 199 km	barème 149
Au delà	barème 253

Pour les wagons d'un poids taxé supérieur à 5 tonnes, à celle résultant de l'application du barème 260 par wagon chargé de 10 tonnes.

B. — Si, sur un même wagon sont placés à la fois un ou plusieurs cadres en provenance d'entreprises agréées aux conditions du tarif n° 100, titre Ier, et chargés de marchandises non exclues de ce tarif et un ou plusieurs autres cadres chargés ou vides, la taxe de transport peut être établie en appliquant à l'ensemble du chargement les prix et conditions du tarif n° 100, titre Ier, sous réserve que le chargement de chacun des cadres autres que ceux en provenance d'entreprises agréées au titre du tarif n° 100 soient constitués par un envoi en provenance d'un même expéditeur à l'adresse d'un même destinataire et ne comportent que des marchandises non exclues du bénéfice du tarif n° 100.

Pour bénéficier de ces dispositions, l'expéditeur doit en revendiquer expressément l'application en portant sur la déclaration d'expédition la mention: « Tarif n° 106, article 20 — B ».

A défaut de cette revendication, la taxe est établie en considérant le chargement du wagon comme composé de deux ou plusieurs envois distincts, chacun de ces envois restant taxé sans tenir compte des autres envois.

Art. 21. — (Réservé.)

. . . . . .

Barèmes spéciaux.

. . . . . .

COUPURES de distances. Kilomètres.	C p. 100.	COUPURES de distances. Kilomètres.	C p. 100.
0 à 25	17	360 à 369	13
26 à 28	17	370 à 379	13
29 à 31	17	380 à 389	13
32 à 34	17	390 à 399	13
35 à 37	17	400 à 409	12
38 à 40	17	410 à 419	12
41 à 43	17	420 à 429	12
44 à 46	17	430 à 439	12
47 à 49	17	440 à 449	12
50 à 54	17	450 à 459	11
55 à 59	17	460 à 469	11
60 à 64	17	470 à 479	11
65 à 69	17	480 à 489	11
70 à 74	17	490 à 499	11
75 à 79	17	500 à 519	10
80 à 84	17	520 à 539	10
85 à 89	17	540 à 559	10
90 à 94	17	560 à 579	10
95 à 99	17	580 à 599	10
100 à 104	17	600 à 619	9
105 à 109	17	620 à 639	9
110 à 114	17	640 à 659	9
115 à 119	17	660 à 679	9
120 à 124	17	680 à 699	9
125 à 129	17	700 à 719	8
130 à 134	17	720 à 739	8
135 à 139	17	740 à 759	8
140 à 144	17	760 à 779	8
145 à 149	17	780 à 799	8
150 à 154	16	800 à 819	8
155 à 159	16	820 à 839	8
160 à 164	16	840 à 859	8
165 à 169	16	860 à 879	8
170 à 174	16	880 à 899	8
175 à 179	16	900 à 919	7
180 à 184	16	920 à 939	7
185 à 189	16	940 à 959	7
190 à 194	16	960 à 979	7
195 à 199	16	980 à 999	7
200 à 209	16	1.000 à 1.019	6
210 à 219	16	1.020 à 1.039	6
220 à 229	16	1.040 à 1.059	6
230 à 239	16	1.060 à 1.079	6
240 à 249	16	1.080 à 1.099	6
250 à 259	15	1.100 à 1.119	6
260 à 269	15	1.120 à 1.139	6
270 à 279	15	1.140 à 1.159	6
280 à 289	15	1.160 à 1.179	6
290 à 299	15	1.180 à 1.199	6
300 à 309	14	1.200 à 1.249	5
310 à 319	14	1.250 à 1.299	5
320 à 329	14	1.300 à 1.349	5
330 à 339	14	1.350 à 1.399	5
340 à 349	14	1.400 à 1.449	5
350 à 359	13	1.450 et au delà	5

RECUEIL R

II. — *Taxes accessoires.*

. . . . . .

TARIF N° 106

Délais de mise à disposition et de restitution:

Droit à percevoir, par cadre, pour dépassement des délais fixés à l'article 4, ou refusé lors de la mise à disposition:

730 Par période indivisible de 24 heures et par fraction indivisible de 5 m³ de capacité... 500 »

Taxe à percevoir pour dépassement de délai de séjour des cadres mis à disposition sur un embranchement particulier:

731 Par heure indivisible et par fraction indivisible de 5 m³ de capacité..... 6 »

. . . . . .

(Paris, le 27 septembre 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur le 1er octobre 1951:

Un tarif international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre Buchs (Saint-G.) transit, d'une part, les ports de mer français de Boulogne, Dieppe, Dunkerque et le Havre, d'autre part;

Un tarif international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre Buchs (Saint-G.) transit, d'une part, les ports de mer belges d'Anvers, Ostende et Zeebrugge, d'autre part.

Etant donné l'importance des dispositions proposées, les tarifs sont déposés dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance. *(Paris, le 29 septembre 1951.)*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier et de compléter le tarif n° 3, les tarifs généraux pour le transport des marchandises et le recueil E, comme indiqué ci-après:

TARIF N° 3

CHAPITRE 2. — Société nationale des chemins de fer français.

§ I. — **Poissons non dénommés** (131), en régime accéléré, en emballages munis de l'estampille de contrôle et renfermant de la glace,

D'une gare quelconque à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

Conditions d'application particulières au chapitre 2 (§ Ier).

. . . . . .

Par dérogation aux articles 20 (5°) et 52 des conditions générales d'application des tarifs marchandises:

1° . . . . . .

2° Les dispositions du présent paragraphe ne sont pas applicables aux envois composés, en tout ou partie, de poissons non dénommés en emballages non munis de l'estampille de contrôle ou ne renfermant pas de glace, ou de toute autre marchandise (x).

Tarifs généraux pour le transport des marchandises.

. . . . . .

ANNEXE AU CHAPITRE 2 (Tarif des expéditions de détail).

Dispositions spéciales applicables à certaines marchandises.

§ . . . . . .

§ 3. — Confiserie, marée, produits de laiterie, viandes, etc.

A. — . . . . . .

F. — **Poissons non dénommés** (131).

En emballages munis de l'estampille de contrôle et renfermant de la glace.

Barèmes applicables d une gare quelconque à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

	PAR EXPÉDITION DE: 60 kilogrammes. Minimum.	60 kilogrammes. Maximum.	1 000 kilogrammes, sans excéder 3 000 kilogrammes. Minimum.	1 000 kilogrammes, sans excéder 3 000 kilogrammes. Maximum.
a) En wagons S. N. C. F.	D. 34	D. 22	L. 40	L. 28
b) En wagons isothermes, frigorifiques ou réfrigérants, dans les conditions prévues au tarif n° 104	D. 41	D. 29	L. 47	L. 35

(x) A titre provisoire et pour une durée qui, sauf prorogation, prendra fin le 31 décembre 1951, ces dispositions sont toutefois applicables si le poids de l'envoi comporte au maximum 15 p. 100 de poissons non dénommés en emballages non munis de l'estampille de contrôle ou ne renfermant pas de glace, de poissons fumés, de coquillages frais ou de crustacés. Dans ce cas la taxe est calculée dans les conditions prévues à l'article 52 des conditions générales d'application des tarifs marchandises.

Conditions d'application particulières au paragraphe 3 F.

. . . . . .

. RECUEIL E

TABLEAU I

Inscription des barèmes ci-après.

COUPURES DE DISTANCES	D. 39	D. 40	D. 41
	Prix par 100 kilogrammes.		
kilomètres.	francs.	francs.	francs.
0 à 25	271	269	267
26 à 28	273	271	269
29 à 31	276	274	272
32 à 34	279	277	275
35 à 37	282	280	278
38 à 40	285	283	281
41 à 43	288	286	284
44 à 46	291	289	287
47 à 49	294	292	290
50 à 54	298	296	293
55 à 59	303	301	298
60 à 64	308	305	303
65 à 69	313	310	307
70 à 74	318	315	312
75 à 79	323	320	317
80 à 84	328	325	321
85 à 89	333	329	326
90 à 94	338	334	331
95 à 99	342	339	335
100 à 104	347	344	340
105 à 109	352	348	345
110 à 114	357	353	349
115 à 119	362	358	354
120 à 124	367	362	358
125 à 129	371	367	363
130 à 134	376	372	367
135 à 139	381	377	372
140 à 144	386	381	377
145 à 149	391	386	381
150 à 154	396	391	386
155 à 159	400	395	390
160 à 164	405	400	395
165 à 169	410	405	400
170 à 174	415	409	404
175 à 179	420	414	409
180 à 184	424	419	413
185 à 189	429	424	418
190 à 194	434	428	422
195 à 199	439	433	427
200 à 209	446	439	433
210 à 219	455	449	442
220 à 229	464	458	451
230 à 239	474	467	460
240 à 249	483	476	469
250 à 259	493	485	478
260 à 269	502	495	487
270 à 279	512	504	496
280 à 289	521	513	505
290 à 299	531	522	514
300 à 309	540	531	523
310 à 319	549	540	532
320 à 329	558	549	541
330 à 339	568	558	550
340 à 349	577	567	558
350 à 359	586	576	567
360 à 369	595	586	576
370 à 379	605	595	585
380 à 389	614	604	593
390 à 399	623	613	602
400 à 409	632	621	611
410 à 419	641	630	620
420 à 429	650	639	628
430 à 439	659	648	637
440 à 449	668	657	645
450 à 459	677	666	654
460 à 469	687	674	663
470 à 479	696	683	671
480 à 489	705	692	680
490 à 499	714	701	688
500 à 519	727	714	701
520 à 539	745	731	718
540 à 559	762	748	735
560 à 579	780	766	752
580 à 599	798	783	768
600 à 619	815	800	785
620 à 639	833	817	802
640 à 659	850	834	818
660 à 679	867	851	834
680 à 699	884	867	851
700 à 719	902	884	867
720 à 739	918	901	883
740 à 759	935	917	899
760 à 779	952	934	915
780 à 799	969	950	931
800 à 819	986	967	948
820 à 839	1.003	983	964
840 à 859	1.020	1.000	980
860 à 879	1.037	1.016	996
880 à 899	1.054	1.032	1.012
900 à 919	1.071	1.049	1.028
920 à 939	1.087	1.065	1.044
940 à 959	1.104	1.082	1.060
960 à 979	1.121	1.098	1.076
980 à 999	1.138	1.115	1.092
1.000 à 1.019	1.155	1.131	1.108
1.020 à 1.039	1.172	1.148	1.124
1.040 à 1.059	1.189	1.164	1.140
1.060 à 1.079	1.206	1.181	1.156
1.080 à 1.099	1.223	1.197	1.172
1.100 à 1.119	1.240	1.214	1.189
1.120 à 1.139	1.256	1.230	1.205
1.140 à 1.159	1.273	1.247	1.221
1.160 à 1.179	1.290	1.263	1.237
1.180 à 1.199	1.307	1.280	1.253
1.200 à 1.249	1.337	1.308	1.281
1.250 à 1.299	1.379	1.350	1.321
1.300 à 1.349	1.421	1.391	1.361
1.350 à 1.399	1.463	1.432	1.402
1.400 à 1.449	1.506	1.473	1.442
1.450 et au delà	1.548	1.514	1.482

(*Paris, le 27 septembre 1951.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'apporter à partir du 15 novembre 1951, au tarif n° 14, les modifications suivantes:

TARIF N° 14

CHAPITRE 7. — Région Nord.

. . . . . .

§ IV. — **Demi-produits métallurgiques** (412) (2).

De Trith-Saint-Léger à Biache-Saint-Vaast.

Par rame de 500 tonnes..... Barème 69.

Lorsque le tonnage des envois reçus par un même destinataire dans les conditions indiquées au paragraphe IV ci-dessus et au littera B) du chapitre 51 (§ V) du présent tarif dépassera annuellement 15.000 tonnes, il sera accordé à ce destinataire, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application des dispositions du présent paragraphe et du littera B) du chapitre 51 (§ V), à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction de 15 p. 100.

. . . . . .

CHAPITRE 51. — Région Nord et chemins de fer secondaires divers.

DÉSIGNATION des chemins de fer secondaires participants.	DÉSIGNATION des marchandises.	RELATIONS de	RELATIONS à	CHAPITRES ou dispositions applicables.	SURTAXES spéciales. — Numéro de prix du recueil T. A.	TAXE de transbordement. — Numéro de prix du recueil T. A.	OBSERVATIONS
§ V. Chemins de fer de Denain-Forges à Lourches (voie normale).	B. — Demi-produits métallurgiques (112) (2).	Denain-Forges.	Biache-Saint-Vaast.	Par rame de 500 t: Barème 69.			

Lorsque le tonnage des envois reçus par un même destinataire, dans les conditions indiquées au *littera* B ci-dessus et au chapitre 7 (§ IV) du présent tarif, dépassera annuellement 15.000 tonnes, il sera accordé à ce destinataire, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application du présent *littera* B et du chapitre 7 (§ IV), à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction de 15 p. 100.

(*Paris, le 27 septembre 1951.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, comme suit, à partir du 15 novembre 1951, les dispositions de l'annexe D aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises (C. G. A. T. M.) relatives au transport des méthylamines:

ANNEXE D

aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises.

Il y a: MARCHANDISES	Il y a: INDICE de bâchage.	Il faut: MARCHANDISES	Il faut: INDICE de bâchage.
Produits chimiques non dénommés présentant le caractère de matières dangereuses:		Produits chimiques non dénommés présentant le caractère de matières dangereuses:	
Diméthylamine en solutions aqueuses (+) emballée.	B	Diméthylamine et ses solutions aqueuses concentrées à plus de 40 p. 100 (+) emballées autrement qu'en récipients métalliques.....	B
Triméthylamine en solutions aqueuses (+) emballée.	B	Triméthylamine et ses solutions aqueuses concentrées à plus de 12 p. 100 (+) emballées autrement qu'en récipients métalliques.....	B

(*Paris, le 27 septembre 1951.*)

2° *Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.*

Conformément à l'article 14, 1°, *b*, de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, les dispositions du paragraphe 100 *bis* de l'annexe au chapitre 2 des tarifs généraux, pour le transport des marchandises seront complétées comme suit, à partir du 17 octobre 1951:

TARIFS GENERAUX

ANNEXE AU CHAPITRE 2

§ 100 *bis*. — Colis des commissionnaires-bagagistes:

A) . . . . . .

B) . . . . . .

C) De Paris-Est à Reims.

(La suite sans changement.)

(*Paris, le 2 octobre 1951.*)

Conformément à l'article 14, 1°, *b*, de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, le tableau des réductions accordées, par voie de détaxe, dans certaines relations désignées, par application des dispositions du chapitre 3 (§ 1er) du tarif n° 3, pour le transport, en régime accéléré, des:

Beurre, fromages, gibier abattu, lapins morts, œufs, volailles mortes,

ayant donné lieu, au départ, à des circuits de ramassage par route, sera modifié et complété comme suit à partir du 17 octobre 1951, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin un an après la date de mise en vigueur.

RELATIONS de	RELATIONS à	TAUX de la réduction.
		p. 100.
Flers	Paris	14
Lisieux	Paris	14
Challans	Paris	10
Langres	Paris	18
Vesoul.....	Paris	18
Mayenne	Paris	14
Laval	Paris	14

(*Paris, le 2 octobre 1951.*)

3° *Prorogation de conventions tarifaires.*

Conformément à l'article 14 de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français vient de faire connaître son intention de proroger jusqu'au 31 décembre 1952 la convention tarifaire conclue avec la société Transportes Ferroviaros Espaciales S. A. (Transfesa) pour les transports effectués en wagon à essieux interchangeables, qui arrive à expiration le 31 décembre 1951.

(*Paris, le 25 septembre* 1951.)

4° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

27 *septembre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français et Régie départementale des voies ferrées du Dauphiné.** — Proposition tendant à aménager les dispositions des chapitres 3 (§ V), 51 (§ IV) et 102 (§ II) du tarif n° 18, applicables aux transports de l'alumine. (*Journal officiel* du 28 août 1951.)

Homologation accordée à titre provisoire, après autorisation de mise en application à dater du 15 septembre 1951, donnée par décision du 14 septembre 1951 (*Journal officiel* du 18 septembre 1951).

27 *septembre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à aménager les dispositions du chapitre 3 (§ IV) du tarif n° 19, applicables aux papiers communs à journaux produits par une fabrique desservie directement par la gare expéditrice et expédiés par cette fabrique de Rouen-Orléans ou de Saint-Etienne-du-Rouvray, au Bourget-Drancy ou à une gare située à l'intérieur du périmètre de la grande ceinture de Paris ou sur ce périmètre. (*Journal officiel* du 28 août 1951.)

27 *septembre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à proroger les dispositions prévues au tarif n° 11, chapitre 9 (§ IV) et au tarif n° 22, chapitre 3 (§ 1er), qui viennent à expiration avant le 31 décembre 1951. (*Journal officiel* du 4 septembre 1951.)

Homologation accordée à titre provisoire, de cette proposition, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que les dispositions du chapitre 7 (§ V) du tarif n° 12, relatives aux transports de dolomie crue entre Gaffiers et Blanc-Misseron, qui viennent à expiration le 30 septembre 1951, seront prorogées jusqu'au 31 mars 1952.

26 *septembre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à insérer, dans le tarif n° 7, un nouveau chapitre 13 comportant des dispositions spéciales en faveur du charbon de terre aggloméré ou non et du coke, en provenance:

D'une houillère du Nord ou du Pas-de-Calais, desservie directement par une gare de la Société nationale des chemins de fer français;

De Don-Sainghin,

expédiés par cette houillère de la gare la desservant ou expédiés de Don-Sainghin à Oissel et Rouen (toutes gares). (*Journal officiel* du 4 septembre 1951.)

Homologation accordée à titre provisoire, de cette proposition, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que les dispositions relatives aux transports à destination de Rouen (toutes gares) ne seront prévues qu'à titre temporaire et pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 30 septembre 1952.

26 *septembre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à substituer à l'indice A 1, figurant à l'annexe D aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises en regard des « chaux pour amendement en vrac », l'indice A 2, fixant le régime de bâchage sous lequel sont transportées ces marchandises. (*Journal officiel* du 28 août 1951.)

26 *septembre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à supprimer le tarif pour le transport direct des colis familiaux en provenance ou à destination de la Corse. (*Journal officiel* du 28 août 1951.)

26 *septembre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à modifier les dispositions prévues au chapitre 3 (§ V) du tarif n° 14 en faveur de certaines catégories d'aluminium, d'alliages d'aluminium et des câbles d'aluminium expédiés d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant une usine productrice ou transformatrice à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français. (*Journal officiel* du 28 août 1951.)

25 *septembre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français et chemin de fer de Chauny à Saint-Gobain.** — Proposition tendant à l'extension des dispositions du chapitre 51 (§ III A) du document d'application n° 18 aux transports par trains complets. (*Journal officiel* du 4 septembre 1951.)

25 *septembre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à l'extension au point expéditeur de Poulagères (garage) des dispositions prévues au littera B des dispositions spéciales au chapitre 3 (§ III) du tarif n° 22, pour les transports de gadoues au départ de Marseille (toutes gares). (*Journal officiel* du 4 septembre 1951.)

25 *septembre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer des Courriers normands (ligne de Caen à Courseulles.** — Proposition tendant à modifier le recueil T. A. en vue de majorer les surtaxes perçues en tarifications communes au profit des Courriers normands qui concernent les tarifs ci-après: tarif n° 2, chapitre 51 (§ IV); tarif n° 3, chapitre 51 (§ IV A et B); tarif n° 5, chapitre 51 (§ V. A. B et C); tarif n° 6, chapitre 51 (§ 1er); tarif n° 7, chapitre 51 (§ VII); tarif n° 11, chapitre 51 (§ VI); tarif n° 12, chapitre 51 (§ III); tarif n° 22, chapitre 51 (§ V) et 52 (§ IV); tarif n° 23, chapitre 51 (§ V). (*Journal officiel* du 28 août 1951.)

25 *septembre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français et compagnie de chemins de fer départementaux.** — Proposition tendant à modifier les surtaxes et les taxes de transbordement prévues dans les tarifs désignés ci-dessous et comportant des tarifications communes Société nationale des chemins de fer français-Compagnie de chemins de fer départementaux (C. F. D.):

Tarif n° 5, chapitre 51 (§ VII, A, B, C, D) et 151 (§ II); tarif n° 6, chapitre 51 (§ V); tarif n° 7, chapitre 51 (§ XI); tarif n° 11, chapitre 51 (§ VIII) et 151 (§ 1er); tarif n° 22, chapitre 51 (§ XVII). (*Journal officiel* du 28 août 1951.)

25 *septembre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à insérer dans le tarif n° 11 un chapitre n° 105, comportant une tarification spéciale en faveur des sables, cailloux, pierres à macadam expédiés par wagon chargé de 20 tonnes, de Givet à Givet-frontière et exportés par ce point et de modifier, en conséquence, le recueil T. A. (*Journal officiel* du 28 août 1951.)

5° *Avis.*

Le nouveau texte de la disposition complémentaire uniforme n° 1 à l'article 11 de la convention internationale concernant le transport des marchandises par chemin de fer (C. I. M.) du 23 novembre 1933 qui a fait l'objet de la proposition du 26 mai 1950 (*Journal officiel* du 31 mai 1950) homologuée le 16 juin 1950, sera mis en vigueur le 1er octobre 1951.

6° *Erratum.*

Erratum au *Journal officiel* du 25 septembre 1951:

Page 9842, 1re colonne, tableau du milieu de page:

Il faut lire:	BARÈMES	
	Minimum.	Maximum.
Pour un envoi d'une remorque chargée....	477	472
Pour un envoi de plusieurs remorques chargées.....	478	473

Page 9843, 1re colonne (recueil R, barèmes 471, 472, 473, 476, 477, 478):

Il faut lire:

Barème 476:	coupure de distance	1.060	à 1.079 km.....	2.800
Barème 477:	coupure de distance	230	à 239 km.....	3.677
Barème 478:	coupure de distance	860	à 879 km.....	9.104
Barème 478:	coupure de distance	1.300	à 1.349 km.....	13.871
Barème 478:	coupure de distance	1.350	à 1.399 km.....	14.395
Barème 478:	coupure de distance	1.400	à 1.449 km.....	14.918
Barème 478:	coupure de distance	1.450 km et au delà.....		15.442

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la zone dollar (au titre du plan d'achats de l'exercice 1951-1952).

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 13 septembre 1951, page 9537:

TITRE II. — *Produits importés sous le couvert de licences individuelles délivrées après examen simultané des demandes.*

Appels d'offres.

La date à laquelle les demandes d'autorisation d'importation de grumes et sciages (U. S. A. et Amérique centrale) devront être parvenues à l'office des changes est reportée du 21 septembre 1951 au 25 octobre 1951, à seize heures trente.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la trente-septième semaine du 8 au 14 septembre 1951.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC (1)	1951 — Recettes évaluées (2)	1950 — Recettes comptables (3)	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1951 — En valeur absolue (4)	1951 — Pourcentage (5)	1950 — En valeur absolue (6)	1950 — Pourcentage (7)
Voyageurs	1.936.940	1.797.756	139.184	7,7	»	»
Bagages et consigne	49.830	45.919	3.901	8,5	»	»
Colis postaux, petis colis	204.260	181.439	22.821	12,6	»	»
Marchandises (détail et wagons)	4.440.930	3.594.369	846.561	23,6	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	6.631.950	5.619.483	1.012 467	18	»	»

II. — **Evaluation des recettes au 14 septembre 1951.**

NATURE DU TRAFIC (1)	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 juillet 1951. (2)	RECETTES évaluées du 1er août au 14 septembre 1951. (3)	TOTAL des recettes du 1er janvier au 14 septembre 1951. (4)	RECETTES comptables du 1er janvier au 14 septembre 1950. (5)	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1951 — En valeur absolue. (6)	1951 — Pourcentage. (7)	1950 — En valeur absolue. (8)	1950 — Pourcentage (9)
Voyageurs	45.305.152	14.295.400	59.600.552	56.775.766	2.824.786	5	»	»
Bagages et consigne	853.536	364.810	1.218.346	1.211.097	7.249	0,6	»	»
Colis postaux, petis colis	5.510.902	1.030.180	6.541.082	5.914.661	626.421	10,6	»	»
Marchandises (détail et wagons)	128.083.258	27.179.570	155.262.828	114.011.779	41.251.049	36,2	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	179.752.848	42.869.960	222.622.808	177.913.303	44.709.505	25,1	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	28 sept. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	1er octobre 1951 — Cours relevés avant Bourse	1er octobre 1951 — Cours cotés en Bourse	Derniers cours cotés en Bourse	28 sept. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	1er octobre 1951 — Cours relevés avant Bourse	1er octobre 1951 — Cours cotés en Bourse
350 ..	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)	.... ..	349 95	8072 50	.... ..	Suisse (100 francs)	.... ..	8070 ..
704 ..	.... ..	Belgique (100 francs)	.... ..	704 25	163 79	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.)	.... ..	163 60
1223 50	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1223 50	331 50	.... ..	Canada (1 dollar)	.... ..	331 60

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

BANQUE D'ETAT DU MAROC

EMPRUNT MAROCAIN 4 1/2 0/0 1932

Trente-huitième tirage d'amortissement.

Le 31 août 1951, il a été procédé au siège de l'administration centrale de la Banque d'Etat du Maroc, à Rabat, au tirage des 3.000 obligations dont les numéros suivent, qui seront remboursés au pair le 15 octobre 1951.

70.201 à 70.300 — 96.601 à 96.700 — 116.801 à 116.900 — 137.301 à 137.400 — 153.101 à 153.200 — 155.101 à 155.200 — 203.901 à 204.000 — 236.901 à 237.000 — 300.501 à 300.600 — 313.501 à 313.600 — 388.801 à 388.901 — 408.401 à 408.500 — 461.801 à 461.900 — 488.301 à 488.400 — 546.401 à 546.500 — 577.101 à 577.200 — 588.501 à 588.600 — 669.401 à 669.500 — 761.601 à 761.700 — 773.001 à 773.100 — 809.901 à 810.000 — 860.701 à 860.800 — 862.601 à 862.700 — 894.601 à 894.700 — 938.201 à 938.300 — 942.401 à 942.500.

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursés par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc, à Tanger, à la date du 30 août 1951.

11.826	=	1	89.240 à	89.300 =	61	121.702 à	121.800 =	99	146.834 à	146.836 =	3
12.101 à	12.143 =	43	89.798	=	1	122.501 à	122.506 =	6	146.859	=	1
12.145 à	12.200 =	56	89.800	=	1	122.517 à	122.530 =	14	147.601 à	147.700 =	100
14.132	=	1	104.801 à	104.804 =	4	122.532 à	122.538 =	7	150.401 à	150.453 =	53
14.140	=	1	104.813 à	104.823 =	11	122.541 à	122.568 =	28	150.459 à	150.500 =	42
16.294 à	16.298 =	5	104.831 à	104.838 =	8	122.570 à	122.575 =	6	151.901 à	152.000 =	100
20.801 à	20.827 =	27	104.841 à	104.847 =	7	122.584 à	122.598 =	15	155.410 à	155.415 =	6
20.835 à	20.900 =	66	104.853 à	104.856 =	4	123.105 à	123.111 =	7	155.472 à	155.476 =	5
26.701 à	26.765 =	65	104.869	=	1	123.124 à	123.130 =	7	156.001 à	156.041 =	41
26.768 à	26.800 =	33	109.902 et	109.903 =	2	123.142 à	123.149 =	8	156.047 à	156.092 =	46
27.358 à	27.374 =	17	109.911 à	109.935 =	25	123.160 à	123.185 =	26	156.100	=	1
27.383 à	27.387 =	5	109.966 à	109.969 =	4	123.198 à	123.300 =	103	156.603	=	1
27.393 à	27.400 =	8	109.973 à	109.975 =	3	124.529	=	1	156.664 à	156.673 =	10
28.612 à	28.640 =	29	109.994	=	1	124.535	=	1	156.687 à	156.693 =	7
28.643 à	28.646 =	4	109.996	=		124.569 et	124.570 =	2	163.803 à	163.807 =	5
28.661 à	28.669 =	9	109.998 à	110.000 =	3	124.587 et	124.588 =	2	163.810	=	1
28.695	=	1	111.088 et	111.089 =	2	131.201 à	131.204 =	4	163.814	=	1
38.801 à	38.818 =	18	112.258 à	112.260 =	3	131.215 à	131.224 =	10	163.822 à	163.832 =	11
38.824 à	38.900 =	77	112.271 à	112.274 =	4	131.230 à	131.232 =	3	163.836 à	163.840 =	5
45.997 et	45.998 =	2	113.901 à	113.904 =	4	131.243 à	131.245 =	3	163.846 à	163.856 =	11
46.403 à	46.407 =	5	113.908 à	113.911 =	4	131.264 à	131.283 =	20	163.873 à	163.877 =	5
46.417 à	46.449 =	3	113.916 à	114.000 =	85	131.299	=	1	163.880 à	163.896 =	17
46.455 à	46.466 =	12	115.941 à	115.950 =	10	131.926 à	131.929 =	4	163.898 à	163.900 =	3
46.473	=	1	117.201 à	117.224 =	24	131.949	=	1	164.920 et	164.921 =	2
51.902 à	51.921 =	20	117.244 à	117.246 =	3	131.952 et	131.953 =	2	164.931 à	164.934 =	4
51.931 à	52.000 =	70	117.250	=	1	131.964 à	131.968 =	5	164.970 à	165.000 =	31
54.475 à	54.477 =	3	117.266	=	1	131.971 à	131.974 =	4	166.103 et	166.104 =	2
54.479 à	54.500 =	22	117.270	=	1	131.984 et	131.985 =	2	166.108 à	166.114 =	7
55.401 à	55.445 =	45	117.276	=	1	133.137 et	133.138 =	2	166.117 à	166.136 =	20
55.447 à	55.452 =	6	117.279	=	1	133.151 à	133.155 =	5	166.153 à	166.160 =	8
55.460 à	55.465 =	6	117.281 à	117.283 =	3	133.161 et	133.162 =	2	166.162 et	166.163 =	2
55.492 à	55.499 =	8	117.288 à	117.300 =	13	133.176 à	133.180 =	5	166.165 à	166.170 =	6
59.001 à	59.100 =	100	117.723 à	117.725 =	3	133.194 à	133.198 =	5	166.178 et	166.179 =	2
69.001 à	69.100 =	100	117.732 à	117.740 =	9	134.001 à	134.100 =	100	166.185 à	166.187 =	3
72.801 à	72.812 =	12	117.749 et	117.750 =	2	135.501 à	135.507 =	7	166.193 et	166.194 =	2
72.851 à	72.900 =	50	117.752 à	117.762 =	11	135.509 à	135.539 =	31	166.198 à	166.200 =	3
76.601 à	76.700 =	100	117.791 à	117.800 =	10	135.542 à	135.560 =	19	167.237 à	167.241 =	5
76.901 à	77.000 =	100	117.899 et	117.900 =	2	135.566 à	135.600 =	35	167.257	=	1
79.801 à	79.900 =	100	119.701 à	119.709 =	9	137.001 à	137.082 =	82	167.290 et	167.291 =	2
83.801 à	83.900 =	100	119.715 à	119.759 =	45	137.085 à	137.100 =	16	167.401 à	167.500 =	100
87.301 à	87.310 =	10	119.764 à	119.780 =	17	137.932 et	137.933 =	2	171.601 à	171.604 =	4
87.314	=	1	119.788 à	119.800 =	13	139.618 et	139.619 =	2	171.611 et	171.612 =	2
87.338 à	87.376 =	39	120.301 à	120.312 =	12	139.652	=	1	171.618 à	171.620 =	3
87.382 à	87.394 =	13	120.315 à	120.321 =	7	139.669	=	1	171.628 à	171.632 =	5
89.201 à	89.237 =	37	120.327 à	120.400 =	74	143.101 à	143.200 =	100	171.640 à	171.642 =	3
									171.644 et	171.645 =	2
									171.648 et	171.649 =	2
									171.656 à	171.682 =	27
									171.698 à	171.700 =	3
									174.101 à	174.110 =	10
									174.119 à	174.126 =	8
									174.141 à	174.156 =	16
									174.167 à	174.170 =	4
									174.177 à	174.200 =	24
									176.727	=	1
									176.764 et	176.765 =	2
									177.601 à	177.610 =	10
									177.616 à	177.634 =	19
									177.636 à	177.686 =	51
									177.689 à	177.700 =	12
									178.813	=	1
									178.854 à	178.858 =	5
									178.880 à	178.891 =	12
									180.101 à	180.121 =	21
									180.124 à	180.185 =	62
									180.191 à	180.200 =	10
									184.677 à	184.686 =	10
									187.218 à	187.232 =	15
									187.257	=	1
									192.932 à	192.938 =	7
									193.505 à	193.516 =	12
									193.526	=	1
									193.530	=	1
									195.206 à	195.208 =	3
									195.217	=	1
									195.236 à	195.244 =	9
									195.251	=	1
									195.253 à	195.270 =	18
									195.274 à	195.283 =	10
									197.084 à	197.092 =	9
									197.094 à	197.098 =	5
									198.843	=	1
									198.842 à	198.845 =	4
									198.867	=	1
									198.891 à	198.895 =	5
									198.899 et	198.900 =	2
									199.199 et	199.200 =	2
									200.306 et	200.307 =	2
									200.322 et	200.323 =	2
									200.335 et	200.336 =	2
									200.353	=	1
									200.357	=	1
									200.360 et	200.361 =	2
									200.369 et	200.370 =	2
									200.383 à	200.387 =	5
									200.389 et	200.390 =	2
									200.601 à	200.631 =	31
									200.635 à	200.700 =	66
									216.001 à	216.043 =	43
									216.047 à	216.067 =	21
									216.069 à	216.100 =	32
									222.452 à	222.463 =	12
									222.485 et	222.486 =	2
									227.701 à	227.777 =	77
									227.779 à	227.800 =	22
									230.203 à	230.210 =	8
									230.212 à	230.216 =	5
									230.276 à	230.280 =	5
									230.293	=	1
									230.298	=	1
									231.101 à	231.145 =	45
									231.147 à	231.200 =	54
									232.440	=	1
									232.452 et	232.453 =	2
									232.455 à	232.467 =	13
									232.478 à	232.484 =	7
									232.490	=	1
									233.601 à	233.691 =	91
									233.694 à	233.700 =	7
									237.357	=	1
									237.201 à	237.300 =	100
									237.901 à	237.927 =	27
									237.932 à	237.965 =	34
									237.968 à	237.992 =	25
									237.994 à	237.998 =	5
									238.401 à	238.403 =	3
									238.408 à	238.412 =	5
									238.417 et	238.418 =	2
									238.424 à	238.426 =	3
									238.437 à	238.439 =	3
									238.445 et	238.446 =	2
									238.450 et	238.451 =	2
									238.454 à	238.463 =	10
									238.480 à	238.489 =	10
									238.512 et	238.513 =	2
									238.529	=	1
									238.531 à	238.555 =	25
									238.562 à	238.565 =	4
									238.578	=	1
									238.585 et	238.586 =	2
									238.590 à	238.592 =	3
									239.714	=	1
									239.735 à	239.739 =	5
									239.747 à	239.757 =	11
									239.760 à	239.762 =	3
									239.783 à	239.792 =	10
									251.814	=	1
									256.301 à	256.334 =	34
									256.400	=	1
									257.601 à	257.607 =	7
									257.618 à	257.668 =	51
									257.673 à	257.700 =	28
									259.301 à	259.315 =	15
									259.322 à	259.325 =	4
									259.332 à	259.336 =	5
									259.353 et	259.354 =	2
									259.380	=	1
									260.305 à	260.315 =	11
									260.326 et	260.327 =	2
									260.333 à	260.335 =	3
									260.333 à	260.335 =	3
									260.350 à	260.367 =	18
									260.369	=	1
									260.901 à	260.999 =	99
									261.725	=	1
									261.739 et	261.740 =	2
									261.743	=	1
									261.747 à	261.749 =	3
									261.772 à	261.784 =	13
									261.791	=	1
									262.801 à	262.803 =	3
									262.810 à	262.825 =	16
									262.832 et	262.833 =	2
									262.855	=	1
									264.911 à	264.920 =	10
									264.967 et	264.968 =	2
									264.971 à	264.973 =	3
									264.975	=	1
									264.982 et	264.983 =	2
									267.874	=	1
									267.877	=	1
									269.334	=	1
									269.342 à	269.382 =	41
									275.955 à	275.957 =	3
									278.201 à	278.300 =	100
									278.801 et	278.802 =	2
									278.813 et	278.814 =	2
									278.823	=	1
									278.849 à	278.857 =	9
									278.864 à	278.869 =	6
									278.875 à	278.879 =	5
									292.401 à	292.407 =	7
									292.413 à	292.432 =	20
									292.453 à	292.464 =	12
									292.469 à	292.500 =	32
									298.433	=	1
									298.445 à	298.462 =	18
									298.475	=	1
									298.494 et	298.495 =	2
									300.401 et	300.402 =	2
									300.422 et	300.423 =	2
									300.443 à	300.448 =	6
									300.482	=	1
									300.486 et	300.487 =	2
									303.201 à	303.210 =	10
									303.221 à	303.300 =	80
									306.901 à	307.000 =	100
									307.546 à	307.550 =	5
									307.572	=	1
									307.586	=	1
									309.301 à	309.400 =	100
									312.001	=	1
									315.801 à	315.856 =	56
									315.859 à	315.875 =	17
									315.877 à	315.900 =	24
									318.076	=	1
									318.098 à	318.100 =	3
									321.410	=	1
									326.380 et	326.381 =	2
									328.202	=	1
									328.207 à	328.211 =	5
									330.417	=	1
									330.464 à	330.468 =	5
									330.494 à	330.496 =	3
									339.913	=	1
									341.838 et	341.839 =	2
									341.841	=	1
									341.889 à	341.898 =	10
									342.703 à	342.708 =	6
									342.721 à	342.723 =	3
									342.726 à	342.728 =	3
									342.732 à	342.740 =	9
									342.754 à	342.763 =	10
									342.767 à	342.770 =	4
									342.776 à	342.803 =	28
									342.843 à	342.847 =	5
									345.914 à	346.000 =	87

353.912 à 354.000 =	89	450.401 à 450.434 =	34	540.962 à 540.973 =	12	639.601 à 639.604 =	4
354.601 à 354.630 =	30	450.437 à 450.464 =	28	542.440 à 542.444 =	5	639.608 et 639.609 =	2
354.632 à 354.658 =	27	450.474 à 450.483 =	10	544.082 et 544.083 =	2	639.623 à 639.627 =	5
354.660 à 354.700 =	41	450.492 à 450.500 =	9	544.086 =	1	639.629 à 639.700 =	72
354.922 =	1	455.152 =	1	549.201 à 549.205 =	5	640.412 à 640.444 =	3
354.926 et 354.927 =	2	455.154 =	1	549.215 =	1	640.470 à 640.479 =	10
354.961 =	1	455.157 =	1	549.218 à 549.225 =	8	640.490 et 640.491 =	2
354.966 à 354.970 =	5	460.915 à 460.919 =	5	549.244 à 549.248 =	5	644.701 à 644.781 =	81
354.973 à 354.975 =	3	460.949 à 460.951 =	3	549.254 à 549.300 =	47	644.788 à 644.800 =	13
354.978 à 354.980 =	3	460.964 à 460.972 =	9	553.231 =	1	648.401 à 648.500 =	100
354.993 à 354.996 =	4	460.987 à 460.989 =	3	557.712 =	1	654.521 et 654.522 =	2
358.101 à 358.108 =	8	461.347 =	1	557.776 =	1	657.013 à 657.035 =	23
358.124 et 358.125 =	2	462.745 à 462.749 =	5	557.779 =	1	657.037 et 657.038 =	2
358.132 à 358.134 =	3	466.982 à 466.989 =	8	560.001 à 560.011 =	11	657.051 =	1
358.183 à 358.187 =	5	470.301 à 470.328 =	28	560.022 à 560.031 =	10	657.058 à 657.073 =	16
358.194 et 358.195 =	2	470.330 à 470.400 =	71	560.039 à 560.041 =	3	657.094 à 657.099 =	6
358.436 =	1	472.829 à 472.833 =	5	560.077 à 560.079 =	3	657.801 à 657.900 =	100
358.475 à 358.477 =	3	472.843 et 472.844 =	2	561.301 à 561.326 =	26	658.301 à 658.400 =	100
360.001 =	1	472.852 à 472.854 =	3	561.328 à 561.371 =	44	658.813 =	1
360.010 à 360.018 =	9	472.858 =	1	561.373 à 561.400 =	28	659.601 =	1
360.051 et 360.052 =	2	472.875 et 472.876 =	2	565.327 et 565.328 =	2	659.681 =	1
362.067 et 362.068 =	2	472.887 à 472.890 =	4	565.352 =	1	659.686 =	1
362.083 à 362.088 =	6	472.892 à 472.894 =	3	565.367 à 565.370 =	4	660.352 =	1
362.892 à 362.898 =	7	472.896 à 472.898 =	3	565.376 à 565.378 =	3	660.356 à 660.359 =	4
362.900 =	1	474.942 =	1	565.391 à 565.400 =	10	669.139 à 669.143 =	5
368.972 et 368.973 =	2	474.944 à 474.948 =	5	568.401 à 568.455 =	55	669.149 et 669.150 =	2
374.422 =	1	477.442 =	1	568.466 à 568.500 =	35	670.466 à 670.480 =	15
374.424 à 374.426 =	3	479.501 à 479.520 =	20	570.819 à 570.825 =	7	671.001 à 671.073 =	73
374.444 =	1	479.524 et 479.525 =	2	573.401 à 573.425 =	25	671.077 à 671.100 =	24
374.457 à 374.460 =	4	479.540 à 479.547 =	8	573.427 à 573.500 =	74	677.918 à 677.925 =	8
374.473 =	1	479.558 à 479.562 =	5	573.927 =	1	677.947 =	1
379.112 =	1	479.564 =	1	573.929 à 573.931 =	3	681.901 à 682.000 =	100
384.701 à 384.726 =	26	479.575 à 479.599 =	25	573.958 =	1	682.322 et 682.323 =	2
384.730 à 384.800 =	71	482.601 à 482.646 =	46	583.301 à 583.400 =	100	682.325 =	1
388.310 =	1	482.648 à 482.655 =	8	587.633 à 587.642 =	10	682.321 et 682.332 =	2
388.322 =	1	482.661 à 482.673 =	13	587.656 à 587.658 =	3	682.345 et 682.346 =	2
388.345 à 388.348 =	4	482.676 à 482.686 =	11	587.663 à 587.666 =	4	682.349 à 682.358 =	10
388.371 à 388.376 =	6	482.688 à 482.700 =	13	589.801 à 589.830 =	30	682.544 =	1
393.946 et 393.947 =	2	484.764 à 484.768 =	5	589.841 à 589.900 =	60	682.547 =	1
393.987 =	1	485.902 =	1	594.501 =	1	694.110 =	1
395.001 =	1	485.931 à 485.950 =	20	595.817 à 595.819 =	3	694.125 à 694.128 =	4
395.006 à 395.010 =	5	485.968 =	1	595.838 et 595.839 =	2	694.131 et 694.132 =	2
395.012 à 395.021 =	10	491.037 et 491.038 =	2	595.881 à 595.893 =	13	694.136 à 694.152 =	17
395.027 =	1	491.073 =	1	596.201 à 596.266 =	66	694.154 =	1
395.032 à 395.046 =	15	501.201 à 501.224 =	24	596.269 à 596.300 =	32	696.001 à 696.100 =	100
395.066 à 395.100 =	35	501.229 à 501.300 =	72	598.580 et 598.581 =	2	701.301 à 701.400 =	100
402.730 à 402.734 =	5	501.967 =	1	598.601 à 598.645 =	45	703.726 à 703.728 =	3
402.749 à 402.752 =	4	501.970 =	1	598.658 et 598.659 =	2	703.730 à 703.736 =	7
402.761 à 402.765 =	5	502.825 à 502.834 =	10	598.674 à 598.680 =	7	703.747 et 703.748 =	2
402.773 et 402.774 =	2	502.901 =	1	598.689 =	1	703.751 à 703.754 =	4
402.799 et 402.800 =	2	502.904 à 502.918 =	15	598.691 à 598.693 =	3	706.807 à 706.900 =	94
406.402 à 406.401 =	3	502.920 à 502.943 =	24	601.403 à 601.412 =	10	710.101 à 710.122 =	22
406.410 à 406.427 =	18	502.946 à 503.000 =	55	601.507 =	1	710.125 à 710.147 =	23
406.432 à 406.461 =	30	504.403 à 504.406 =	4	601.536 et 601.537 =	2	710.151 à 710.200 =	50
406.476 =	1	504.408 à 504.411 =	4	603.001 à 603.008 =	8	711.724 =	1
406.479 à 406.482 =	4	504.416 =	1	603.019 et 603.020 =	2	711.767 =	1
406.499 et 406.500 =	2	504.418 à 504.421 =	4	603.028 à 603.030 =	3	715.828 =	1
409.302 à 409.305 =	5	504.424 à 504.430 =	7	603.056 à 603.060 =	5	715.830 à 715.834 =	5
409.340 =	1	504.432 à 504.448 =	17	605.577 et 605.578 =	2	719.004 =	1
409.363 =	1	504.455 à 504.457 =	3	606.018 à 606.022 =	5	719.012 =	1
409.371 à 409.376 =	6	504.459 à 504.467 =	9	606.016 à 606.084 =	39	719.080 et 719.081 =	2
409.379 à 409.386 =	8	504.475 à 504.483 =	9	606.089 à 606.091 =	3	720.343 à 720.345 =	3
409.391 et 409.392 =	2	504.490 à 504.494 =	5	606.299 =	1	720.357 et 720.358 =	2
409.397 =	1	505.653 à 505.655 =	3	609.701 à 609.800 =	100	720.363 et 720.364 =	2
413.538 et 413.539 =	2	505.660 à 505.662 =	3	614.301 à 614.316 =	16	720.501 à 720.548 =	48
413.567 à 413.596 =	30	505.674 et 505.675 =	2	614.319 à 614.362 =	44	720.551 =	1
416.501 à 416.540 =	40	506.201 à 506.210 =	10	614.366 à 614.400 =	35	720.555 =	1
416.544 et 416.545 =	2	506.212 à 506.232 =	21	614.774 à 614.778 =	5	720.582 à 720.586 =	5
416.547 à 416.554 =	8	506.235 à 506.300 =	66	617.801 à 617.803 =	3	720.755 à 720.766 =	12
416.558 à 416.567 =	10	509.402 =	1	617.806 à 617.808 =	3	725.001 et 725.002 =	2
416.575 à 416.577 =	3	509.432 à 509.444 =	13	617.816 à 617.818 =	3	725.004 à 725.009 =	6
416.582 à 416.585 =	4	509.450 à 509.453 =	4	617.822 à 617.848 =	27	725.013 =	1
416.597 et 416.598 =	2	509.500 =	1	617.858 à 617.863 =	6	725.019 =	1
428.267 à 428.278 =	12	510.583 à 510.585 =	3	617.869 à 617.880 =	12	725.029 à 725.035 =	7
430.301 à 430.304 =	4	512.075 =	1	621.601 à 621.646 =	46	725.041 à 725.045 =	5
430.313 à 430.316 =	4	512.082 et 512.083 =	2	621.651 à 621.700 =	50	725.076 =	1
430.322 à 430.331 =	10	514.501 à 514.513 =	13	623.304 =	1	725.078 à 725.084 =	7
430.333 et 430.334 =	2	514.526 à 514.535 =	10	623.312 à 623.315 =	4	725.092 à 725.100 =	9
430.341 à 430.350 =	10	514.540 à 514.545 =	6	623.318 à 623.322 =	5	725.901 à 726.000 =	100
430.353 à 430.356 =	4	514.550 à 514.566 =	17	623.325 à 623.327 =	3	729.301 à 729.321 =	21
430.376 =	1	514.569 =	1	623.329 à 623.333 =	5	729.323 à 729.348 =	26
430.378 =	1	514.581 à 514.600 =	20	623.339 =	1	729.351 à 729.400 =	50
430.392 à 430.398 =	7	514.901 à 514.922 =	22	623.347 =	1	731.701 à 731.800 =	100
430.637 à 430.650 =	14	514.924 à 514.949 =	26	623.352 à 623.355 =	4	742.437 à 742.439 =	3
430.663 à 430.682 =	20	514.955 à 515.000 =	46	623.358 et 623.359 =	2	742.470 =	1
430.833 et 430.834 =	2	517.183 et 517.184 =	2	623.361 =	1	742.475 à 742.478 =	4
431.701 et 431.706 =	2	518.901 à 518.915 =	15	623.364 à 623.378 =	15	742.499 et 742.500 =	2
431.731 =	1	518.919 à 518.951 =	33	623.387 et 623.388 =	2	745.401 à 745.500 =	100
431.777 à 431.781 =	5	518.958 à 518.967 =	10	623.394 à 623.396 =	3	748.712 =	1
431.787 à 431.800 =	14	518.978 à 518.993 =	16	628.631 =	1	749.401 à 749.428 =	28
433.028 à 433.030 =	3	538.602 à 538.606 =	5	630.201 à 630.220 =	20	749.435 à 749.475 =	41
433.052 à 433.055 =	4	538.617 et 538.618 =	2	630.226 à 630.232 =	7	749.497 à 749.500 =	4
433.070 =	1	538.621 =	1	630.234 et 630.235 =	2	763.417 =	1
433.439 à 433.458 =	20	538.633 à 538.639 =	7	630.257 =	1	774.316 =	1
433.490 à 433.493 =	4	538.660 =	1	630.266 et 630.267 =	2	774.320 et 774.321 =	2
436.709 à 436.713 =	5	538.667 à 538.670 =	4	630.274 à 630.277 =	4	774.352 =	1
436.747 à 436.750 =	4	538.674 =	1	630.280 à 630.285 =	6	774.385 à 774.391 =	7
439.689 à 439.698 =	10	538.677 =	1	630.287 à 630.297 =	11	774.397 à 774.400 =	4
442.217 =	1	538.681 à 538.700 =	20	635.093 =	1	775.928 =	1
446.741 à 446.746 =	6	540.939 =	1	637.283 =	1	775.979 et 775.980 =	2
				637.286 et 637.287 =	2	777.601 à 777.678 =	78
						777.684 à 777.700 =	17
						782.738 à 782.761 =	24
						782.765 =	1
						782.782 à 782.791 =	10
						784.564 =	1
						787.601 à 787.700 =	100
						792.301 à 792.368 =	68
						792.370 à 792.400 =	31
						794.201 à 794.300 =	100
						804.313 à 804.331 =	22
						804.346 à 804.350 =	5
						804.355 à 804.386 =	32
						804.400 =	1
						809.425 et 809.426 =	2
						818.201 à 818.300 =	100
						822.901 à 822.904 =	4
						822.988 à 822.990 =	3
						823.913 =	1
						823.952 =	1
						825.401 à 825.415 =	15
						825.428 à 825.433 =	6
						825.491 =	1
						825.901 à 825.903 =	3
						825.956 à 825.958 =	3
						826.000 =	1
						827.301 à 827.400 =	100
						831.631 et 831.632 =	2
						831.647 =	1
						831.669 à 831.683 =	15
						831.685 =	1
						831.700 =	1
						835.506 à 835.600 =	95
						843.001 à 843.012 =	12
						843.027 et 843.028 =	2
						843.066 à 843.073 =	8
						843.090 à 843.093 =	4
						843.095 =	1
						843.099 =	1
						843.448 =	1
						843.451 et 843.452 =	2
						843.475 à 843.480 =	6
						848.244 et 848.245 =	2
						848.253 =	1
						849.604 à 849.613 =	10
						849.634 à 849.640 =	7
						849.657 à 849.661 =	5
						858.092 à 858.100 =	9
						860.401 =	1
						860.403 à 860.422 =	20
						860.427 à 860.439 =	13
						860.441 à 860.491 =	51
						863.601 =	1
						863.602 à 863.700 =	98
						863.957 à 863.963 =	7
						864.406 à 864.435 =	30
						864.437 à 864.444 =	8
						864.455 à 864.500 =	46
						866.319 =	1
						866.732 et 866.733 =	2
						866.739 à 866.746 =	8
						870.423 à 870.429 =	7
						870.455 =	1
						870.461 à 870.463 =	3
						881.001 à 881.071 =	71
						881.073 à 881.100 =	28
						882.401 et 882.402 =	2
						882.461 à 882.467 =	7
						882.475 et 882.476 =	2
						886.804 et 886.805 =	2
						886.813 =	1
						886.819 à 886.821 =	3
						886.829 à 886.831 =	3
						886.838 =	1
						886.882 à 886.900 =	19
						888.601 à 888.604 =	4
						888.606 à 888.695 =	90
						888.700 =	1
						889.200 =	1
						890.201 à 890.300 =	100
						894.801 à 894.900 =	100
						897.012 à 897.014 =	3
						897.019 à 897.023 =	5
						897.071 et 897.072 =	2
						897.099 =	1
						904.601 à 904.603 =	3
						904.606 =	1
						904.608 à 904.614 =	7
						904.635 =	1
						904.644 à 904.652 =	9
						904.659 à 904.662 =	4
						904.680 à 904.685 =	6
						904.694 à 904.700 =	7
						905.501 à 905.600 =	100
						909.101 =	1
						909.110 et 909.111 =	2
						909.114 =	1
						909.301 à 909.380 =	80
						909.384 à 909.400 =	17
						910.601 à 910.633 =	33
						910.641 à 910.700 =	60
						917.258 =	1
						917.278 à 917.280 =	3
						919.701 à 919.738 =	38
						919.740 à 919.753 =	14
						919.761 à 919.770 =	10
						919.772 à 919.800 =	29
						923.101 à 923.184 =	84
						923.188 à 923.200 =	13
						930.133 =	1
						930.192 =	1
						933.301 =	1
						933.342 =	1
						933.347 et 933.348 =	2
						933.352 à 933.356 =	5
						933.383 =	1
						933.395 et 933.396 =	2
						938.819 =	1
						938.829 et 938.830 =	2
						938.873 à 938.878 =	6
						938.880 =	1
						938.891 à 938.895 =	5
						939.700 =	1
						943.202 à 943.300 —	99
						944.901 à 944.980 =	80
						944.989 à 945.000 =	12
						948.103 à 948.129 =	27
						948.132 à 948.200 =	69
						952.229 =	1
						952.252 =	1
						952.265 et 952.266 =	2
						952.301 à 952.311 =	11
						952.315 à 952.377 =	63
						952.382 à 952.400 =	19
						952.601 à 952.686 =	86
						952.690 à 952.700 =	11
						954.101 à 954.112 =	12
						954.114 à 954.132 =	19
						954.138 à 954.200 =	63
						957.752 à 957.759 =	8
						962.401 à 962.440 =	40
						962.442 à 962.459 =	18
						962.464 à 962.500 =	37
						964.987 à 964.991 =	5
						965.177 à 965.186 =	10
						967.901 à 967.906 =	6
						967.913 =	1
						967.933 à 967.942 =	10
						967.983 à 968.000 =	18
						971.232 à 971.235 =	4
						971.237 à 971.241 =	5
						971.246 =	1
						971.252 =	1
						971.272 à 971.275 =	4
						971.283 à 971.288 —	6
						971.701 à 971.726 =	26
						971.731 à 971.800 =	70
						981.581 =	1
						982.423 et 982.424 =	2
						982.461 à 982.473 =	13
						984.032 et 984.033 =	2
						984.050 à 984.055 =	6
						984.095 à 984.099 =	5
						984.401 à 984.438 =	38
						984.440 et 984.441 =	2
						984.444 à 984.473 =	30
						984.477 à 984.483 =	7
						984.496 à 984.500 =	5
						986.105 à 986.113 =	9
						986.128 à 986.137 =	10
						986.149 à 986.151 =	3
						986.171 à 986.177 =	7
						986.181 à 986.184 =	4
						986.190 =	1
						986.198 et 986.199 =	2
						988.372 à 988.374 =	3
						992.321 à 992.325 =	5
						992.329 à 992.353 =	25
						992.356 à 992.359 =	4
						992.398 à 992.400 =	3
						993.401 à 993.500 =	100
						996.161 et 996.162 =	2
						997.207 à 997.216 =	10
						997.244 =	1
						997.249 à 997.264 =	16
						997.279 à 997.284 =	6
						997.298 à 997.300 =	3

Total: 14.453 obligations.

ETABLISSEMENTS CODER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 173.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: MARSEILLE-SAINT-MARCEL (BOUCHES-DU-RHÔNE)

Registre du commerce: Marseille n° 22608.

Obligations de 5.000 F 5 1/2 0/0 1947.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 105 obligations sorties au quatrième tirage au sort du 13 septembre 1951 et formant avec les obligations rachetées en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 1er novembre 1951. Ces obligations seront remboursables à 5.000 F;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
367 et 368	48	2.595 à 2.639	51	3.908 à 3.913	50
388 à 397	48	3.882 à 3.886	50	3.919 à 3.931	50
636 à 640	49	3.889 à 3.897	50	3.940 à 3.945	50
661	49				

COMPAGNIE des TRAMWAYS de CHERBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.125.000 F

SIÈGE SOCIAL: 156, RUE DE L'UNIVERSITÉ, A PARIS

Registre du commerce n° 35565.

OBLIGATIONS 4 1/2 0,0 1909

Tirage du 6 septembre 1951.

Numéros des 47 (quarante-sept) obligations sorties au tirage du 6 septembre 1951, remboursables à partir du 1er octobre 1951 au taux net de 490 F (quatre cent quatre-vingt-dix francs) pour les titres nominatifs et au porteur et celles restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES des tirages.
1	1950	439	1946	823	1949
30	1951	463	1951	844	1951
33	1947	509	1950	848	1951
40	1951	526	1938	860	1951
45	1946	529	1948	880	1950
58	1951	549	1951	885	1950
65	1949	556	1950	892	1942
66	1948	556	1939	893	1950
103	1950	564	1947	940	1949
104	1951	569	1949	940	1948
147	1951	587	1951	945	1949
164	1944	588	1950	952	1943
167	1942	611	1950	960	1950
168	1941	637	1951	970	1951
185	1949	646	1949	993	1950
209	1951	648	1949	1.007	1951
210	1951	655	1951	1.013	1943
220	1947	678	1950	1.020	1951
227	1951	699	1951	1.044	1945
232	1950	714	1951	1.050	1951
238	1948	729	1951	1.053	1949
249	1950	732	1941	1.065	1950
258	1950	738	1951	1.068	1949
267	1951	746	1944	1.083	1950
278	1950	747	1948	1.099	1948
290	1951	750	1946	1.100	1946
304	1951	753	1949	1.103	1951
315	1944	755	1948	1.175	1950
316	1951	757	1950	1.181	1947
319	1947	762	1951	1.185	1948
324	1951	775	1949	1.206	1951
323	1944	780	1940	1.215	1951
331	1949	784	1950	1.225	1951
350	1951	794	1951	1.233	1951
352	1951	808	1950	1.242	1947
370	1951	811	1942	1.258	1951
391	1950	812	1951	1.287	1951
400	1950	815	1943	1.327	1951
402	1951	818	1951	1.354	1951
414	1951	820	1947		

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1930

DE LA

Société de distribution d'électricité de l'Ouest.

Les porteurs d'obligations 5 0/0 de 1.000 F (émission 1930) de la Société de distribution d'électricité de l'Ouest, sont informés que l'amortissement du 15 avril 1952 a été réalisé par voie de rachats en Bourse.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
4.792	47	13.533	48	27.647	45
5.382	48	14.489	48	27.651	48
5.383	47	14.778	48	27.666	47
6.114	48	14.782	48	27.701	47
6.132	48	15.107	47	27.883	48
6.204	48	16.519	48	27.922	46
6.768	47	16.589	46	28.165	45
7.163	47	16.595	48	28.240	46
7.601	48	18.287	47	28.283	48
7.679	47	19.018	48	28.641	48
7.680	47	20.624	48	28.662	48
7.683	48	21.783	48	28.930	48
7.962	45	21.855	45	29.083	47
8.186	48	22.002	46	29.086	47
8.212	43	23.108	47	29.096	48
8.306	47	23.612	45	29.622	43
8.309	48	23.620	44	29.882	44
8.434	42	23.954	46	30.430	48
8.491	48	23.956	44	30.895	48
8.962	45	24.058	48	30.899	48
9.493	44	24.060	46	31.303	46
9.607	47	24.457	48	31.596	45
10.548	47	24.699	46	31.711	48
10.549	47	25.030	46	31.719	44
10.731	47	25.134	42	31.722	46
11.588	43	25.255	43	32.299	48
12.329	48	25.382	45	32.772	48
12.331	43	25.529	48	33.103	48
12.362	47	26.052	47	33.174	48
12.600	44	26.685	46	34.235	48
12.602	44	26.828	44	34.418	47
12.800	48	26.848	47	34.785	48
13.115	45	27.244	48	35.728	43
13.269	48	27.401	47	35.971	43

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Elie Berkovitz, domicilié à Toulouse, 54 *bis*, rue Bayard, né à Liége (Belgique), le 26 septembre 1908, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant mineur André-Joseph-Léon Berkovitz, né à Toulouse le 13 octobre 1945, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Rouxel.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

NOTE

Le certificat d'hérédité après la succession de Fernand Siffert, en son vivant marchand de fromages à Rosheim, décédé à Strasbourg le 12 juillet 1945 et délivré par le tribunal cantonal de Rosheim en date du 18 décembre 1945 sous VI 17/45, est annulé.

Rosheim, le 29 juin 1951.

Tribunal cantonal.

AVIS DIVERS

Anciens Etablissements Vaugeois et Binot et G. Corpet

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 74 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 3, PLACE DES VICTOIRES, PARIS

R. C.: Seine n° 262617 B.

Avis aux propriétaires d'obligations de 2.000 F 4 1/2 0/0 1946.

Les propriétaires d'obligations sont avisés que, conformément aux décisions prises par l'assemblée générale des obligataires du 4 janvier 1951, une première répartition de 500 F net sera effectuée sur chaque obligation de 2.000 F restant en circulation à titre de remboursement partiel du montant nominal.

Cette répartition aura lieu à partir du 1er novembre 1951, date à compter de laquelle les obligations ne porteront plus intérêt que pour leur montant non remboursé de 1.500 F.

Les titres, qui seront estampillés, devront être présentés coupon n° 6 attaché (le coupon n° 5 à échéance du 1er novembre 1951 étant payé intégralement avant estampillage).

La répartition sera effectuée dans tous les guichets (agences et bureaux permanents) de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris, et du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901)

1er septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. La Quinzaine commerciale de Bayonne change son titre et devient: **Union commerciale de Bayonne.** Siège social: 1, rue Victor-Hugo, Bayonne.

2 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. **Les Nemrods de Roussent.** But: exercice de la chasse. Siège social, salle Clabaux, Roussent.

3 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Saint-Denis (Réunion). **Association des anciens élèves de l'école publique de Saint-Paul (ville).** But: instruire et distraire les jeunes gens, les jeunes filles et la population en général. Siège social: école publique mixte de Saint-Paul (ville).

5 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association d'éducation populaire.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement des écoles libres, et notamment de l'école catholique de Sebourg; engager les directeurs et maîtres à assurer leur rémunération, acquérir et prendre en location tous immeubles jugés utiles. Siège social: rue des Censes-d'en-Haut, Sebourg.

7 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Société de chasse de Crouy.** But: l'exercice réglementé de la chasse, la répression du braconnage et la destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Crouy.

10 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. Cercle artistique **Les Gitans des Mauges.** But: procurer aux milieux populaires des loisirs sains et éducatifs, développer et encourager le théâtre amateur. Siège social: café de la Place, 35, rue Bretonnaise, Cholet.

17 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Ecole Saint-Vincent-de-Paul (le Riou).** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement de l'école; recruter les directeurs et maîtres, etc. Siège social: boulevard Vallombrosa, le Riou, Cannes.

17 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association des parents des élèves de l'école Saint-Michel.** But: gestion de l'école. Siège social: 5, rue de Paris, Taverny.

18 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire de parents d'élèves et d'anciens élèves des écoles libres de Belligné.** But: gestion financière et soutien des écoles libres de Belligné. Siège social: au bourg de Belligné, salle Saint-Martin, route de la Rouxière.

18 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association d'éducation populaire de l'Esterlangeais.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: rue de l'Eglise, Saint-Vincent-Sterlanges.

18 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Association sportive mantaise (A. S. M.).** But: pratique de tous les sports individuels et d'équipe. Siège social: mairie de Mantes-Gassicourt.

19 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Association de parents d'élèves des écoles libres du Sap.** But: organisation du fonctionnement de l'école Foucault et du pensionnat du Sacré-Cœur; perception de toutes allocations. Siège social: pensionnat du Sacré-Cœur, le Sap.

19 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Société de chasse de Sailly-Flibeaucourt.** But: répression du braconnage, protection du gibier, réglementation de la chasse. Siège social: mairie de Sailly-Flibeaucourt.

19 septembre 1951. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Amicale des anciens élèves de Sainte-Catherine-les-Arras.** But: tir à la carabine, fêtes, causeries avec projection, voyages, kermesses. Siège social: école de garçons, Sainte-Catherine-les-Arras.

20 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation nationale populaire de Saint-Lumine-de-Coutais.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: salle du patronage, rue de Verdun, Saint-Lumine-de-Coutais.

20 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire de la paroisse Saint-Martin-du-Cellier.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: salle paroissiale du Cellier.

20 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association d'éducation populaire gérante des écoles primaires privées catholiques de Saint-Florent-des-Bois.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: salle paroissiale, Saint-Florent-des-Bois.

21 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association d'éducation populaire de Juigné-les-Moutiers.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: école libre de garçons de Juigné-les-Moutiers.

21 septembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Amicale des chefs de subdivision d'Electricité-Gaz de France de la 9e région Maine-Anjou.** But: étude des questions professionnelles, morales et matérielles de ses adhérents. Siège social: 15, rue Boreau, Angers.

21 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bougie. **Olympique-Hôpital Bougie.** But: préparer et développer parmi ses membres l'esprit de discipline et d'équipe, leur inculquer le goût des exercices physiques et des jeux athlétiques en leur facilitant la pratique des sports. Siège social: hôpital mixte de Bougie.

25 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association d'éducation populaire de l'école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, à Montpellier.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école. Siège social: 29 *bis*, quai de Verdanson, Montpellier.

25 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire de Riaillé.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: au patronage Saint-Joseph, Riaillé.

26 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire de Saint-Jacques.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: 4, rue du Frère-Louis, Nantes.

27 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire du Pallet.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: école libre des garçons, au Pallet.

27 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire de Sainte-Croix.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: 9, rue de la Bâclerie, Nantes.

27 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire la Saint-Martin-de-la-Remaudière.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: école libre de garçons, bourg de la Remaudière.

27 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire Saint-Joseph-du-Landreau.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: salle des œuvres paroissiales, au bourg du Landreau.

27 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire de Sainte-Luce.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: école des garçons, route de Carquefou, Sainte-Luce-sur-Loire.

27 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: salle des œuvres, au bourg de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.